

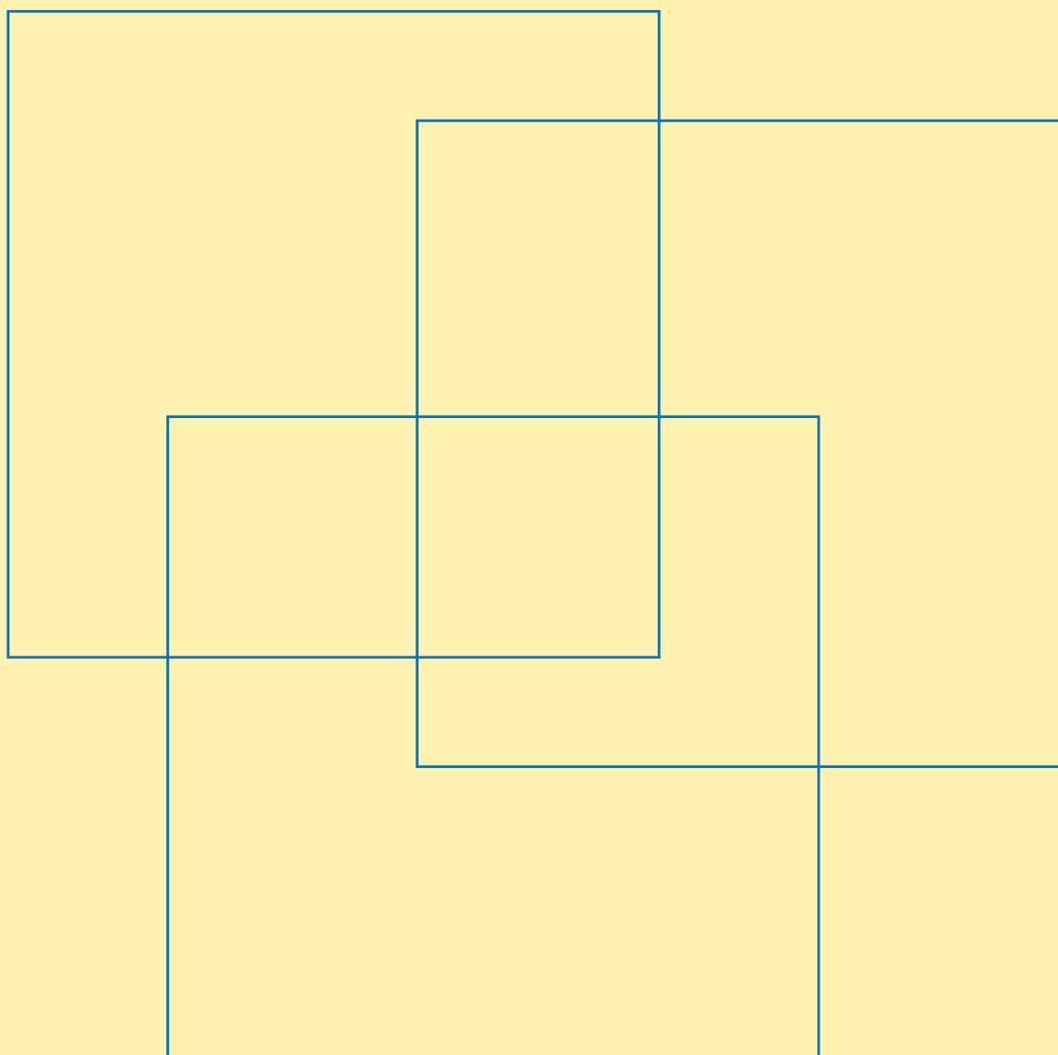


Bureau
international
du Travail

Genève

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015

Rapport du Commissaire aux comptes



Conférence internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers consolidés
vérifiés pour l'année
qui s'est achevée
le 31 décembre 2015

et rapport du Commissaire aux comptes

Bureau international du Travail, Genève

ISBN 978-92-2-229737-5 (imprimé)
ISBN 978-92-2-229738-2 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2016

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2015.....	1
2. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	17
3. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.....	19
4. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 ...	23
Etat I. Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015.....	24
Etat II. Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	25
Etat III. Etat consolidé des variations de l'actif net pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	26
Etat IV. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	27
Etat V-A. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	28
Etat V-B. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	29
Etat V-C. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.....	30
5. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration	79
6. Annexe.....	105

1. Rapport financier sur les comptes de 2015

Introduction

1. Les états financiers consolidés de 2015 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); ils regroupent toutes les opérations qui relèvent directement du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), et les activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) relatives aux fonctionnaires et retraités du BIT.
2. Le Règlement financier dispose que l'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal; toutefois, afin de publier l'information financière à usage général conformément aux IPSAS, les états financiers sont établis annuellement. Aux fins des comparaisons des montants inscrits au budget et des montants réels, qui font l'objet des états V-A à V-C, le montant du budget annuel pour 2015 représente la moitié du montant du budget approuvé pour la période biennale, majorée du solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale. Les états V-A à V-C présentent également des résultats biennaux.
3. En application des IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, qui consiste à comptabiliser les transactions et les événements à mesure qu'ils se produisent. En particulier, les recettes provenant des contributions volontaires destinées à la coopération pour le développement sont prises en compte au moment où l'OIT fournit les services visés dans l'accord passé avec le donateur, et non à la date d'encaissement ou d'affectation des sommes correspondantes. Les dépenses sont comptabilisées à la date de la livraison des biens ou de la prestation des services, et non à la date de paiement. La valeur des avantages futurs du personnel – jours de congés accumulés, prestations en matière de rapatriement, prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service – est prise en compte dans les états financiers de la période au cours de laquelle ces avantages sont obtenus par le personnel du BIT, et non lors du versement des montants correspondants.
4. Le fait de publier les états financiers à usage général conformément aux IPSAS n'a d'incidence ni sur l'établissement ni sur la présentation du budget ordinaire de l'OIT, qui continue d'être calculé selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, conformément au Règlement financier. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux IPSAS est présenté dans la note 24 des états financiers.

Chiffres clés pour 2015

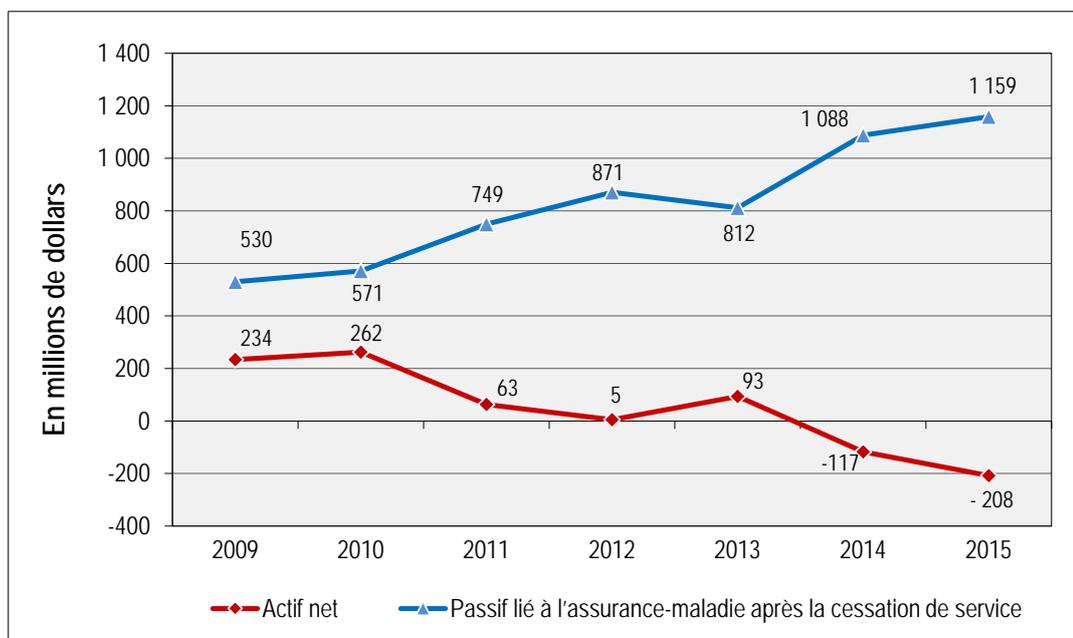
5. Le tableau ci-après présente de manière résumée la situation financière de l'OIT en 2015 par rapport à 2014 et à 2013 (seconde année de la période biennale précédente).

(millions de dollars) *	2013	2014	2015
Recettes	762,1	771,6	713,6
Dépenses	801,3	768,7	757,8
Excédent (déficit)	(39,2)	2,9	(44,2)
Actif	1 693,9	1 686,6	1 607,8
Passif	1 600,9	1 803,7	1 816,3
Actif net	93,0	(117,1)	(208,5)

6. Le déficit consolidé pour 2015 est de 44,2 millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) *, contre un excédent de 2,9 millions de dollars en 2014 et un déficit de 39,2 millions de dollars en 2013. Les recettes et les dépenses sont analysées dans les sections qui suivent.

7. La diminution de l'actif net qui, de moins 117,1 millions dollars en 2014, est tombé à moins 208,5 millions de dollars en 2015 est due principalement à l'accroissement du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi qu'au résultat négatif net de l'année. La figure 1 illustre la corrélation entre ce passif et l'actif net. De plus amples informations sur les mouvements les plus significatifs de l'actif et du passif, en particulier le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, sont fournies dans la suite du présent rapport.

Figure 1. Evolution de l'actif net par rapport au passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service



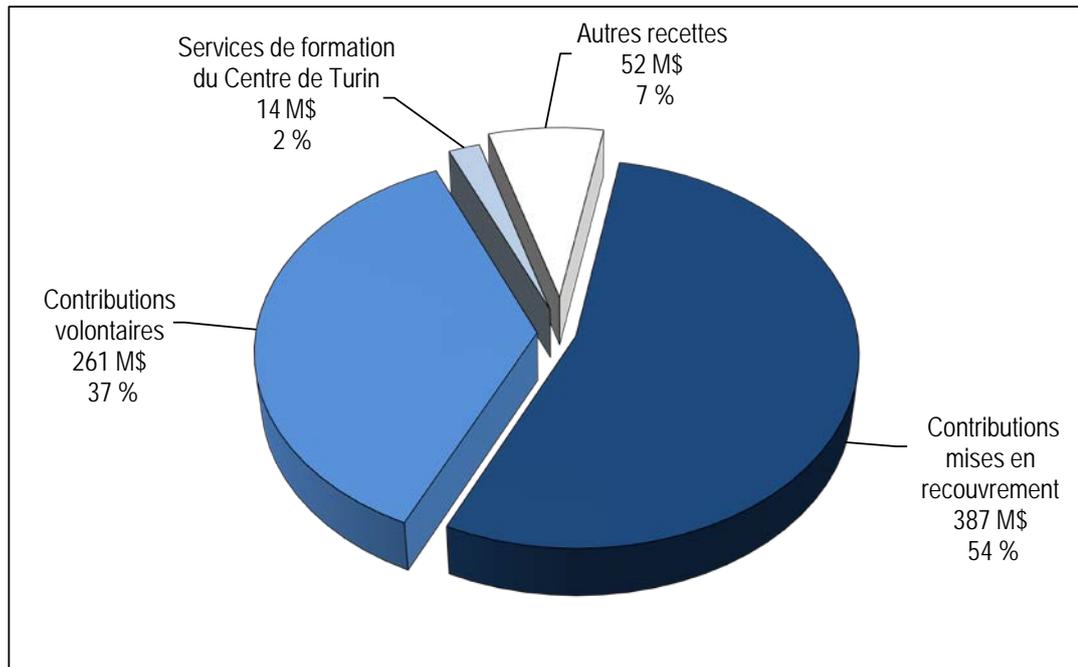
*Aux fins du présent rapport et des états financiers consolidés, le mot dollar se réfère toujours au dollar E.-U.

Performance financière

Recettes

8. En 2015, les recettes se sont élevées à 713,6 millions de dollars (contre 771,6 millions de dollars en 2014) et se répartissent comme suit.

Figure 2. Recettes par source, pour 2015 (millions de dollars)

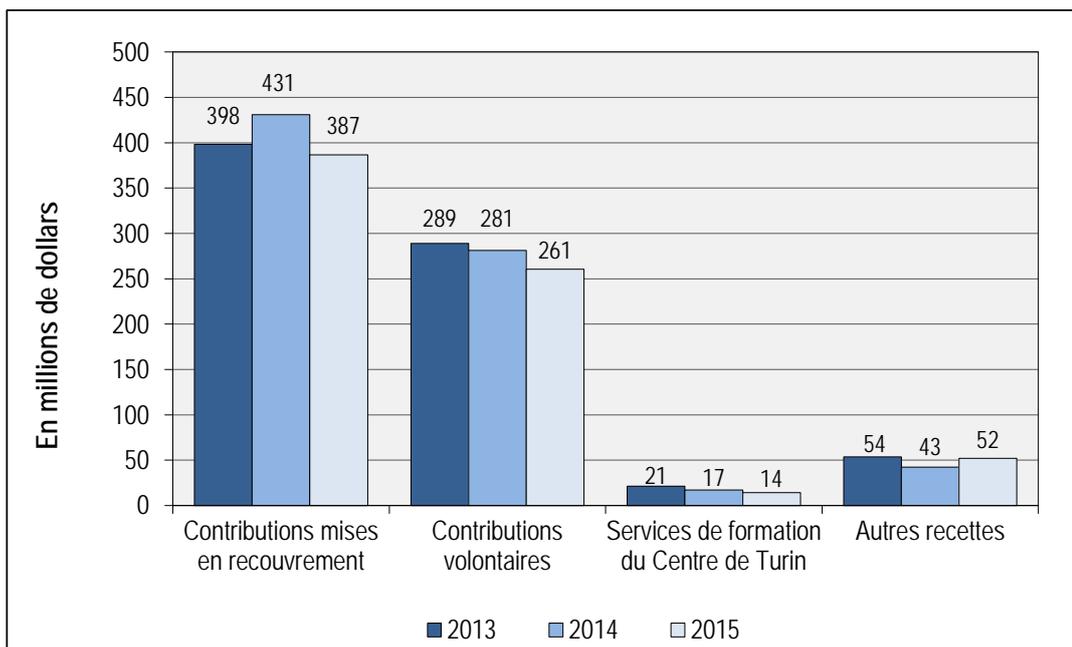


9. En 2015, les deux principales sources de recettes ont été les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres et les contributions volontaires. Elles représentent 91 pour cent des recettes de l'OIT.

10. Comme l'indique la figure 3, la diminution nette du montant total des recettes – à savoir 58,0 millions de dollars (7,5 pour cent) par rapport à 2014 – découle principalement d'une diminution de la valeur en dollars des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres (43,5 millions de dollars), dont le montant est converti du franc suisse, ainsi que d'une baisse de 20,5 millions de dollars du montant des contributions volontaires. Ces diminutions ont été compensées en partie par une augmentation marginale des recettes provenant d'autres sources.

11. L'augmentation nette de 9,7 millions de dollars par rapport à 2014, enregistrée au titre des autres recettes, tient principalement au gain résultant de la vente d'une parcelle de terrain dont l'OIT était propriétaire à Genève (6,1 millions de dollars) ainsi qu'aux gains de change et de réévaluation (12,5 millions de dollars); ces recettes ont été contrebalancées par la baisse du produit des placements et la baisse des recettes accessoires, respectivement de 5,9 millions et 3 millions de dollars.

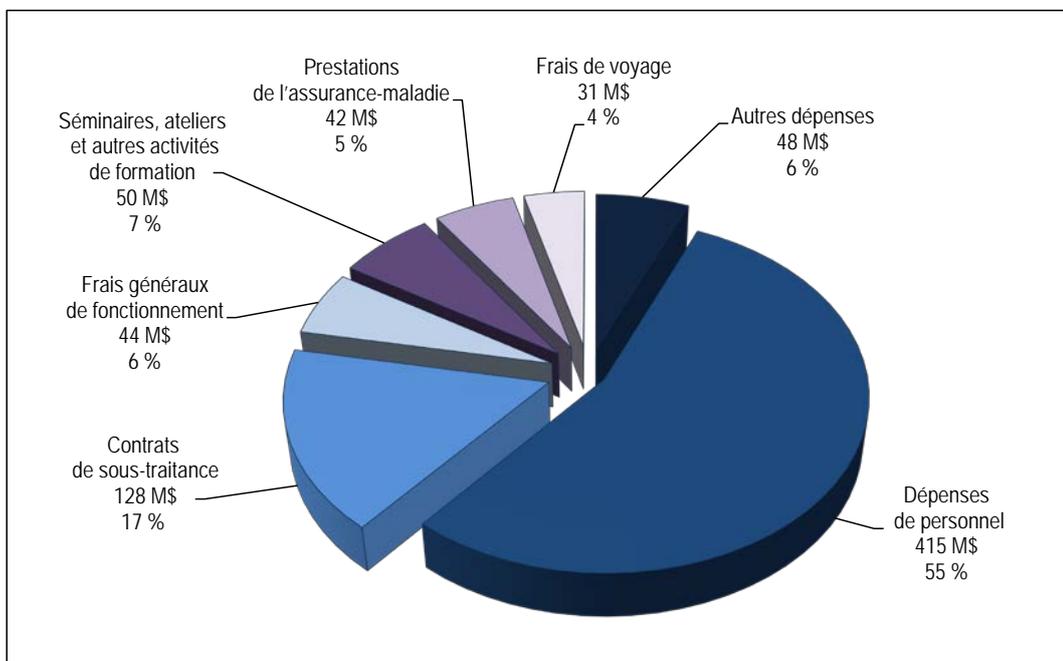
Figure 3. Comparaison sur trois ans, par source de recettes



Dépenses

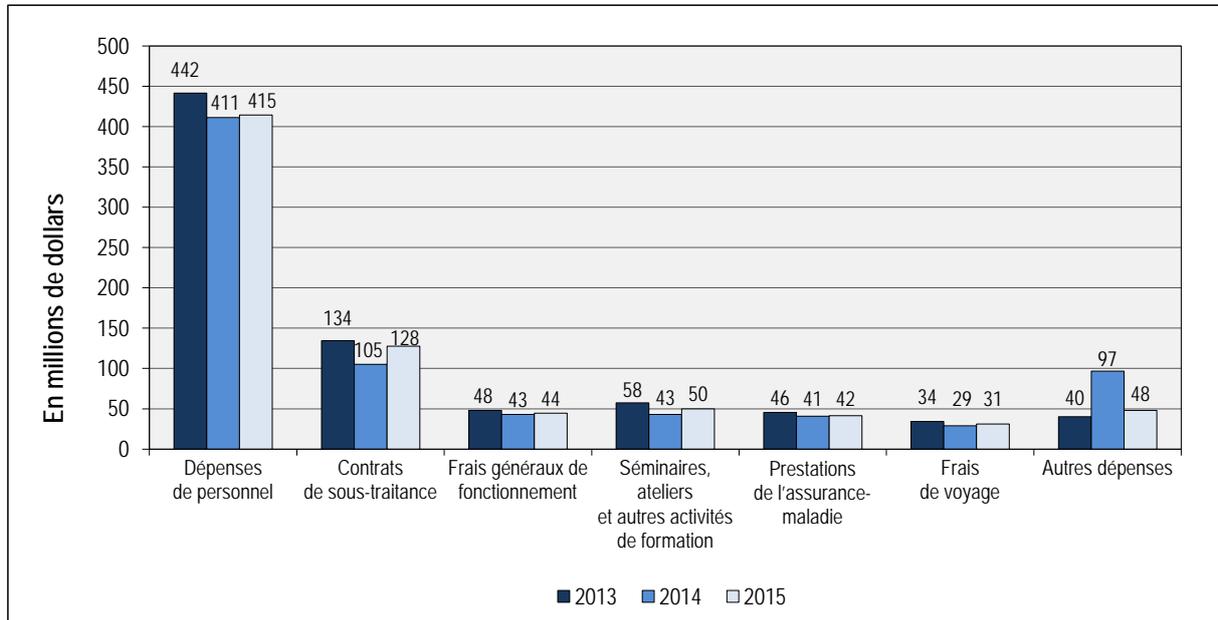
12. En 2015, les dépenses se sont élevées au total à 757,8 millions de dollars (768,7 millions de dollars en 2014). Elles se répartissent comme suit.

Figure 4. Dépenses en 2015 (millions de dollars)



13. La figure 5 fournit une comparaison sur trois ans par grande catégorie de dépenses.

Figure 5. Comparaison sur trois ans, par grande catégorie de dépense



14. En 2015, hormis celles relevant de la catégorie «Autres dépenses», les dépenses ont augmenté de 37,0 millions de dollars (5,5 pour cent) par rapport à 2014. Cette évolution s'explique du fait qu'en général le niveau de dépenses de l'OIT est comparativement plus élevé la seconde année de la période biennale. La comptabilisation selon les normes IPSAS d'un montant de 55,7 millions de dollars au titre des pertes de change en 2014, contre un gain de 12,5 millions de dollars comptabilisé dans les recettes en 2015, est la principale raison de la diminution constatée dans la catégorie «Autres dépenses».

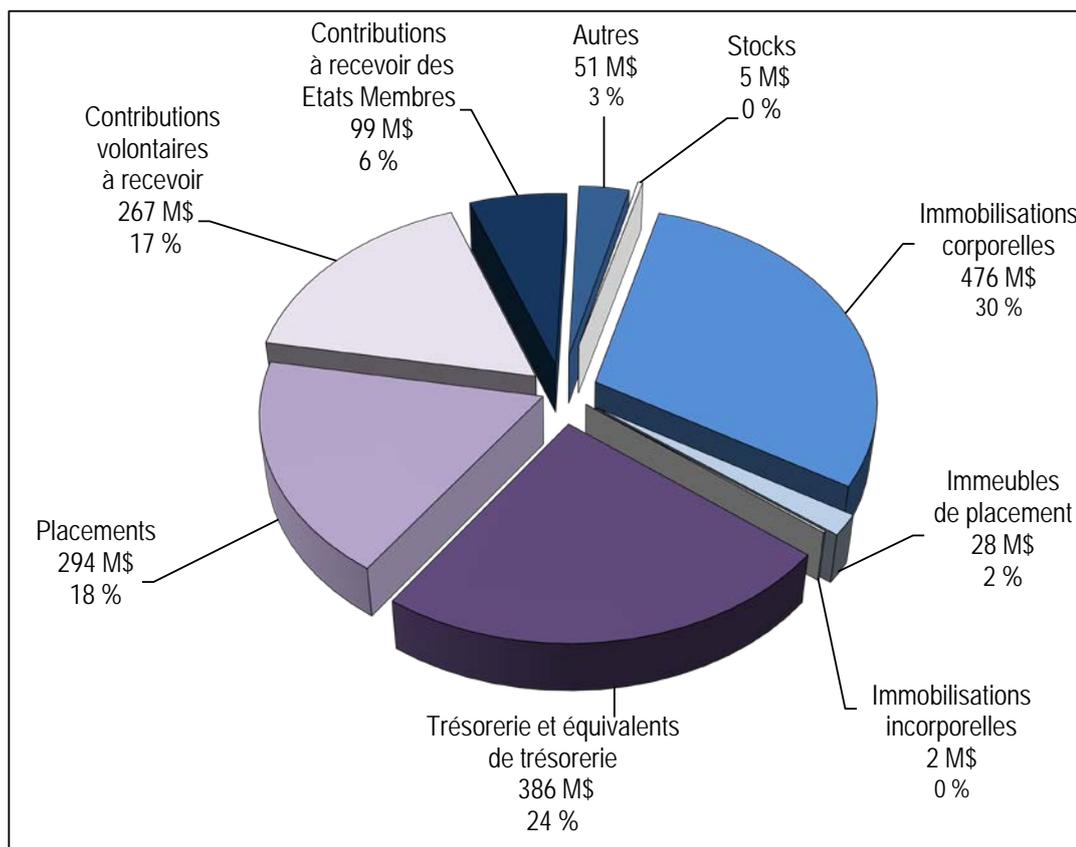
15. Conformément au Règlement financier et aux décisions de la Conférence internationale du Travail, les variations des taux de change qui affectent le budget ordinaire sont gérées au moyen du compte de la prime nette, par compensation des gains et des pertes, ce qui fournit une protection aux Etats Membres.

Situation financière

Actif

16. Au 31 décembre 2015, le montant total de l'actif s'élevait à 1 607,8 millions de dollars (contre 1 686,6 millions de dollars au 31 décembre 2014) et se répartissait comme suit.

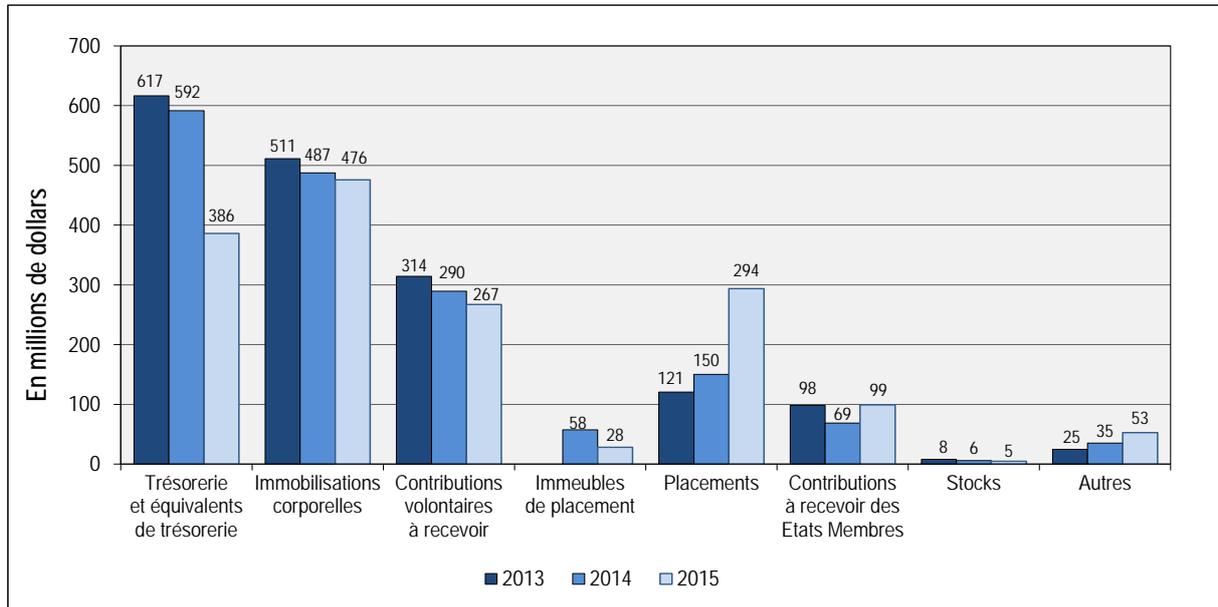
Figure 6. Actif (millions de dollars)



17. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, qui représentaient au total 679,8 millions de dollars (contre 742,1 millions de dollars au 31 décembre 2014), constituaient, au 31 décembre 2015, la plus grande part de l'actif total, soit 42 pour cent. Sur ce montant, 178,4 millions de dollars, soit 26,2 pour cent (212,3 millions ou 28,6 pour cent au 31 décembre 2014), correspondaient à des fonds détenus au nom de donateurs contribuant à des projets de coopération pour le développement. Les contributions volontaires à recevoir et les immobilisations corporelles représentaient également une part importante de l'actif.

18. La figure 7 fournit une comparaison sur trois ans par catégorie d'actif.

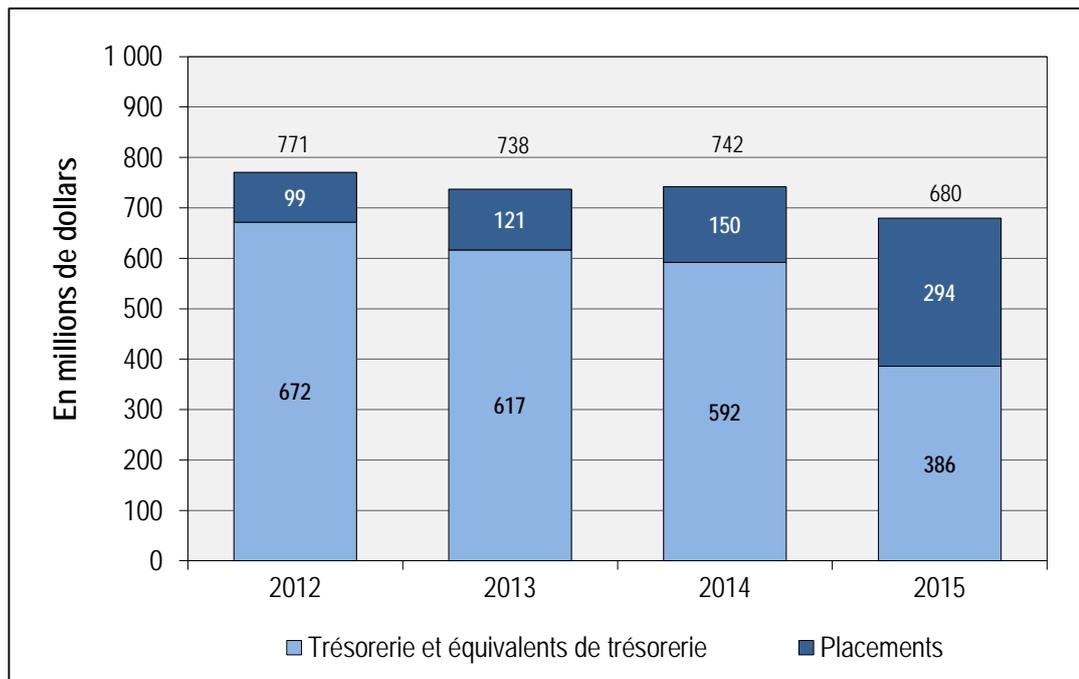
Figure 7. Comparaison sur trois ans, par catégorie d'actif



Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

19. Le montant global de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements se répartit comme suit.

Figure 8. Trésorerie et placements consolidés



20. La répartition entre la trésorerie et les placements a évolué sous l'effet de deux facteurs. Premièrement, compte tenu de la difficile rentabilisation des dépôts liquides, 76,8 millions de dollars d'avoirs en caisse ont été investis, sur le conseil du Comité des placements du BIT, dans des fonds de placement au moyen de deux nouveaux portefeuilles de placement. Deuxièmement, étant donné la prolongation de la durée de certains dépôts à court terme, qui représentaient un montant de 67,5 millions de dollars et dont les échéances allaient de 90 jours à un an, il a été nécessaire de classer ces dépôts dans la catégorie des placements.

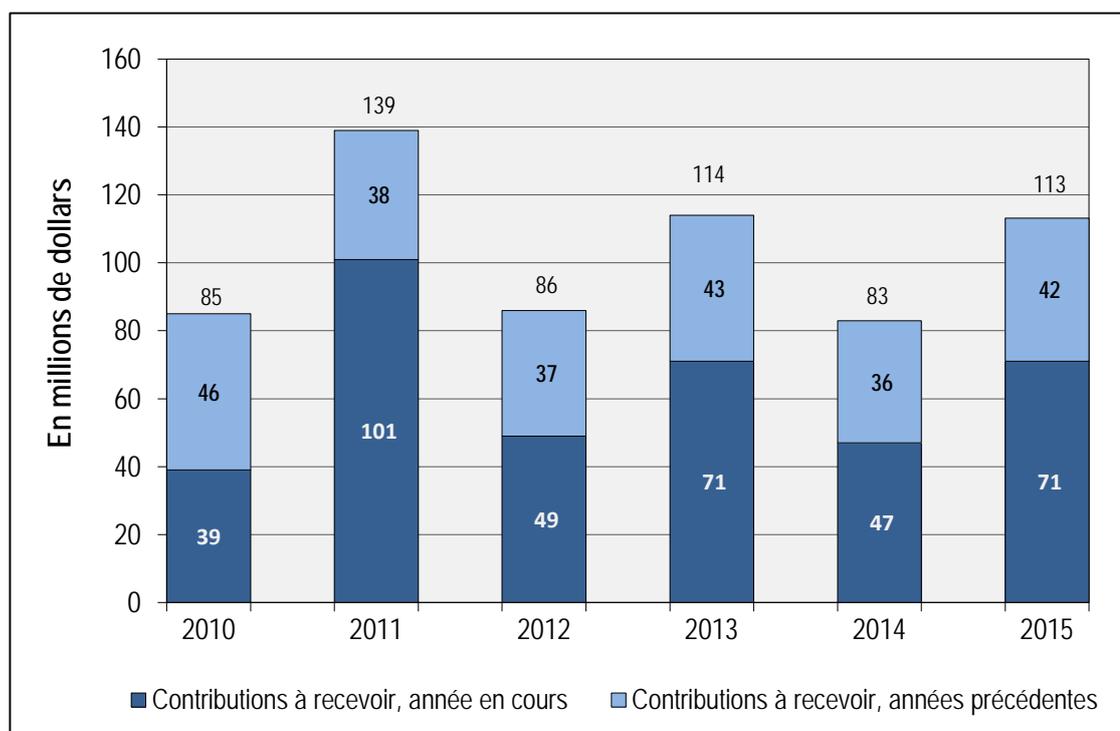
21. Le montant global de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements a diminué de 62 millions de dollars, soit 8,3 pour cent, par rapport à 2014. Cette baisse est due aux arriérés de contributions et à la réduction nette du volume des fonds détenus pour le compte de donateurs contribuant à des projets de coopération pour le développement.

Contributions à recevoir des Etats Membres

22. Du fait de la baisse, en 2015, du taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours et des arriérés de contributions, le montant des contributions à recevoir des Etats Membres a augmenté de 29,3 millions de dollars pour s'établir à 112,5 millions de dollars au 31 décembre 2015, avant les ajustements requis pour tenir compte des Etats Membres ayant perdu leur droit de vote. Cette évolution est conforme à la tendance observée au cours des exercices antérieurs qui fait apparaître un taux de recouvrement comparativement plus bas la seconde année d'une période biennale.

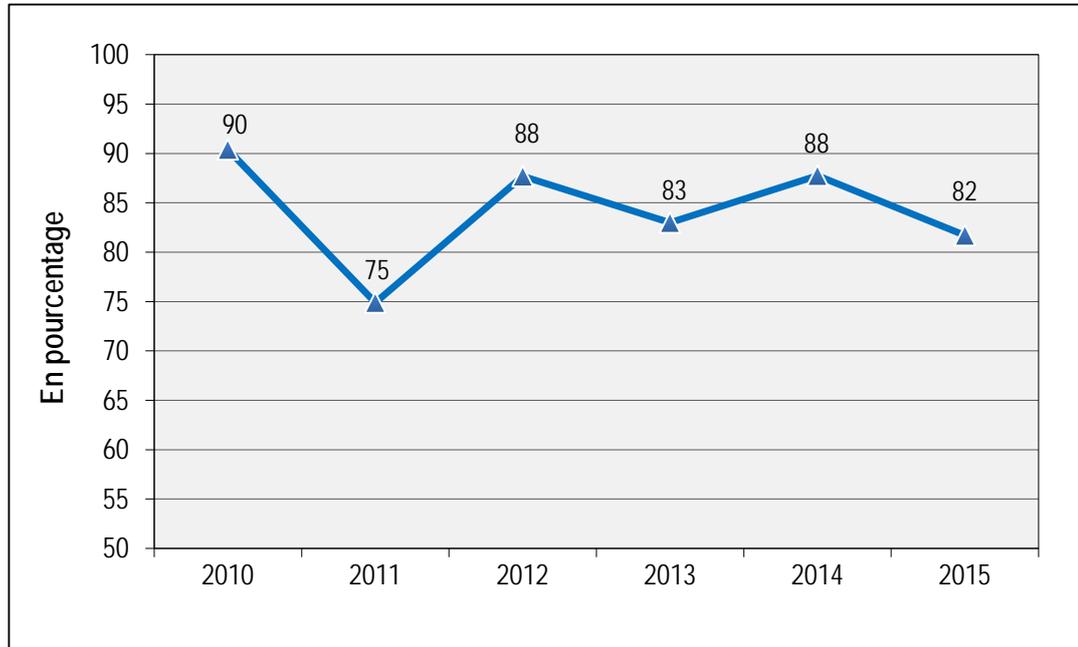
23. La figure 9 présente les soldes des contributions à recevoir et leur composition à la fin de chacune des cinq dernières années.

Figure 9. Contributions à recevoir des Etats Membres



24. L'évolution suivie par le taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours est représentée dans la figure 10 ci-après.

Figure 10. Taux de recouvrement des contributions à recevoir (au cours de l'année de contribution)



25. Au 31 décembre 2015, les arriérés de contributions des 19 Etats Membres ci-après atteignaient un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années écoulées (2013-14): Antigua-et-Barbuda, Burundi, Comores, Djibouti, Dominique, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Iles Salomon, Kirghizistan, Libéria, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tadjikistan et Vanuatu. Conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation, chacun de ces Etats Membres avait en conséquence perdu son droit de vote. Un montant de 10,9 millions de dollars a été provisionné pour couvrir les sommes dues par les Etats Membres qui avaient perdu leur droit de vote au 31 décembre 2015.

Immobilisations corporelles et immeubles de placement

26. Les immobilisations corporelles se composent essentiellement de terrains et de bâtiments. L'ensemble des terrains et bâtiments, y compris une parcelle non stratégique située à Genève et classée dans la catégorie des immeubles de placement (voir la note 13 des états financiers), avaient une juste valeur de 488,4 millions de dollars. La figure 11 présente un état sommaire des terrains et bâtiments de l'OIT au 31 décembre 2015.

Figure 11.

(milliers de dollars)	Juste valeur	
	31.12.2015	31.12.2014
Terrains		
Siège – Genève		
Terrains	304 164	305 398
Parcelles de terrain classées comme immeubles de placement	28 254	57 570
Lima	3 190	3 115
Abidjan	440	423
Santiago	1 157	1 230
Total, terrains	337 205	367 736
Bâtiments		
Siège – Genève	132 076	142 865
Lima	10 100	9 865
Brasília	436	545
Abidjan	2 495	2 398
Dar es-Salaam	2 403	2 292
Buenos Aires	650	648
Islamabad	259	267
Santiago	2 127	2 869
Bruxelles	662	761
Total, bâtiments	151 208	162 510
Total, terrains et bâtiments	488 413	530 246

Terrains

27. La valeur totale des terrains a diminué principalement du fait de la vente d'une parcelle d'une valeur comptable de 20,9 millions de dollars et de la réévaluation d'une parcelle faisant l'objet d'un droit de superficie. La valeur de cette dernière a donné lieu à un ajustement à la baisse de 8,2 millions de dollars pour tenir compte du montant reçu en mars 2016, après que l'OIT a renoncé à son droit de superficie; elle a en outre été minorée de 0,2 million de dollars du fait d'écarts de change nets. La vente de la parcelle de terrain en 2015 a procuré un gain de 5,3 millions de francs suisses (6,1 millions de dollars, gains de change y compris) par rapport à la juste valeur comptabilisée au 31 décembre 2014. Le produit de la vente a été transféré au Fonds pour le bâtiment et le logement afin de financer en partie la rénovation du bâtiment du siège.

28. La valeur d'autres biens fonciers a enregistré une baisse de 1,2 million de dollars, qui résulte de la dépréciation de 1,4 million de dollars de la valeur marchande, compensée en partie par un gain de réévaluation de 0,2 million de dollars dû à des variations favorables des taux de change.

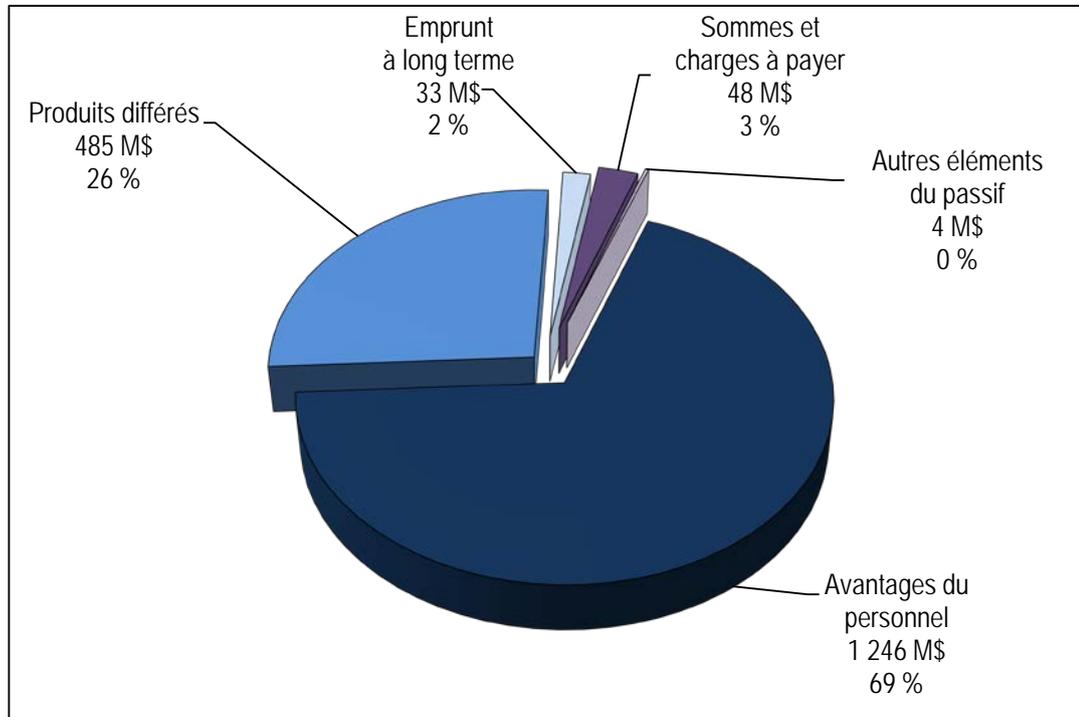
Bâtiments

29. La diminution de 11,3 millions de dollars de la valeur totale des bâtiments est principalement imputable à la dépréciation de 10,8 millions de dollars de la valeur marchande du bâtiment du siège en raison de l'augmentation des taux de vacance à Genève.

Passif

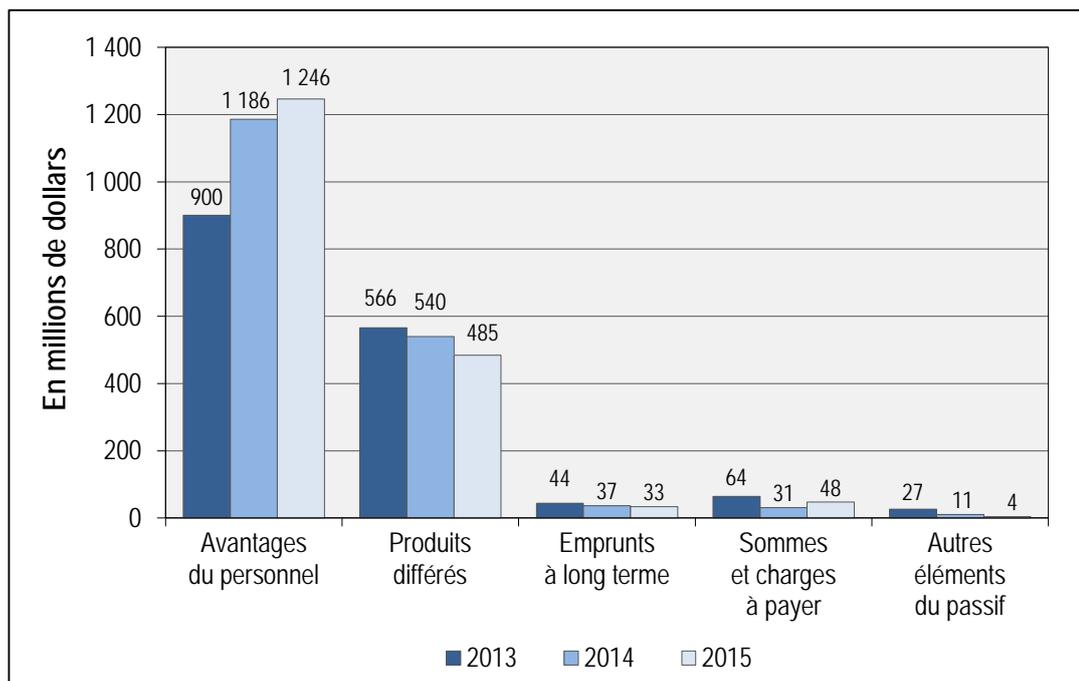
30. Au 31 décembre 2015, le passif s'élevait à 1 816,3 millions de dollars au total (1 803,7 millions de dollars au 31 décembre 2014), et se répartissait comme suit.

Figure 12. Passif (millions de dollars)



31. La figure 13 ci-dessous fournit une comparaison sur trois ans par catégorie de passif.

Figure 13. Comparaison sur trois ans, par catégorie de passif



Avantages du personnel

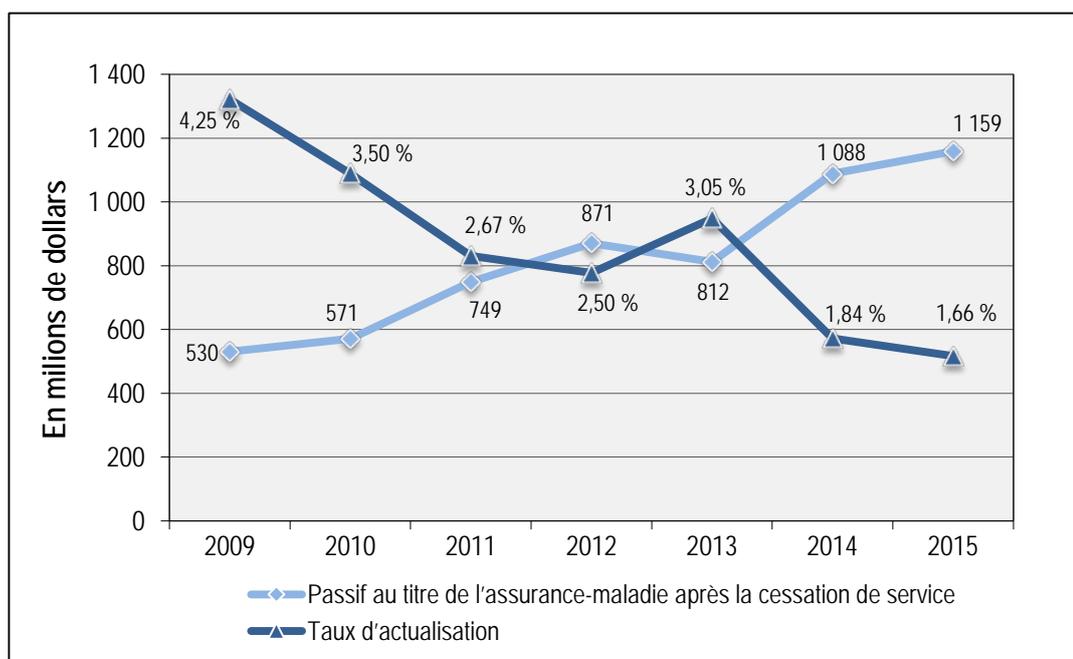
32. Les éléments les plus importants du passif sont les avantages futurs du personnel acquis par les fonctionnaires et les retraités. Ces avantages représentaient 69 pour cent du passif total de l'OIT au 31 décembre 2015.

Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service

33. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service représente 93 pour cent du total du passif relatif aux avantages du personnel; il correspond au coût estimatif des futures cotisations d'assurance-maladie qui seront à la charge de l'employeur pour l'ensemble des retraités et du personnel en activité censé avoir droit à l'assurance-maladie après la cessation de service. Il s'agit d'une estimation calculée par un actuair indépendant qui prend en compte les taux d'actualisation actuels, l'évolution du coût des soins de santé, les taux de mortalité, le profil démographique des personnes assurées, l'inflation et d'autres hypothèses. Le calcul se fonde sur une méthode mise au point par la profession actuarielle et reconnue par les organismes édictant les normes comptables comme étant la plus fiable pour prévoir le montant des obligations futures de l'Organisation.

34. Une des principales hypothèses financières sur laquelle se fonde l'actuaire pour calculer le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service est le taux d'actualisation. La baisse des taux d'intérêt observée à l'échelle mondiale entre 2009 et 2015 a eu un effet significatif sur le taux d'actualisation et, partant, sur l'évaluation de ce passif. La croissance du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et sa corrélation avec le taux d'actualisation sont représentées dans la figure 14.

Figure 14. Evolution du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et du taux d'actualisation



35. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service a augmenté de 71 millions de dollars en 2015 pour atteindre 1 159 millions de dollars. Cette augmentation est principalement imputable aux pertes actuarielles présentées ci-dessous.

(Gain)/perte actuariel/le	(millions de dollars)
Perte due à l'évolution du taux d'actualisation	30,8
Perte due à l'expérience	5,4
Total des pertes actuarielles comptabilisées dans l'actif net	36,2
Coût des services rendus au cours de la période	36,9
Coût de l'intérêt	20,0
Montant net des prestations payées	(22,1)
Total des dépenses au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service comptabilisées dans l'état de la performance financière	34,8
Total, augmentation du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	71,0

36. Le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est actuellement considéré comme non capitalisé. Toutefois, un montant de 61,6 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS pour couvrir le passif futur de la Caisse; figure également au crédit de ce fonds un montant de 3,6 millions de dollars accumulé pour le personnel des projets de coopération pour le développement. Le BIT s'acquitte de ses obligations à court terme en matière de financement de l'assurance-maladie pour les anciens fonctionnaires sur son budget ordinaire, sur la base du décaissement continu.

Budget ordinaire

37. A sa 102^e session (juin 2013), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice financier 2014-15 un budget des dépenses s'élevant à 801,3 millions de dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar pour cet exercice, a donné un montant total de 761,2 millions de francs suisses au titre des contributions mises en recouvrement.

38. Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice financier 2014-15 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant à la note 31 des états financiers.

39. Le tableau ci-dessous montre les dépenses et les taux d'utilisation des crédits budgétaires pour l'année en cours et les années récentes.

Analyse des écarts par résultat stratégique pour 2012-13 et 2014-15 (milliers de dollars)

	2012-13			2014-15		
	Budget	Montants réels	Taux d'exécution	Budget	Montants réels	Taux d'exécution
Partie I – Budget courant						
A. Organes directeurs	93 292	90 372	96,87 %	82 469	74 351	90,16 %
B. Objectifs stratégiques	648 089	645 343	99,58 %	612 292	605 660	98,92 %
C. Services de management	75 738	74 063	97,79 %	61 995	61 929	99,89 %
D. Autres provisions budgétaires	47 134	46 025	97,65 %	46 802	44 299	94,65 %
Ajustement pour mouvements de personnel	(7 303)	–	0,00 %	(6 599)	–	0,00 %
Total, Partie I	856 950	855 803	99,87 %	796 959	786 239	98,64 %
Partie II – Dépenses imprévues	875	–	0,00 %	875	–	0,00 %
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	3 795	3 795	100,00 %	3 426	3 426	100,00 %
Total, Parties I, II et IV	861 620	859 598	99,77 %	801 260	789 665	98,54 %

40. Dans l'ensemble, les résultats de la période biennale 2014-15 s'inscrivent dans la continuité de ceux de la période antérieure, avec un taux d'exécution de 98,54 pour cent pour 2014-15 contre 99,77 pour cent pour 2012-13. Ce léger recul du taux d'exécution en 2014-15 par rapport à 2012-13 est manifeste dans l'état V-A, qui fait apparaître un excédent de recettes par rapport aux dépenses pour la période, au taux de change budgétaire applicable, de 11,6 millions de dollars. Cela est dû en grande partie aux projections du taux d'inflation qui ont été prises en compte dans le budget approuvé et qui ne se sont pas vérifiées. Après réévaluations, ajustements pour les arriérés de contributions reçus et remboursement du Fonds de roulement, le déficit net à la fin de la période biennale était de 16,2 millions de dollars. Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, les dépenses budgétaires ont été couvertes par le Fonds de roulement en attendant le versement des contributions. Les arriérés des contributions reçus en 2016 seront utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement. A la fin de chaque période biennale, des informations sur le degré d'exécution atteint par rapport aux résultats attendus sont communiquées au Conseil d'administration et à la Conférence dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OIT.

41. Les écarts entre les résultats nets calculés conformément aux IPSAS (comptabilité d'exercice intégrale) et ceux obtenus suivant la méthode comptable conforme au Règlement financier sont résumés dans le tableau ci-dessous et expliqués plus en détail à la note 24.

(milliers de dollars)	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Autres fonds	Total
Résultat biennal net sur une base budgétaire (état V)	(16 200)	326	1 534	–	(14 340)
Différences temporelles	(36 266)	(245)	–	–	(36 511)
Résultat net après ajustement	(52 466)	81	1 534	–	(50 851)
Ajustements requis par les IPSAS	37 051	49	(1 422)	–	35 678
Autres fonds	–	–	–	(29 074)	(29 074)
Résultat net selon les IPSAS	(15 415)	130	112	(29 074)	(44 247)

Autres fonds

42. Au 31 décembre 2015, l'actif net des autres fonds gérés par l'OIT s'élevait à 20,5 millions de dollars; il s'agissait des fonds du Centre de Turin, du CINTERFOR et du Tribunal administratif.

43. Les résultats globaux de ces fonds, dont les budgets sont approuvés par le Conseil d'administration ou le Conseil du Centre de Turin pour 2015, sont résumés dans les états V-B et V-C, et les informations concernant l'actif net de chaque fonds figurent dans l'annexe.

44. Les dépenses comptabilisées en 2015 au titre des activités de coopération pour le développement financées par des ressources extrabudgétaires se sont élevées au total à 234,5 millions de dollars (246,6 millions de dollars en 2014). Conformément aux IPSAS, les recettes sont portées en compte et imputées par le Bureau au moment où les services sont rendus dans le cadre de l'exécution du projet; pour cette raison, le taux d'exécution des activités de coopération pour le développement financées par des ressources extrabudgétaires atteint systématiquement 100 pour cent en termes financiers.

45. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) est un régime d'assurance-maladie autonome qui est administré par le BIT à l'intention des fonctionnaires en activité, des retraités et des personnes à charge. Elle est financée au moyen des cotisations versées par les assurés et par l'Organisation. Dans l'Etat de la performance financière, les cotisations des assurés figurent au compte des recettes, et les montants versés au titre des demandes de remboursement traitées par la caisse figurent au compte des dépenses. L'actif net de la CAPS au 31 décembre 2015 s'élevait à 61,6 millions de dollars (58,4 millions de dollars en 2014).

Versements à titre gracieux

46. En 2015, les versements effectués à titre gracieux se sont élevés à 30 200 dollars (contre 25 347 dollars en 2014).

2. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015

Les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Les procédures et systèmes associés de contrôle interne, établis par la direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et méthodes sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches.

La gouvernance financière du Bureau prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle du BIT, le Commissaire aux comptes, ainsi que par le Conseil d'administration et son organe subsidiaire, le Comité consultatif de contrôle indépendant. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément au chapitre VII du Règlement financier et à la Règle de gestion financière 1.40, les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

Approuvé par:



Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

29 avril 2016

Approuvé par:



Guy Ryder
Directeur général

29 avril 2016

3. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, et l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

.../2

- 2 -

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables internationales du secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Selon le paragraphe 6 de l'Annexe au *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur mon audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 29 avril 2016
Ottawa, Canada

4. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015

Organisation internationale du Travail

Etat I

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2015	2014
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4, 22	386,0	591,7
Placements	11, 22	67,5	–
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	86,4	54,9
Contributions volontaires à recevoir	6	222,0	234,9
Produits dérivés	7	11,7	10,3
Autres sommes à recevoir	8	12,2	7,7
Stocks	9	4,9	6,1
Immeubles de placement	13	28,3	–
Autres actifs à court terme	10	14,0	15,1
		<u>833,0</u>	<u>920,7</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	12,7	13,7
Contributions volontaires à recevoir	6	45,2	54,7
Produits dérivés	7	12,4	–
Placements	11, 22	226,3	150,4
Immobilisations corporelles	12	475,9	487,4
Immeubles de placement	13	–	57,6
Immobilisations incorporelles	14	2,3	2,1
		<u>774,8</u>	<u>765,9</u>
Total, actif		<u>1 607,8</u>	<u>1 686,6</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes et charges à payer		47,6	31,1
Produits différés	15	439,3	485,0
Avantages du personnel	16	50,4	51,3
Partie courante des emprunts à long terme	17	3,7	3,8
Sommes dues aux Etats Membres	18	0,2	0,3
Produits dérivés	7	0,1	0,7
Autres passifs à court terme	19	3,6	9,2
		<u>544,9</u>	<u>581,4</u>
Passif à long terme			
Produits différés	15	45,2	54,7
Avantages du personnel	16	1 195,8	1 134,4
Emprunts à long terme	17	29,6	32,7
Sommes dues aux Etats Membres	18	0,8	0,5
		<u>1 271,4</u>	<u>1 222,3</u>
Total, passif		<u>1 816,3</u>	<u>1 803,7</u>
Actif net			
Réserves	20	189,4	200,0
Soldes de fonds accumulés	20	(397,9)	(317,1)
Total, actif net		<u>(208,5)</u>	<u>(117,1)</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2015	2014
Recettes			
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	26, 31	386,7	430,9
Contributions volontaires	26	260,6	281,1
Services de formation du Centre de Turin	26	14,1	17,1
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités		20,3	21,3
Produit des ventes et redevances		10,0	9,5
Gain résultant de la vente d'immeubles de placement	13	6,1	–
Produit des placements		1,7	7,6
Gain net de change et réévaluation		12,5	–
Autres recettes		1,6	4,1
Total, recettes		713,6	771,6
Dépenses			
Dépenses de personnel	21	414,5	411,2
Frais de voyage	21	31,2	29,0
Contrats de sous-traitance	21	127,7	105,0
Frais généraux de fonctionnement	21	44,4	43,0
Fournitures, consommables et petit matériel	21	13,2	10,1
Dotations aux amortissements	21	4,3	3,5
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	21	49,8	43,0
Perfectionnement du personnel	21	5,2	4,1
Prestations de l'assurance-maladie	21	41,5	40,9
Contributions et subventions	21	10,2	10,3
Perte nette de change et réévaluation		–	55,7
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	13	8,4	7,2
Charges financières	21	2,3	2,9
Autres dépenses	21	5,1	2,8
Total, dépenses		757,8	768,7
Excédent (déficit) net		(44,2)	2,9

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat III

Etat consolidé des variations de l'actif net pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	Réserves	Soldes de fonds accumulés	Total actif net
Solde au 31 décembre 2013		182,8	(89,8)	93,0
Excédent (déficit) de l'exercice 2014		(2,7)	5,6	2,9
Remboursement des emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire en 2012-13		18,7	(18,7)	-
Variation des produits dérivés		-	25,4	25,4
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		-	28,3	28,3
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		-	(264,0)	(264,0)
Réserve pour le financement de l'assurance-maladie après la cessation de service		1,2	(1,2)	-
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin		-	(2,7)	(2,7)
Total 2014, mouvements		17,2	(227,3)	(210,1)
Solde au 31 décembre 2014	20	200,0	(317,1)	(117,1)
Excédent (déficit) de l'exercice 2015		5,5	(49,7)	(44,2)
Emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		(16,2)	16,2	-
Variation des produits dérivés		-	10,7	10,7
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		-	(28,5)	(28,5)
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		-	(26,7)	(26,7)
Transfert du Fonds de fonctionnement au Fonds de roulement du Centre de Turin		0,1	(0,1)	-
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2015		-	(0,4)	(0,4)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin		-	(2,3)	(2,3)
Total 2015, mouvements		(10,6)	(80,8)	(91,4)
Solde au 31 décembre 2015	20	189,4	(397,9)	(208,5)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) de l'année	(44,2)	2,9
Mouvements sans effet sur la trésorerie:		
Dotation aux amortissements	4,3	3,5
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	8,4	7,2
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir des Etats Membres	(30,5)	29,7
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	22,4	24,8
(Augmentation) diminution des produits dérivés	(3,7)	0,2
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(4,5)	3,3
(Augmentation) diminution des stocks	1,2	1,7
(Augmentation) diminution des autres actifs	1,0	(3,4)
Augmentation (diminution) des sommes et charges à payer	16,5	(32,8)
Augmentation (diminution) des produits différés	(55,2)	(26,6)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel	33,7	21,3
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres	0,2	(2,1)
Augmentation (diminution) des autres passifs	(5,6)	2,1
(Gain) perte résultant de la vente d'immeubles de placement	(6,1)	-
Augmentation (diminution) concernant les portefeuilles de placements	1,0	0,1
Augmentation (diminution) des emprunts	0,8	(3,5)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres	(0,4)	-
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2,9	32,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(57,8)	60,4
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Produit de la cession de titres	2,8	-
Produit de la cession d'immeubles de placement	27,0	-
Acquisition de titres	(147,1)	(30,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22,0)	(17,2)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(0,8)	(1,2)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(140,1)	(48,4)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(3,9)	(3,8)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(3,9)	(3,8)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3,9)	(33,2)
Augmentation (diminution) nette, trésorerie et équivalents de trésorerie	(205,7)	(25,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	591,7	616,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	386,0	591,7

Le montant de 0,8 million de dollars E.-U. correspondant aux intérêts perçus est inclus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2014: 1,1 million de dollars E.-U.).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹

Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2015 Budget initial ²	2015 Budget final ³	2015 Montants réels	2015 Différence ⁴	2014-15 Budget initial et final	2014-15 Montants réels	2014-15 Différence ⁴
Recettes							
Contributions mises en recouvrement	400 630	400 630	400 630	-	801 260	801 260	-
Total, recettes	400 630	400 630	400 630	-	801 260	801 260	-
Dépenses							
Partie I – Budget courant							
A. Organes directeurs	41 234	44 984	36 866	(8 118)	82 469	74 351	(8 118)
B. Objectifs stratégiques	306 146	339 598	332 966	(6 632)	612 292	605 660	(6 632)
C. Services de management	30 998	32 054	31 988	(66)	61 995	61 929	(66)
D. Autres provisions budgétaires	23 401	24 981	22 478	(2 503)	46 802	44 299	(2 503)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁵	(3 299)	(6 599)	-	6 599	(6 599)	-	6 599
Total, Partie I	398 480	435 018	424 298	(10 720)	796 959	786 239	(10 720)
Partie II – Dépenses imprévues	437	875	-	(875)	875	-	(875)
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	1 713	-	-	-	3 426	3 426	-
Total, dépenses (Parties I, II et IV)	400 630	435 893	424 298	(11 595)	801 260	789 665	(11 595)
Excédent au taux de change budgétaire						11 595	
Réévaluation de l'excédent budgétaire						(480)	
Excédent au taux de change opérationnel de l'ONU						11 115	
Excédent dû au recouvrement de contributions pour un montant supérieur à celui inscrit au budget ordinaire approuvé						(10 509)	
Remboursement du financement du déficit de la période 2012-13 ⁶						(16 806)	
Excédent (déficit) net ⁷						(16 200)	

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar E.-U.

² Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail.

³ Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale.

⁴ Les différences significatives entre le budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2015 ci-joint.

⁵ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti pour réduire le niveau global du budget en prenant en compte les retards inévitables intervenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti.

⁶ Au 31 décembre 2013, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit de 16,655 millions de francs suisses a été couvert par le Fonds de roulement. Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2014 ont été utilisés pour rembourser le Fonds de roulement.

⁷ Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, dans l'attente du versement des contributions, les dépenses budgétaires ont été couvertes par le Fonds de roulement. Le solde nominal du fonds, qui s'élevait à 35 millions de francs suisses (35,318 millions de dollars E.-U.), a par conséquent baissé, s'établissant à 18,945 millions de francs suisses (19,118 millions de dollars E.-U.). Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2016 seront utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2015 Budget initial ¹	2015 Budget final ²	2015 Montants réels	2015 Différence ³	2014-15 Budget initial et final	2014-15 Montants réels	2014-15 Différence ³
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	525	832	832	–	598	587	(11)
Recettes							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 144	1 144	1 144	–	2 287	2 287	–
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	350	112	513	401	700	1 101	401
Vente de publications et de services	25	48	–	(48)	50	2	(48)
Recettes accessoires	5	13	10	(3)	10	7	(3)
Total, recettes	1 524	1 317	1 667	350	3 047	3 397	350
Dépenses							
Dépenses	1 595	1 706	1 586	(120)	3 191	3 071	(120)
Total, dépenses	1 595	1 706	1 586	(120)	3 191	3 071	(120)
Excédent (déficit) net	(71)	(389)	81	470	(144)	326	470
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	454	443	913	470	454	913	459

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT.

² Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale pour ce qui est de la contribution de l'OIT et des dépenses.

³ Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2015 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015

	2015 Budget	2015 Montants réels	Ecart budgétaire ¹	2015 Budget	2015 Montants réels	Ecart budgétaire ¹
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.) ²		
Recettes						
Contributions volontaires	11 134	11 812	678	12 316	13 066	750
Recettes propres	26 900	28 037	1 137	29 757	31 014	1 257
Utilisation de l'excédent	1 331	748	(583)	1 472	827	(645)
Total, recettes budgétaires	39 365	40 597	1 232	43 545	44 907	1 362
Dépenses						
Dépenses de personnel	17 841	17 962	121	19 736	19 869	133
Frais fixes	6 360	6 452	92	7 035	7 137	102
Frais variables	14 850	14 458	(392)	16 427	15 993	(434)
Total, dépenses d'exploitation	39 051	38 872	(179)	43 198	42 999	(199)
Excédent d'exploitation ³	314	1 725	1 411	347	1 908	1 561
Autres postes						
Variation de la provision pour créances douteuses	-	(163)	(163)	-	(180)	(180)
Gain (perte) net de change et réévaluation	-	(175)	(175)	-	(194)	(194)
Total, autres postes	-	(338)	(338)	-	(374)	(374)
Excédent budgétaire net ³	314	1 387	1 073	347	1 534	1 187

¹ Les écarts budgétaires sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes du Centre de Turin pour 2015.

² Les recettes et les dépenses du Centre sont consolidées sur la base d'un taux moyen de 0,904 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2015 (0,752 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2014).

³ Voir l'article 7, paragraphe 4, du Règlement financier du Centre de Turin.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur internationalement reconnus. En 1947, elle est devenue la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), sur la base d'un accord entre l'Organisation et l'ONU, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques.
3. L'OIT a été créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919; elle est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, élu par la Conférence. La Conférence internationale du Travail se réunit une fois par an. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.
4. L'OIT a son siège à Genève, Suisse, et possède des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des impôts et droits de douane perçus par ses Etats Membres.
5. Les états financiers rassemblent toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire, les réserves et les ressources extrabudgétaires ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS).
6. Entité contrôlée: Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales des services de formation et des services connexes dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et des projets de coopération pour le développement, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et la facturation de ses services de formation. Il établit des états financiers individuels ayant la même date de clôture que ceux de l'OIT.

Note 2 – Méthodes comptables

Préparation et présentation: principes de base

7. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont conformes au Règlement financier de l'OIT.
8. Les états financiers consolidés sont établis suivant une comptabilité d'exercice.
9. Les dispositions transitoires concernant les immobilisations corporelles (IPSAS-17) ont été appliquées aux fins de la comptabilisation initiale du matériel acheté avant le 1^{er} janvier 2012. Le matériel acquis avant cette date a été passé en charges à la date de son achat et sa valeur n'a pas été comptabilisée à l'actif.

Exercice

10. L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

Présentation des états financiers

11. La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar des Etats-Unis (dollar E.-U.). Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, libellés en millions de dollars.

Incertitude relative aux estimations

12. La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les placements et produits dérivés, les terrains et immeubles ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Principales méthodes comptables

Emprunts

13. Les emprunts sont classés en tant que passif financier comptabilisé initialement à la juste valeur puis, ultérieurement, au coût amorti. Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la construction d'actifs sont incorporés dans le coût de l'actif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

14. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui ont une échéance à moins de 90 jours à compter de la date de clôture et sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Consolidation

15. Les comptes du Centre de Turin ont été consolidés dans les états financiers consolidés de l'OIT.

16. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, passifs et actifs nets du Centre sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de clôture. Les recettes et les dépenses sont converties en dollars au taux de change opérationnel moyen de l'ONU pendant la période considérée. Les gains et pertes de change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états financiers consolidés de l'OIT libellés en dollars sont comptabilisés dans l'actif net.

Actif éventuel

17. Les actifs éventuels sont des actifs potentiels résultant d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenue (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'Organisation n'a pas la totale maîtrise. Ils sont mentionnés dans les notes des états financiers consolidés.

Produits dérivés

18. L'OIT utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats d'achat à terme pour se couvrir contre le risque de change. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la passation du contrat puis recalculés à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les produits dérivés sont portés à l'actif quand la juste valeur est positive et au passif quand la juste valeur est négative. Tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur des produits dérivés est pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir ci-dessous), qui est comptabilisée dans les actifs nets puis reclassée dans l'état consolidé de la performance financière quand l'élément de couverture influe sur le gain ou la perte.

19. L'OIT désigne ses contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire en tant que couvertures de flux de trésorerie et applique la comptabilité de couverture suivante:

- La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé (le contrat à terme) est comptabilisée dans l'actif net alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une évaluation prospective et rétrospective. Le test d'efficacité porte sur le pourcentage de variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts imputé à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse. L'opération est effectuée à la date de prise d'effet de la couverture et à la date de clôture.
- Les montants comptabilisés dans les actifs nets sont reportés dans l'état consolidé de la performance financière quand a lieu la transaction prévue (comptabilisation des contributions mises en recouvrement).
- Si l'instrument de couverture est exécuté ou si sa désignation en tant que couverture est résiliée, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité en la matière, tout gain ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les actifs nets y demeure jusqu'à ce qu'ait lieu la transaction prévue.
- La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée lorsque la transaction prévue n'est plus attendue, auquel cas tout gain ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les actifs nets est immédiatement transféré(e) dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation.

Sommes dues aux Etats Membres

20. Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués, des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque année.

- A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés.
- A la fin de la seconde année de chaque période biennale, le montant est comptabilisé en tant que passif dû aux Etats Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

Avantages du personnel

21. L'OIT comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

Avantages après la cessation de service

22. Les avantages après la cessation de service désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables après la cessation de service. L'OIT est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation multiemployeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

23. Ce régime expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pension et les coûts entre les différentes organisations concernées. Comme les autres organisations affiliées, l'OIT n'est pas en mesure de déterminer, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part des obligations au titre des prestations définies, des avoirs du régime de pension et des coûts qui lui est propre. Elle a donc considéré ce régime comme un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de l'IPSAS-25. Les contributions que l'Organisation a versées à la Caisse pendant l'exercice ont été comptabilisées en charges dans l'état consolidé de la performance financière.

24. Les régimes à prestations définies de l'OIT comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement, qui incluent les indemnités de rapatriement et de fin de service et les frais de voyage et de déménagement lors de la cessation de service. Le passif comptabilisé au titre de ces régimes équivaut aux engagements pris au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement sont calculés par un actuair indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées.

25. Le coût financier, le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net.

Avantages à court terme

26. Les avantages à court terme comprennent les avantages initiaux, les prestations mensuelles ordinaires (par exemple les traitements et indemnités), les absences rémunérées et les autres prestations à court terme (par exemple l'allocation pour frais d'études et le congé dans les foyers). Une dépense est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit un service à l'Organisation et un passif est comptabilisé pour toute prestation qui n'a pas été payée à la date de clôture. Les passifs au titre des avantages à court terme du personnel sont censés être réglés dans les douze mois qui suivent la date de clôture. Ils sont comptabilisés en tant que passifs à court terme et pour un montant non actualisé.

Autres avantages à long terme

27. Les autres avantages à long terme sont les prestations, ou fractions de prestations, qui ne doivent pas être réglées dans les douze mois qui suivent la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces prestations comprennent la fraction des soldes de jours de congé accumulés qui n'est pas censée être réglée dans les douze mois qui suivent la date de clôture. Elles sont comptabilisées en tant que passif à long terme.

Transactions en devises

28. Les transactions effectuées pendant l'exercice libellées dans des monnaies autres que le dollar sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

29. Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les écarts de change résultant du règlement des éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés découlant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception des gains et pertes de change résultant de la couverture efficace des flux de trésorerie à la date de clôture, qui sont comptabilisés dans l'actif net.

30. Les soldes des actifs et passifs non monétaires reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont mesurés à la juste valeur en devises sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable le jour où la juste valeur est déterminée. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des terrains et immeubles sont comptabilisés en tant qu'actifs nets. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des immeubles de placement sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière en tant que «variation de la juste valeur des immeubles de placement».

31. Dans l'état consolidé de la performance financière, les gains et pertes de change sont présentés en valeur nette comme des recettes (s'il s'agit de gains) ou des dépenses (s'il s'agit de pertes), à l'exception de ceux concernant les immeubles de placement, qui sont comptabilisés séparément.

32. Dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (état V-A), les recettes et les dépenses libellées en francs suisses sont calculées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail pour la période biennale.

Dépréciation

33. Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Des provisions sont établies pour prendre en compte une dépréciation, le cas échéant. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments, le matériel, les immobilisations incorporelles et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Au moins une fois par an, il est procédé à un examen de tous les actifs pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation.

Stocks

34. Les publications destinées à une distribution gratuite sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Les publications destinées à la vente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, la différence est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Lorsque des publications sont considérées comme endommagées ou, après un délai de deux ans, comme obsolètes, elles sont sorties du bilan; cette opération est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Le coût des publications est calculé sur la base du coût moyen pondéré. Le coût du papier et des autres fournitures utilisées dans le processus de production est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations incorporelles

35. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique et amorties dans le cours de leur durée de vie utile (trois à cinq ans), selon la méthode linéaire. Les logiciels acquis à l'extérieur sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût par utilisateur est égal ou supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût est égal ou supérieur à 200 000 dollars. pour le BIT et à 40 000 euros pour le Centre de Turin.

Placements

36. Les placements sont des actifs comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des placements, le produit d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent. Les placements sont classés comme des actifs à court terme ou des actifs à long terme selon l'horizon temporel de leurs objectifs. Ils sont classés comme des actifs à court terme si cet horizon est inférieur ou égal à un an, et comme des actifs à long terme s'il est supérieur à un an.

Immeubles de placement

37. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût, puis ultérieurement à la juste valeur sur la base des conditions du marché à la date de clôture.

38. Les gains ou les pertes résultant d'une variation de la juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

39. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsqu'ils sont définitivement retirés du service et qu'aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'est attendu de leur cession. La différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

40. Les transferts vers la catégorie des immeubles de placement (ou depuis cette catégorie) ne sont effectués qu'en cas de changement d'affectation. Si un immeuble occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, il est comptabilisé conformément à la politique en matière d'immobilisations corporelles jusqu'à la date du changement d'affectation.

Contrats de location

41. Les contrats de location de matériel ou de locaux à usage de bureau sont classés en tant que contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique Frais généraux de fonctionnement, en fonction des dispositions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

Sommes et charges à payer

42. Les sommes à payer sont des obligations financières relatives à des biens et services reçus mais non payés à la date de clôture. Les sommes et charges, de nature à court terme, sont enregistrées au coût, l'effet de l'actualisation n'étant pas considéré comme significatif.

Immobilisations corporelles

43. Les immobilisations corporelles comprennent les catégories d'actifs suivantes:

- *Matériel*: Le matériel est comptabilisé au coût historique et présenté au coût amorti. Le matériel est comptabilisé en tant qu'actif si son coût atteint ou dépasse le seuil de 5 000 dollars.
- *Terrains et bâtiments*: Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe indépendante menée une fois par an. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur des terrains et des bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net.
- *Améliorations locatives*: Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût amorti. Les améliorations locatives sont comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 50 000 dollars.

44. La valeur des actifs historiques, notamment des œuvres d'art offertes, n'est pas comptabilisée à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière.

45. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur cession ou lorsqu'elles sont définitivement retirées du service et qu'aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'est attendu de leur cession. La différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

46. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, sauf dans le cas des terrains qui ne sont pas amortissables. L'amortissement des bâtiments est calculé sur la base de la juste valeur de ceux-ci au début de l'exercice, sur la durée d'utilisation résiduelle à cette date. Lorsqu'un bâtiment est réévalué, tout montant cumulé des amortissements à la date de la réévaluation est déduit de la valeur brute comptable du bâtiment et la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué de l'actif. La

durée de vie utile estimative selon les catégories d'immobilisations corporelles est définie comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Bâtiments	
Siège de l'OIT (par composant)	15-150
Bureaux extérieurs	20-85
Matériel	5-10
Améliorations locatives	15-30 ou durée du bail, selon la durée la plus courte

Provisions et passif éventuel

47. Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

48. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler.

Produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe et produits différés

49. Les produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:

□ Contributions mises en recouvrement

- Avant le début de chaque exercice, l'OIT met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en tant que moitié du total au 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale.
- Les contributions mises en recouvrement approuvées par la Conférence internationale du Travail, mais qui ne sont pas prises en compte comme des recettes, apparaissent comme actif éventuel dans les notes des états financiers consolidés, car il s'agit d'un apport de ressources probable.
- Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Dans l'état II, les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres sont présentées nettes de l'ajustement de la provision.
- Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT sont mesurées initialement à la juste valeur après déduction de toute provision pour dépréciation et recouvrement puis comptabilisées au coût amorti selon la méthodologie du taux d'intérêt effectif.

- Les contributions mises en recouvrement reçues en avance représentent les montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir et sont classées dans la catégorie des produits différés.
- *Contributions volontaires*
 - Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme sommes à recevoir et comme recettes à la signature de l'accord.
 - Les contributions volontaires aux projets de coopération pour le développement sont normalement conditionnées à des résultats. Au moment de la signature de l'accord, une créance et une dette (produit différé) sont d'abord comptabilisées à la juste valeur puis, ultérieurement, au coût amorti obtenu par le biais de l'actualisation le cas échéant.
 - Les fonds reçus de donateurs sous conditions sont comptabilisés comme une dette. La recette est comptabilisée lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont remplies. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs à la date de clôture sont comptabilisés en tant que passif (dû aux donateurs au titre des produits différés).
 - Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit remplie.
 - Les contributions au titre du CSBO portant sur des périodes futures sont présentées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est considéré comme possible à la date de clôture.
- *Dons et subventions*
 - L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette au titre des contributions volontaires lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.
- *Services de formation*
 - Le Centre international de formation de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, notamment l'OIT. Ces services sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Ils sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe soumises à condition. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, notamment l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et

le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

- Les flux probables des ressources provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme actifs sont présentés en tant qu'actifs éventuels.
- *Contributions en nature*
 - Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées.
 - Les droits d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations mis à disposition par des Etats Membres apparaissent dans les notes aux états financiers consolidés.
- *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes*
 - Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme une opération sans contrepartie directe et sont prises en compte une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet.

Produit des opérations avec contrepartie directe

50. Les produits des opérations avec contrepartie directe sont inscrits comme suit:

- *Produit des ventes et redevances:* Les recettes sont comptabilisées à la date à laquelle la prestation est fournie. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Le produit des ventes de publications est pris en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acquéreur. Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant égal à 50 pour cent du montant non acquitté depuis un à deux ans et à 100 pour cent du montant non acquitté depuis plus de deux ans, à moins que l'Organisation ne reçoive par écrit du débiteur une confirmation écrite du montant exigible assortie d'une date prévue pour le paiement.
- *Produit des placements:* Le produit des intérêts acquis en fonction du temps écoulé et compte tenu du rendement effectif de l'actif, ainsi que les profits et pertes découlant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.
- *Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités:* Elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS).

Note 3 – Normes comptables qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur

51. En 2015, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié cinq nouvelles normes comptables relatives à la comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités, qui entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2017 ou après cette date, leur application anticipée étant permise. Il s'agit des normes suivantes:

- IPSAS 34 – Etats financiers individuels: énonce les exigences en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière applicables aux participations dans des entités contrôlées, des coentreprises et des entreprises associées.
- IPSAS 35 – Etats financiers consolidés: définit les principes applicables à la présentation et à la préparation des états financiers consolidés.
- IPSAS 36 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises: énonce les exigences en matière de comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ainsi que les modalités d'application de la méthode de la mise en équivalence, qui est utilisée pour comptabiliser les participations dans des entreprises associées et des coentreprises.
- IPSAS 37 – Accords conjoints: établit les principes applicables à la présentation de l'information financière par des entités qui détiennent des intérêts dans des partenariats contrôlés conjointement.
- IPSAS 38 – Divulgaration des participations dans d'autres entités: énonce les informations à fournir pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts détenus dans d'autres entités, les risques qui en découlent et les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie.

52. Ces cinq normes remplaceront les obligations actuellement énoncées dans les IPSAS suivantes:

- IPSAS-6 – Etats financiers consolidés et individuels;
- IPSAS-7 – Participations dans des entreprises associées;
- IPSAS-8 – Participations dans des coentreprises.

53. L'OIT n'a pas adopté ces nouvelles normes qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

54. L'Organisation estime que l'adoption de ces normes n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

55. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	Dollar	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2015	Total 2014
Comptes courants et fonds en caisse	59,3	144,5	10,0	11,5	225,3	338,7
Dépôts à court terme	100,2	60,5	–	–	160,7	253,0
Total, trésorerie et dépôts	159,5	205,0	10,0	11,5	386,0	591,7

Note 5 – Contributions à recevoir des Etats Membres

56. Les contributions à recevoir à la date de clôture sont les suivantes:

(millions de dollars)	2015	2014
Contributions à recevoir des Etats Membres (notes 30 et 31)	112,5	83,2
A déduire: paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers (note 30)	(0,9)	(1,0)
A déduire: amortissement des arrangements financiers à long terme	(1,6)	(1,8)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(10,9)	(11,8)
Total net à recevoir	99,1	68,6
■ Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	86,4	54,9
■ Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	12,7	13,7

57. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice d'un arrangement financier approuvé par la Conférence internationale du Travail, après amortissement et provision.

58. Le classement par âge des contributions à recevoir se présente comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014
Moins de 1 an	70,3	47,2
De 1 à 2 ans	15,1	6,8
Plus de 2 ans	26,2	28,2
A déduire: provision pour créances douteuses et amortissement	(12,5)	(13,6)
Total	99,1	68,6

Note 6 – Contributions volontaires à recevoir

59. A la date de clôture, les contributions volontaires à recevoir sont les suivantes (note 15):

(millions de dollars)	2015	2014
Contributions volontaires à recevoir à court terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	217,1	228,8
Services de formation du Centre de Turin	4,8	5,5
Subventions en faveur du Centre de Turin non soumises à condition	0,1	0,6
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à court terme	222,0	234,9
Contributions volontaires à recevoir à long terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	44,8	54,1
Services de formation du Centre de Turin	0,4	0,6
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à long terme	45,2	54,7
Total, contributions volontaires à recevoir	267,2	289,6

Note 7 – Actifs et passifs dérivés

60. A la date de clôture, l'OIT dispose des actifs et passifs dérivés suivants:

(millions de dollars)	2015	2014
Actifs dérivés		
Contrat d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille – court terme	0,2	–
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – court terme	11,5	10,3
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – long terme	12,4	–
Total, actifs dérivés	24,1	10,3
Passifs dérivés		
Contrat d'achat à terme de la CAPS – court terme	0,1	0,7
Total, passifs dérivés	0,1	0,7

61. Le montant contractuel et l'échéance des instruments dérivés à la date de clôture sont les suivants:

Instrument dérivé	Echéance	Montant contractuel (millions de dollars)
Contrat d'achat à terme de la CAPS	Dans les trois prochains mois	47,5
Contrat d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille	Dans les trois prochains mois	3,8
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT	Dans les douze prochains mois	154,8
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT	Dans les douze mois suivants	162,9

Contrat d'achat à terme de la CAPS

62. Le risque lié aux actifs financiers détenus pour le compte de la CAPS dans des monnaies autres que le franc suisse est couvert au moyen de contrats d'achat à terme dans chacune des autres monnaies dans lesquelles des placements sont faits.

Contrats d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille

63. Le risque lié aux actifs financiers détenus dans le portefeuille dans des monnaies autres que le dollar E.-U. est couvert au moyen d'instruments dérivés.

Contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire

64. La principale source de recettes pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins prévus en dollars pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme sont donc acquis pour faire en sorte que le montant en francs suisses des sommes à recevoir des Etats Membres au titre des contributions fixées pour la période biennale soit suffisant pour acheter les dollars dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire. Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars du budget ordinaire prévus pendant la période biennale.

65. Les contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT sont définis comme des couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la valeur des produits dérivés au cours de la période considérée se présentent comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	10,3	(16,6)
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés en actifs nets	(9,0)	7,8
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés comme excédent/(déficit)	(1,3)	0,4
Variation de la juste valeur de l'élément comptant comptabilisée en actifs nets	19,7	17,6
Variation de la juste valeur de l'élément à terme comptabilisée comme excédent/(déficit)	4,2	1,1
Total, juste valeur au 31 décembre	23,9	10,3

66. Les couvertures de flux de trésorerie se sont révélées très efficaces en 2015. Le montant reclassé des actifs nets et présenté dans l'état consolidé de performance financière comme gain (perte) de change et les montants maintenus dans les actifs nets à la fin de l'année se répartissent comme suit:

Actifs nets: valeur des produits dérivés non réglés (millions de dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier (note 20)	9,0	(16,4)
Reclassement pendant l'année en gain (perte) net de change et réévaluation (couverture efficace de l'élément comptant – transactions réalisées au cours de la période)	(9,0)	7,8
Gain (perte) net de change pendant l'année comptabilisée dans les actifs nets (couverture efficace de l'élément comptant – transactions prévues pour 2016 et 2017)	19,7	17,6
Solde de clôture au 31 décembre (note 20)	19,7	9,0

67. Les montants inscrits dans les actifs nets au 31 décembre 2015 devraient arriver à échéance, ce qui devrait être reflété dans l'état consolidé de la performance financière en 2016 et en 2017, lorsque les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, respectivement pour 2016 et 2017, seront comptabilisées.

Note 8 – Autres sommes à recevoir

68. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014
Impôt sur le revenu perçu par les Etats-Unis	6,1	3,6
Sommes à recevoir du PNUD	1,7	1,0
Autres sommes à recevoir	4,4	3,1
Total, autres sommes à recevoir	12,2	7,7

69. Le classement par âge des autres sommes à recevoir se présente comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014
Moins de 1 an	8,0	5,8
De 1 à 2 ans	2,3	0,3
Plus de 2 ans	1,9	1,6
Total	12,2	7,7

Note 9 – Stocks

70. Le mouvement des stocks au cours de la période considérée est le suivant:

(millions de dollars)	Fournitures	Publications	Total 2015	Total 2014
Solde au 1 ^{er} janvier	0,4	5,7	6,1	7,8
Stocks produits et stocks achetés	0,2	7,5	7,7	8,1
Stock disponible	0,6	13,2	13,8	15,9
A déduire: stocks utilisés	(0,3)	(4,8)	(5,1)	(6,1)
A déduire: dépréciation des stocks	-	(1,3)	(1,3)	(0,8)
A déduire: stocks sortis du bilan	-	(2,5)	(2,5)	(2,9)
Solde au 31 décembre	0,3	4,6	4,9	6,1

Note 10 – Autres actifs à court terme

71. Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014
Avances au personnel	8,7	8,9
Avances aux partenaires d'exécution	0,9	0,8
Autres actifs	4,4	5,4
Total, autres actifs à court terme	14,0	15,1

Note 11 – Placements

72. L'Organisation détient cinq portefeuilles de placements d'instruments financiers identifiés qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants et sont constitués principalement de titres à revenu fixe et de fonds de placement. Les placements comprennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui n'apparaissent pas sous la rubrique «Trésorerie et équivalents de trésorerie», car ils font partie d'un placement de portefeuille et sont destinés à être conservés sur le long terme et réinvestis.

73. Les placements sont effectués conformément à la politique en la matière approuvée en concertation avec le Comité des placements du BIT et leur performance est évaluée à la juste valeur.

74. La juste valeur et le coût historique à la date de clôture se présentent comme suit:

(millions de dollars)	2015		2014	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements – court terme				
Dépôt à court terme de l'OIT	60,0	60,0		
Dépôt du Centre de Turin à un an	7,5	7,5		
Sous-total, placements – court terme	67,5	67,5		
Placements – long terme				
Trésorerie dans les portefeuilles	(0,1)	(0,1)	1,9	1,9
Revenu fixe				
Obligations	73,0	73,0	70,3	67,3
Obligations à taux variable	27,3	27,3	25,8	25,9
Marché monétaire	21,0	21,0	22,0	22,0
Total, placements à revenu fixe	121,3	121,3	118,1	115,2
Fonds de placement	105,1	104,8	30,4	29,9
Sous-total, placements – long terme	226,3	226,0	150,4	147,0
Total, placements	293,8	293,5	150,4	147,0

75. Les mouvements au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	2015	2014
Juste valeur au 1^{er} janvier	150,4	120,5
Intérêts et gains (pertes) nets sur les placements	(0,9)	(0,1)
Nouveaux placements pendant la période	147,1	30,0
Cession de titres pendant la période	(2,8)	–
Juste valeur au 31 décembre	293,8	150,4

76. Les placements à court terme se composent des dépôts dont les échéances sont comprises entre 90 jours et un an à compter du 31 décembre 2015.

77. En 2015, deux portefeuilles respectivement libellés en francs suisses et en dollars E.-U. ont été créés et investis dans des fonds de placement. Ils représentent des fonds d'affectation générale de l'OIT qui ne devraient pas être requis à des fins opérationnelles immédiates. En 2014, le montant de 30 millions de dollars représentant les fonds affectés au paiement des indemnités de fin de contrat dues aux fonctionnaires du BIT a été investi séparément dans des fonds de placement.

Note 12 – Immobilisations corporelles

78. Les mouvements par catégorie d'actif au cours de la période considérée sont les suivants:

(milliers de dollars)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	331 364	167 226	8 031	4 676	511 297
Acquisitions	-	12 278	3 265	1 692	17 235
Cessions	-	-	-	-	-
Transferts aux immeubles de placement	(64 746)	-	-	-	(64 746)
Amortissement	-	(1 733)	(547)	(1 007)	(3 287)
Ecart de change – coût	-	-	(1 474)	(258)	(1 732)
Ecart de change – amortissement	-	-	322	38	360
Réévaluation nette comptabilisée dans les actifs nets	43 547	(15 261)	-	-	28 286
Sous-total 2014, mouvements	(21 199)	(4 716)	1 566	465	(23 884)
Solde de clôture au 31 décembre 2014	310 165	162 510	9 597	5 141	487 413
Valeur brute comptable au 31 décembre 2014	310 165	162 510	13 044	6 724	492 443
Montant cumulé des amortissements	-	-	(3 447)	(1 583)	(5 030)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	310 165	162 510	9 597	5 141	487 413
Acquisitions	-	17 750	70	4 103	21 923
Cessions	-	-	(11)	-	(11)
Amortissement	-	(1 798)	(609)	(1 344)	(3 751)
Ecart de change – coût	-	-	(1 313)	(229)	(1 542)
Ecart de change – amortissement	-	-	333	49	382
Réévaluation nette comptabilisée dans les actifs nets	(1 214)	(27 254)	-	-	(28 468)
Sous-total 2015, mouvements	(1 214)	(11 302)	(1 530)	2 579	(11 467)
Solde de clôture au 31 décembre 2015	308 951	151 208	8 067	7 720	475 946
Valeur brute comptable au 31 décembre 2015	308 951	151 208	11 790	10 598	482 547
Montant cumulé des amortissements	-	-	(3 723)	(2 878)	(6 601)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	308 951	151 208	8 067	7 720	475 946

Terrains et bâtiments

79. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que de deux parcelles adjacentes.

80. En outre, l'OIT est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal (note 28).

81. Afin d'estimer plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous ses biens au 31 décembre 2015 sur la base des Normes internationales d'évaluation publiées par l'International Valuation Standards Committee, compte tenu d'hypothèses relatives aux conditions du marché. La variation de la juste valeur des terrains et bâtiments en 2015 résulte notamment d'une perte de réévaluation de 3,0 millions de dollars due à la fluctuation des taux de change. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée en tant qu'élément distinct de l'actif net comme le montre la note 20.

Améliorations locatives

82. L'Organisation a par ailleurs fait apporter des améliorations à un bien, dont elle est locataire à New Delhi (Inde). Elle a aussi fait apporter des améliorations au Pavillon Piémont et fait rénover d'autres bâtiments du Centre de Turin (Italie).

Note 13 – Immeubles de placement

83. Les formalités de rezonage ayant été menées à terme par les autorités locales, à sa 320^e session (mars 2014), le Conseil d'administration a confirmé sa décision de vendre deux parcelles de terrain à Genève – l'une étant la propriété de l'OIT, l'autre étant détenue par cette dernière au titre d'un droit de superficie – afin de financer en partie le projet de rénovation du bâtiment. A la suite de ce changement d'affectation, ces deux parcelles sont considérées depuis avril 2014 comme des immeubles de placement.

84. En 2015, la parcelle appartenant à l'OIT a été vendue à une tierce partie pour un montant de 26 millions de francs suisses (27 millions de dollars), soit un gain résultant de la vente de 6,1 millions de dollars.

85. Les mouvements afférents aux immeubles de placement au cours de la période considérée sont les suivants:

(milliers de dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	57 570	–
Transfert des terrains et bâtiments	–	64 746
Acquisitions	–	–
Cessions	(27 027)	–
Gain à la vente d'immeubles de placement	6 090	–
Gains (pertes) résultant des ajustements de la juste valeur	(8 231)	(616)
Ajustement de la juste valeur résultant des écarts de change nets	(148)	(6 560)
Solde de clôture au 31 décembre	28 254	57 570

Événement postérieur à la date de clôture

86. En mars 2016, un accord a été conclu avec l'Etat de Genève concernant la renonciation par le BIT de son droit de superficie d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans sur une parcelle sise à Genève (Suisse). En application de cet accord, le Bureau a renoncé à son droit de superficie et a obtenu en échange un titre de pleine propriété sur la moitié de la parcelle. Il a ensuite vendu l'intégralité de la parcelle visée par ce titre de pleine propriété à une tierce partie pour un montant de 28 millions de francs suisses (28,3 millions de dollars au taux de change applicable à la date de clôture). La juste valeur, au 31 décembre 2015, de la parcelle faisant l'objet du droit de superficie a été estimée sur la base du produit de la vente réalisée ultérieurement. L'ajustement de la juste valeur effectué en 2015 pour la parcelle faisant l'objet du droit de superficie a abouti à une perte

de 8,2 millions de dollars. Cette vente n'aura pas d'incidence financière notable sur l'état consolidé de la performance financière de 2016.

Note 14 – Immobilisations incorporelles

87. Les mouvements par catégorie d'immobilisation incorporelle au cours de la période considérée sont les suivants:

(milliers de dollars)	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels développés en interne	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	112	1 018	1 130
Acquisitions	340	854	1 194
Cessions	–	–	–
Amortissement	(53)	(179)	(232)
Ecarts de change – coût	(15)	–	(15)
Ecarts de change – amortissement	4	–	4
Sous-total 2014, mouvements	276	675	951
Solde de clôture au 31 décembre 2014	388	1 693	2 081
Valeur brute comptable au 31 décembre 2014	453	1 925	2 378
Montant cumulé des amortissements	(65)	(232)	(297)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	388	1 693	2 081
Acquisitions	462	367	829
Cessions	–	–	–
Amortissement	(122)	(418)	(540)
Ecarts de change – coût	(17)	(16)	(33)
Ecarts de change – amortissement	4	–	4
Sous-total 2015, mouvements	327	(67)	260
Solde de clôture au 31 décembre 2015	715	1 626	2 341
Valeur brute comptable au 31 décembre 2015	898	2 276	3 174
Montant cumulé des amortissements	(183)	(650)	(833)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	715	1 626	2 341

Note 15 – Produits différés

88. Les produits différés à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	2015	2014
Produits différés – court terme		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	38,6	39,5
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	219,0	229,6
Sommes dues aux donateurs (y compris pour le Centre de Turin)	178,4	212,3
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	2,4	2,7
Cotisations anticipées à la CAPS	0,6	0,6
Autres produits différés	0,3	0,3
Sous-total, produits différés à court terme	439,3	485,0
Produits différés – long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	44,8	54,1
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	0,4	0,6
Sous-total, produits différés à long terme	45,2	54,7
Total, produits différés	484,5	539,7

89. Les contributions volontaires différées représentent la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur (note 6).

Note 16 – Avantages du personnel

90. Les éléments du passif lié aux avantages du personnel à la date de clôture sont:

(millions de dollars)	2015	2014
Passif à court terme		
Allocation pour frais d'études	3,0	3,5
Jours de congés accumulés	21,3	21,9
Congé dans les foyers	0,4	0,4
Résiliation d'engagement par consentement mutuel	0,1	0,3
Prestations en matière de rapatriement	3,5	4,3
Assurance-maladie après la cessation de service	22,1	20,9
Sous-total, passif à court terme	50,4	51,3
Passif à long terme		
Jours de congés accumulés	13,3	13,7
Prestations en matière de rapatriement	45,4	53,4
Assurance-maladie après la cessation de service	1 137,1	1 067,3
Sous-total, passif à long terme	1 195,8	1 134,4
Total, passif lié aux avantages du personnel	1 246,2	1 185,7

91. Les avantages du personnel sont déterminés conformément au *Statut du personnel du BIT et du Centre international de Turin* et aux *Statuts et Règlement administratif de la CAPS*.

Avantages après la cessation de service

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

92. Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, cette évaluation est effectuée une fois tous les deux ans, selon la méthode des «agrégats avec intrants», et elle a pour but premier de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour permettre à celle-ci de faire face à ses obligations.

93. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ce taux est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir tout déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour couvrir ce déficit, chaque organisation affiliée doit apporter un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

94. L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2013 a révélé un déficit de 0,72 pour cent (contre 1,87 pour cent dans l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théoriquement requis pour atteindre l'équilibre au 31 décembre 2013 s'élève à 24,42 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension alors que le taux actuel est de 23,7 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2013, le ratio de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à la provision actuarielle, en admettant qu'aucun ajustement ultérieur des pensions ne soit effectué, était de 127,5 pour cent (contre 130 pour cent dans l'évaluation de 2011). Le taux de financement était de 91,2 pour cent (contre 86,2 pour cent dans l'évaluation de 2011) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

95. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2013 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer dans le cadre de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

96. Au cours de l'année 2015, les charges se rapportant à la Caisse des pensions ont atteint 51,9 millions de dollars (contre 52 millions de dollars en 2014). Les charges prévues pour 2016 s'élèvent au total à 51,8 millions de dollars.

97. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente, tous les ans, un rapport sur ses audits au Comité mixte de la Caisse des pensions. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, lesquels peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

Régime d'assurance-maladie après la cessation de service

98. Une évaluation actuarielle effectuée en 2015 a établi les engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture comme suit dans les paragraphes suivants.

99. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2015, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2015 (%)	2014 (%)
Taux d'actualisation	BIT: 1,66 Turin: 2,66 AISS: 1,01	BIT: 1,84 Turin: 2,21 AISS: 1,36
Taux des futures augmentations de rémunération	Taux de la CCPNU (3,5 % + barème statique des traitements)	Taux de la CCPNU (3,5 % + barème statique des traitements)
Taux des augmentations de pension	3,00	3,00
Inflation des frais médicaux	4,00 à partir de 2015, ramené à 3,00 à raison de 0,20 par an	4,20 à partir de 2014, ramené à 3,00 à raison de 0,20 par an

100. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise principale dans laquelle la CAPS engage des dépenses (franc suisse, livre sterling, dollar et euro). Le taux d'actualisation final a alors été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

101. Si les hypothèses relatives à l'évolution des frais médicaux qui sont décrites ci-dessus devaient changer, cela aurait une influence sur la mesure du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, comme suit:

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité (millions de dollars)	2015	2014
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur le coût des services rendus et le coût financier	23,1	21,3
1 pour cent de diminution du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur le coût des services rendus et le coût financier	(17,1)	(15,8)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	256,0	235,7
1 pour cent de diminution du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(199,7)	(184,1)

102. Le tableau ci-dessous montre l'évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

(millions de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	1 088,2	811,8
Coût des services rendus au cours de la période	36,9	21,9
Coût financier	20,0	24,8
Montant net des prestations payées	(22,1)	(20,9)
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	5,4	11,4
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) aux changements d'hypothèse	30,8	239,2
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	1 159,2	1 088,2
Etat consolidé de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(1 088,2)	(811,8)
Total (débit)/crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(56,9)	(46,7)
Montant net des prestations payées	22,1	20,9
Total (débit)/crédit comptabilisé dans l'état consolidé de la performance financière	(34,8)	(25,8)
Total (débit)/crédit comptabilisé en actifs nets	(36,2)	(250,6)
Etat consolidé de la situation financière, fin d'exercice	(1 159,2)	(1 088,2)

103. Au cours des cinq dernières années, l'obligation au titre des prestations définies et les ajustements liés à l'expérience ont évolué comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies	1 159,2	1 088,2	811,8	870,8	748,8
Actifs du régime à la juste valeur	-	-	-	-	-
Excédent/(déficit)	(34,8)	(25,8)	(31,9)	(20,6)	(16,0)
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	5,4	11,4	1,3	4,8	(26,3)

104. Les dépenses liées au coût financier, au coût des services rendus au cours de la période et au coût des services passés pour 2015 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les pertes actuarielles nettes cumulées de 526,6 millions de dollars (contre 490,4 millions de dollars au 31 décembre 2014) sont constatées dans les actifs nets. En vertu de l'IPSAS-25, le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur. Toutefois, un montant de 61,6 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (contre 58,4 millions de dollars au 31 décembre 2014) pour couvrir le passif futur de la Caisse. En outre, un montant de 3,6 millions a été réservé pour financer partiellement le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service. La contribution totale versée en 2015 sur la réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service a été de 1,2 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2014).

105. L'OIT finance son passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service en fonction du décaissement continu. Le programme et budget pour 2014-15 prévoit un montant de quelque 29,8 millions de dollars à cet effet.

106. Une fois considéré comme une obligation juridique de l'OIT, le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel de l'AISS a été enregistré en 2014 dans les états financiers de l'OIT de manière rétroactive. Ce passif s'élevait à 22,4 millions de dollars au 31 décembre 2015 (contre 18,3 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Prestations en matière de rapatriement

107. Une évaluation actuarielle effectuée en 2015 a établi les engagements de l'OIT estimés à la date de clôture au titre des indemnités de rapatriement, de fin de service et des frais de voyage et de déménagement lors de la cessation de service.

108. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations en matière de rapatriement et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2015, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2015 (%)	2014 (%)
Taux d'actualisation	Indemnité de rapatriement: 4,11 Indemnité de fin de service: 2,03	Indemnité de rapatriement: 3,62 Indemnité de fin de service: 1,58
Taux des futures augmentations de rémunération	Taux de la CCPNU (3,5 % + barème statique des traitements)	Taux de la CCPNU (3,5 % + barème statique des traitements)
Probabilité concernant les demandes de prestations	Indemnité de rapatriement (BIT): 76 % Indemnité de rapatriement (Centre de Turin): 100 % Frais de voyage et de déménagement (BIT): 77 % Frais de voyage et de déménagement (Centre de Turin): 90 %	Indemnité de rapatriement (BIT): 100 % Indemnité de rapatriement (Centre de Turin): 100 % Frais de voyage et de déménagement (BIT): 90 % Frais de voyage et de déménagement (Centre de Turin): 90 %

109. Pour le dollar et l'euro, les taux d'actualisation sont déterminés par référence à la courbe de rendement des obligations à long terme de sociétés notées AA dans la devise correspondante au 31 décembre 2015.

110. Le tableau ci-dessous montre l'évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

(millions de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	57,7	48,5
Coût des services rendus au cours de la période	2,2	1,4
Coût des services passés	-	(2,8)
Coût financier	1,7	2,1
Montant net des prestations payées	(3,4)	(4,5)
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	3,6	(1,5)
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) aux changements d'hypothèse	(12,9)	14,5
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	48,9	57,7
Etat consolidé de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(57,7)	(48,5)
Total (débit)/crédit comptabilisé pour le coût financier, le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés	(3,9)	(0,7)
Montant net des prestations payées	3,4	4,5
Total (débit)/crédit comptabilisé dans l'état consolidé de la performance financière	(0,5)	3,8
Total (débit)/crédit comptabilisé en actifs nets	9,3	(13,0)
Etat consolidé de la situation financière, fin d'exercice	(48,9)	(57,7)

111. Au cours des deux dernières années, l'obligation au titre des prestations définies et les ajustements liés à l'expérience ont évolué comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies	48,9	57,7	48,5
Actifs du régime à la juste valeur	-	-	-
Excédent/(déficit)	(0,5)	(3,8)	1,4
(Gain)/perte actuariel/le dû(e) à l'expérience	3,6	(1,5)	0,5

112. Les dépenses liées au coût financier, au coût des services rendus au cours de la période et au coût des services passés pour 2015 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les pertes actuarielles nettes, d'un montant cumulé de 0,8 million de dollars (perte actuarielle nette cumulée de 10,1 millions de dollars au 31 décembre 2014), sont constatées dans les actifs nets. En vertu de l'IPSAS-25, le coût des prestations en matière de rapatriement est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur. Le BIT a toutefois provisionné le Fonds des indemnités de fin de contrat d'un montant de 38,8 millions de dollars (36,7 millions de dollars au 31 décembre 2014) pour couvrir partiellement le coût des prestations en matière de rapatriement. La contribution totale versée en 2015 au Fonds des indemnités de fin de contrat était de 4,8 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2014).

113. Les coûts des services passés ont été comptabilisés en 2014 à la suite de la révision du plan de fin de service du Centre international de formation de l'OIT en mars 2014, conformément à la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

Note 17 – Emprunts

114. Les emprunts correspondent aux prêts libellés en francs suisses accordés à l'OIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du bâtiment du siège à un taux d'intérêt initial basé sur les taux du marché, intérêt auquel la Confédération suisse a renoncé en 1996. Ces prêts ne sont pas garantis.

(millions de dollars)	2015	2014
Valeur nominale au début de l'exercice	41,3	50,1
Remboursé pendant l'exercice en cours	(3,9)	(3,8)
Mouvement des taux de change	-	(5,0)
Valeur nominale à la fin de l'exercice	37,4	41,3
Ajustement à la juste valeur au début de l'exercice	(4,8)	(6,3)
Mouvement des taux de change	-	0,6
Amortissement sur la base du taux d'intérêt effectif	0,7	0,9
Ajustement à la juste valeur à la fin de l'exercice	(4,1)	(4,8)
Total, emprunts	33,3	36,5

115. Le remboursement de ces prêts s'effectue par annuités, le paiement libératoire devant avoir lieu en 2025. Les paiements annuels en valeur nominale sont les suivants:

(millions de dollars)	2015	2014
Sommes dues l'année prochaine	3,7	3,8
Sommes dues à l'échéance de deux à cinq ans (3,7 millions de francs suisses par an)	15,0	15,0
Sommes dues après cinq ans	18,7	22,5
Valeur nominale à la fin de l'exercice	37,4	41,3

Note 18 – Sommes dues aux Etats Membres

116. Le montant dû aux Etats Membres à la date de clôture se répartit comme suit:

(dollars)	2015	2014
Excédents des périodes précédentes non distribués	137 965	138 524
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	314 309	268 269
Moitié des primes nettes non réparties	205 675	149 203
Sous-total	657 949	555 996
Fonds d'incitation	351 815	321 170
Montant total dû aux Etats Membres	1 009 764	877 166
■ Sommes dues aux Etats Membres – court terme	181 565	340 502
■ Sommes dues aux Etats Membres – long terme	828 199	536 664

117. Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Le montant pour 2014 a été inclus en tant qu'élément séparé du solde de fonds accumulés, sous réserve des résultats de la période biennale.

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

118. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des opérations imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

119. *Prime nette:* L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars et francs suisses qui sera répartie entre eux, en se fondant sur une proportion du total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et qui sera créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, le résultat d'exploitation net est calculé sur une base biennale. Le solde des sommes dues aux Etats Membres pour la période biennale 2014-15 se répartit comme suit:

Calcul du Fonds de stabilisation des changes (dollars)	2014-15	2012-13
Prime nette provenant de l'achat à terme de dollars E.-U.	6 220 073	2 312 872
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation, après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel de l'ONU, des:		
Recettes	14 306 481	(81 236 113)
Dépenses	(3 715 625)	48 512 246
Achats à terme de dollars E.-U.	(2 712 890)	30 037 256
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel de l'ONU	(13 712 835)	(1 382 734)
Réévaluation de la provision pour arriérés de contributions	(453 556)	1 980 117
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	479 702	108 405
Total, Fonds de stabilisation des changes	411 350	332 049

120. *Fonds d'incitation*: L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.

Composition du Fonds d'incitation (dollars)	2015	2014
Intérêts acquis l'année en cours	63 914	82 559
Intérêts acquis l'année précédente	82 226	89 408
Total, intérêts acquis	146 140	171 967
Moitié de la prime nette	205 675	149 203
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	351 815	321 170

Note 19 – Autres passifs à court terme

121. Les autres passifs à court terme à la date de clôture sont répartis comme suit:

(millions de dollars)	2015	2014
Fonds relais détenus en tant qu'agent d'administration	-	0,7
Provisions	0,4	0,8
Sommes dues à l'UIT	1,8	1,1
Autres	1,4	6,6
Total, autres passifs à court terme	3,6	9,2

122. Dans certains accords conclus avec les donateurs, l'OIT est l'agent d'administration chargé de transférer les fonds à des partenaires d'exécution ou à d'autres bénéficiaires. Un élément de passif est établi pour refléter les fonds reçus du donateur mais non encore transférés aux partenaires d'exécution ou autres bénéficiaires au 31 décembre.

123. Le poste «Sommes dues à l'UIT» correspond à la part du solde du Fonds de garantie de la CAPS qui revient à l'UIT à la suite du retrait de cette organisation de la Caisse. En 2014, les sommes en question faisaient l'objet d'une ligne distincte de l'état I ainsi que d'une note.

124. Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT, pour lesquelles il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation, et le montant peut être estimé de manière fiable. Le mouvement des provisions pendant la période considérée est le suivant:

(millions de dollars)	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	0,8	1,8
Réserves supplémentaires constituées pendant l'exercice	-	0,3
Réserves utilisées pendant l'exercice	(0,2)	(0,6)
Réserves inutilisées reprises pendant l'exercice	(0,2)	(0,7)
Solde au 31 décembre	0,4	0,8

Note 20 – Réserves et soldes accumulés

125. L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- *Réserves*: Soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, qui comprennent:
 - le *Fonds de roulement*, destiné à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions mises en recouvrement et, avec l'autorisation du Conseil d'administration, à fournir des avances pour circonstances exceptionnelles;
 - le *Compte d'ajustement des recettes*, destiné à une utilisation temporaire lorsque le fonds de roulement se révèle insuffisant pour couvrir le déficit du budget ordinaire;
 - le *Fonds des indemnités de fin de contrat*, destiné à financer le versement des indemnités de rapatriement et de fin de service. Le BIT contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice;
 - le *Fonds d'assurance cautionnement*, destiné à financer les pertes dues à des vols ou à des malversations;
 - le *Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires*, destiné à couvrir les frais encourus dans le cadre de projets de coopération pour le développement, non remboursés par le donateur;
 - la portion du *Fonds de garantie* de la CAPS détenue par l'OIT;
 - la *réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service*;
 - le *Fonds de roulement du Centre international de formation de l'OIT* constitué conformément au Règlement financier du Centre.
- Les *soldes accumulés* comprennent:
 - les *avantages du personnel*: prise en compte initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des révisions des gains et pertes actuariels;
 - la *plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments*: différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante. En 2015, un montant de 23,3 millions

de dollars comptabilisé au titre de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments a été transféré pour être comptabilisé au titre de la plus-value accumulée, à la suite de la vente de la parcelle dont l'OIT était propriétaire (note 13);

- la *valeur des produits dérivés non réglés*: partie des gains ou pertes non réalisés dus à la variation de la valeur des contrats d'achat à terme qui est utilisée pour répondre aux besoins du budget ordinaire en dollars acquis en vendant des francs suisses provenant du recouvrement des contributions des Etats Membres et qui est comptabilisée comme couverture de flux de trésorerie selon la comptabilité de couverture et imputable à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse;
- la *différence de conversion*: écart de change résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin libellés en euros;
- les *montants accumulés des excédents et déficits*: montants accumulés des excédents et déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux Etats Membres conformément au Règlement financier.

126. Les réserves et les soldes accumulés à la date de clôture sont les suivants:

(milliers de dollars)	2015	2014
Réserves		
Fonds de roulement	19 118	35 461
Compte d'ajustement des recettes	61 905	62 831
Fonds des indemnités de fin de contrat	38 819	36 723
Fonds d'assurance cautionnement	1 341	1 341
Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires	25	25
Fonds de garantie de la CAPS (portion de l'OIT)	61 652	58 401
Réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service	3 625	2 419
Fonds de roulement du Centre de Turin	2 882	2 810
Total, réserves	189 367	200 011
Soldes accumulés		
Avantages du personnel	(1 091 868)	(1 065 157)
Plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	399 314	451 079
Valeur des produits dérivés non réglés	19 727	9 016
Différence de conversion	(3 125)	(3 476)
Excédents accumulés	278 050	291 412
Total, soldes accumulés	(397 902)	(317 126)
Total, actif net	(208 535)	(117 115)

Note 21 – Dépenses

127. Les principales catégories de dépenses de l'OIT sont présentées dans l'état II:

- ❑ *Dépenses de personnel*: Tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Elles comprennent également le coût financier et le coût des prestations liés à l'assurance-maladie après la cessation de service assumés au cours de l'exercice actuel.
- ❑ *Frais de voyage*: Frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- ❑ *Contrats de sous-traitance*: Dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- ❑ *Frais généraux de fonctionnement*: Tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication, dont l'affranchissement, la téléphonie et les services Internet; frais de transport et d'assurance.
- ❑ *Fournitures, consommables et petit matériel*: Coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, matériel et immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie, carburant pour véhicule à moteur).
- ❑ *Dotation aux amortissements*: Coût de l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels acquis à l'extérieur et les logiciels développés en interne.
- ❑ *Séminaires, ateliers et autres activités de formation*: Coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes affiliées aux activités de formation.
- ❑ *Perfectionnement du personnel*: Dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- ❑ *Prestations de l'assurance-maladie*: Tous les paiements effectués par la CAPS en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- ❑ *Contributions et subventions*: Dépenses au titre des activités de coopération pour le développement financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- ❑ *Charges financières*: Frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- ❑ *Autres dépenses*: Dépenses ne pouvant pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

Note 22 – Instruments financiers

128. Les instruments financiers sont classés et mesurés comme suit:

	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 1)
Contributions à recevoir des Etats Membres	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Contributions volontaires à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Actifs et passifs dérivés à l'exclusion des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 2)
Actifs et passifs dérivés découlant des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais des actifs nets pour une couverture effective (niveau 2)
Autres sommes à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Placements	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 1 ou 2)
Sommes à payer	Passifs financiers	Coût amorti
Emprunts	Passifs financiers	Coût amorti

129. La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des placements à revenu fixe (obligations) est déterminée en fonction des cours du marché actif (niveau 1). La juste valeur des placements à revenu fixe (obligations à taux variable et marché monétaire), des fonds de placement et des contrats d'achat à terme est fournie par les banques ou le gestionnaire du portefeuille de placements sur la base de modèles de détermination des prix faisant appel aux cours du marché observables (niveau 2).

130. La valeur comptable des instruments financiers de l'OIT au coût amorti constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Gestion des risques financiers

131. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque du marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière.

Risque de marché

132. C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

133. Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change.

134. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en monnaie étrangère, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies, en particulier l'euro. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des taux de change.

135. L'OIT atténue le risque pour son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses (à une hauteur suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses), au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, et par la passation de contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars.

136. Elle passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir contre le risque de gain ou perte de change les placements détenus en monnaies autres que le franc suisse pour le compte de la CAPS, dont les obligations sont principalement en francs suisses.

137. L'OIT reçoit des contributions volontaires destinées à financer des projets de coopération pour le développement qui sont libellées en monnaies autres que le dollar. Ces fonds sont changés en dollars pour couvrir les besoins de trésorerie. Il n'y a pas d'exposition au risque de change parce que les budgets desdits projets reflètent le montant équivalent en dollars des fonds reçus.

138. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur le déficit/l'excédent et les actifs nets d'une hausse ou d'une baisse de 5 pour cent contre le dollar des principales monnaies auxquelles l'OIT est exposée, au 31 décembre 2015:

(millions de dollars)	Incidence sur l'excédent/le déficit		Incidence sur les actifs nets	
	CHF ¹	EUR ²	CHF ¹	EUR ²
Dépréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar				
Actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	(18,3)	(0,6)	-	-
Instruments dérivés	-	-	15,1	-
Incidence globale	(18,3)	(0,6)	15,1	-
Appréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar				
Actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	20,3	0,7	-	-
Instruments dérivés	-	-	(16,7)	-
Incidence globale	20,3	0,7	(16,7)	-

¹ Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar = 0,991 franc suisse au 31 décembre 2015.

² Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar = 0,914 euro au 31 décembre 2015.

139. Les actifs et les passifs détenus en francs suisses et en euros sont généralement assortis à la monnaie correspondant aux fonds sous-jacents. C'est pourquoi, s'il peut exister un impact sur la valeur en dollars, en revanche il n'y a pas d'effet matériel sur la valeur de la monnaie dans laquelle sont libellés les fonds sous-jacents.

140. Les actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies sont d'un montant négligeable. Les fluctuations de change de ces monnaies contre le dollar n'auraient pas d'effet matériel sur l'état consolidé de la situation financière ou l'état consolidé de la performance financière.

Risque de taux d'intérêt

141. Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

142. L'OIT est exposée au risque de taux d'intérêt par l'intermédiaire de ses avoirs financiers porteurs d'intérêts dans des instruments à revenu fixe. Elle ne s'estime pas exposée à un risque de taux d'intérêt important. Elle atténue ce risque en ajustant les dates d'échéance des placements compte tenu des évolutions attendues de la situation économique mondiale.

Risque de crédit

143. Risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie.

144. L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les avoirs dérivés. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

145. La politique de placement de l'OIT limite le montant de l'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et a pour critère de qualité minimale du crédit la première qualité.

146. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance.

147. A la date de clôture, la notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités et les dépôts à court terme sont détenus et la notation des placements sont les suivants:

Cote de crédit ¹	Trésorerie et équivalents de trésorerie		Placements	
	Valeur comptable (millions de dollars)	%	Valeur comptable (millions de dollars)	%
AAA	–	–	36,3	12,4
AA	1,7	0,5	26,9	9,1
A	371,3	96,2	114,5	39,0
BBB	6,9	1,8	11,0	3,7
<BBB	3,3	0,8	–	–
Non classés ²	2,8	0,7	105,1	35,8
Total	386,0	100	293,8	100

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard & Poor's et de Moody's qui ont été utilisées. La catégorie A inclut les cotes A+ et A-, la catégorie AA, les cotes AA+ et AA-.

² L'OIT exécute des projets dans le monde entier. Une petite partie des comptes bancaires opérant en dehors de Genève sont détenus par des établissements bancaires qui ne sont pas notés par référence à des cotes de crédit externes.

148. L'OIT n'est pas exposée à un risque de crédit important lié aux sommes à recevoir, car les contributions sont dues principalement par de grands organismes gouvernementaux ou de réglementation.

Risque de liquidité

149. Risque que l'OIT ait du mal à faire face à ses engagements de dépenses financières associées au passif financier.

150. L'OIT gère le risque de liquidité en surveillant continûment les flux de trésorerie réels et estimés. Le montant total des actifs à court terme de l'OIT, qui s'élève à 833,0 millions de dollars, est suffisant pour régler son passif financier à court terme, qui s'élève à 544,9 millions de dollars. Il est prévu que l'OIT continuera d'avoir suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières.

Gestion des capitaux

151. Le BIT définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars par rapport aux recettes en francs suisses constituées par les contributions des Etats Membres.

152. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

Note 23 – Contrats de location simples

153. L'OIT conclut des contrats de location simples aux fins de l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux et de matériels de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local.

154. Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies en vertu d'accords de répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 1,8 million de dollars en 2015 (1,8 million de dollars en 2014). Le montant total des dépenses de location et de sous-location comptabilisé en 2015 était de 10,5 millions de dollars (contre 10,2 millions de dollars en 2014).

155. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables pour les périodes ci-dessous sont les suivants:

(millions de dollars)	2015	2014
A moins d'un an	0,6	0,8
A plus d'un an mais pas à plus de cinq ans	2,1	2,4
A plus de cinq ans	1,6	1,9
Total, engagements au titre de contrats de location simples	4,3	5,1

156. Le montant total des loyers reçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,7 million de dollars en 2015 (contre 0,5 million de dollars en 2014). Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur le remboursement des coûts réels supportés, ainsi qu'un accord de répartition des bénéfices passé avec le prestataire des services de restauration au siège de l'OIT à Genève, qui est fondé sur un pourcentage des recettes.

Note 24 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

157. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels sont établis pour chaque budget publié: le budget ordinaire adopté par la Conférence internationale du Travail, le budget du CINTERFOR adopté par le Conseil d'administration du BIT et le budget du Centre de Turin adopté par le Conseil du Centre. Les budgets approuvés sont régis par le Règlement financier et sont établis sur une base différente de celle des états financiers consolidés.

158. L'IPSAS requiert, lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, que soit effectué un rapprochement présentant séparément les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporelles et les différences liées à l'entité, le cas échéant.

Différences liées à la méthode

159. L'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net et le tableau consolidé des flux de trésorerie sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que les budgets approuvés sont dressés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. En outre, le budget ordinaire de l'OIT est établi en appliquant un taux de change budgétaire fixe. Aux fins de l'établissement des états financiers consolidés, toutes les transactions en devises sont converties en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de l'opération.

Différences temporelles

160. Des différences temporelles se produisent car le budget ordinaire de l'OIT et le budget du CINTERFOR sont établis et approuvés sur une base biennale, alors que les états financiers sont établis annuellement.

Différences liées à l'entité

161. Des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation, alors que les états financiers consolidés fournissent des informations sur tous les fonds et entités de l'OIT.

162. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement du résultat obtenu conformément au Règlement financier de celui obtenu en vertu des IPSAS.

(milliers de dollars)	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Autres fonds	Total
Résultat net sur une base budgétaire (état V)	(16 200)	326	1 534		(14 340)
Déduction pour différence temporelle	(36 266)	(245)	–		(36 511)
Résultat net après ajustement	(52 466)	81	1 534		(50 851)
Eléments de rapprochement entre la base budgétaire et les IPSAS					
Traitement des écarts de change	2 383	–	240	–	2 623
Provision pour les contributions à recevoir	30 150	–	–	–	30 150
Amortissement des sommes à recevoir d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers	195	–	–	–	195
Comptabilisation des stocks	(1 106)	–	–	–	(1 106)
Comptabilisation des immobilisations corporelles	2 768	42	(303)	–	2 507
Comptabilisation des immobilisations incorporelles	469	–	–	–	469
Régularisation des avantages du personnel	(1 125)	7	–	–	(1 118)
Réserve pour éventualités	356	–	–	–	356
Pertes non réalisées sur des contrats d'achat à terme	2 961	–	–	–	2 961
Utilisation de l'excédent d'exercices précédents (Centre de Turin)		–	(826)	–	(826)
Différence liée à l'entité	–	–	(533)	–	(533)
Autres fonds	–	–	–	(29 074)	(29 074)
Total des différences	37 051	49	(1 422)	(29 074)	6 604
Résultat net selon les IPSAS	(15 415)	130	112	(29 074)	(44 247)

163. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement des états V et IV pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015:

(milliers de dollars)	Exploitation	Investissement	Financement	Total
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	(16 200)	–	–	(16 200)
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-B)	326	–	–	326
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-C)	1 534	–	–	1 534
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	(14 340)	–	–	(14 340)
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différence temporelle	(36 511)	–	–	(36 511)
Différences liées à la méthode	37 136	2 976	(3 901)	36 211
Différences liées à l'entité	(44 061)	(143 097)	–	(187 158)
Flux de trésorerie nets	(57 776)	(140 121)	(3 901)	(201 798)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie				(3 879)
Montant réel indiqué dans le tableau consolidé des flux de trésorerie (état IV)				(205 677)

Note 25 – Information relative aux parties liées

164. Durant l'exercice considéré, les principaux cadres dirigeants étaient le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, le sous-directeur général, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants, élus par la Conférence internationale du Travail, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT et ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux cadres dirigeants.

165. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités calculés conformément au Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la CAPS ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS.

Catégorie	2015		2014	
	Individus ¹	Rémunération (dollars)	Individus ¹	Rémunération (dollars)
Principaux cadres dirigeants	11,5	4 288 784	11,6	4 111 516

¹ Equivalent plein temps.

166. Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne l'ait été aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

167. En 2015, les transactions relatives aux parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 137 475 dollars (139 896 dollars en 2014). Toutes ces transactions doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 26 – Produits des opérations sans contrepartie directe

168. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions acquittées par ses Etats Membres et des contributions volontaires versées par des donateurs au titre des projets de coopération pour le développement et du CSBO.

(millions de dollars)	2015	2014
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	386,7	430,9
Contributions volontaires à des projets de coopération pour le développement et au CSBO, dons et subventions	260,6	281,1
Services de formation du Centre de Turin	14,1	17,1
Total, produits des opérations sans contrepartie directe	661,4	729,1
Contributions à recevoir des Etats Membres (note 5)	99,1	68,6
Contributions volontaires à recevoir (note 6)	267,2	289,6
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	366,3	358,2
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles	263,8	283,7
Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin	2,8	3,3
Avances reçues au titre des contributions fixées	38,6	39,5

Note 27 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

Actifs éventuels

169. A la date de clôture, l'OIT dispose des actifs éventuels suivants:

(millions de dollars)	2015
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour la période biennale 2016-17 ¹	797,4
Recettes résultant des services de formation du Centre de Turin portant sur des périodes futures	8,6
Contributions volontaires au titre du CSBO portant sur des périodes futures	5,5
Total des actifs éventuels	811,5

¹ Leur montant s'élève à 757,5 millions de francs suisses au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar adopté par la Conférence pour la période biennale 2016-17.

Passifs éventuels

170. En 2015, l'OIT n'a pas de passif éventuel pour des réclamations ou actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT (aucun passif au 31 décembre 2014).

Engagements

171. Les contrats en cours concernant la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 155,1 millions de dollars au 31 décembre 2015 (13,5 millions de dollars au 31 décembre 2014).

172. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables sont présentés dans la note 23.

Note 28 – Contributions en nature

173. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Les principales contributions pendant une longue durée sont les suivantes:

Contribution en nature	Emplacement de l'entité ou du bureau extérieur contrôlé par l'OIT	Fournie par
Droit d'utiliser le campus et les installations	Centre de Turin	Ville de Turin, Italie
Droit d'utiliser des terrains	Islamabad	Gouvernement du Pakistan
	Brasília	Gouvernement du Brésil
	Dar es-Salaam	Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie
Droit d'utiliser des espaces de bureau et d'autres installations	Budapest	Gouvernement de la Hongrie
	Beyrouth	Gouvernement du Liban
	Yaoundé	Gouvernement du Cameroun
	Koweït	Gouvernement du Koweït
	Ankara	Gouvernement de la Turquie
	Abuja	Gouvernement du Nigéria
	Lisbonne	Gouvernement du Portugal
	Madrid	Gouvernement de l'Espagne
	Rome	Gouvernement de l'Italie
	Colombo	Gouvernement de Sri Lanka
	CINTERFOR, Montevideo	Gouvernement de l'Uruguay

Note 29 – Information sectorielle

174. L'information sectorielle est présentée selon un format représentant les catégories auxquelles la Conférence internationale du Travail affecte les ressources du budget ordinaire de l'OIT. Les secteurs sont les suivants:

- *Organes directeurs:* Conférence internationale du Travail, Conseil d'administration, principales réunions régionales, services juridiques et Département des relations, des réunions et des documents officiels.
- *Objectifs stratégiques:* Programmes pour le développement, bureaux régionaux et de pays, programmes intersectoriels et Centre de Turin et CINTERFOR, ainsi que services d'appui concernant par exemple l'informatique et les services internes.
- *Services de management:* Cabinet du Directeur général, développement des ressources humaines, gestion financière, programmation et gestion stratégiques, contrôle.
- *Autres:* Par exemple, coûts d'assurance-maladie pour les retraités, contributions versées par l'OIT à des entités du système des Nations Unies et éléments extraordinaires.
- *Montants non affectés (non répartis):* Fonds d'indemnisation, Fonds des indemnités de fin de contrat, Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, révision de la provision pour l'assurance-maladie après la cessation de service, produits des placements et frais liés aux placements, amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, et contribution de l'OIT au Tribunal administratif.

- *Eliminations:* Les transferts intersectoriels sont éliminés, y compris les contributions effectuées par chaque secteur à la CAPS conformément aux Statuts de la Caisse, la contribution à l'assurance-maladie après la cessation de service pour le personnel des projets de la coopération pour le développement, les contributions au Fonds des indemnités de fin de contrat (au taux de 3,5 pour cent du salaire de base des membres du personnel expatriés prévus au budget ordinaire, au taux de 6,0 pour cent pour les membres du personnel expatriés du Centre de Turin et les activités financées par des ressources extrabudgétaires et au taux de 7,5 pour cent pour le personnel des services généraux du Centre de Turin), et les contributions au Fonds d'indemnisation couvrant les primes d'assurance-accident et l'assurance du personnel au bénéfice de contrats de courte durée.

175. Les actifs et les passifs de l'OIT sont la propriété de toute l'Organisation, sont placés sous la responsabilité de cette dernière et n'appartiennent pas aux secteurs pris individuellement. C'est la raison pour laquelle le total des actifs et des passifs est présenté sous une forme consolidée.

Organisation internationale du Travail

Etat consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en millions de dollars)

	Organes directeurs		Objectifs stratégiques		Services de management		Autres		Montants non affectés		Eliminations		Consolidation	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	39,5	44,0	293,1	326,6	29,7	33,1	24,4	27,2	-	-	-	-	386,7	430,9
Contributions volontaires	0,1	0,2	259,1	278,3	1,4	2,6	-	-	-	-	-	-	260,6	281,1
Services de formation du Centre de Turin	-	-	26,3	26,1	-	-	-	-	-	-	(12,2)	(9,0)	14,1	17,1
Recettes perçues au titre de l'appui au programme	0,3	0,6	21,6	16,6	1,6	6,9	-	-	-	-	(23,5)	(24,1)	-	-
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	-	-	-	20,3	21,3	-	-	20,3	21,3
Produit des ventes et redevances	1,1	1,5	6,4	5,1	0,7	1,1	-	-	3,0	3,0	(1,2)	(1,2)	10,0	9,5
Gain résultant de la vente d'immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	6,1	-	-	-	6,1	-
Produit des placements	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	7,6	-	-	1,7	7,6
Contributions intersectorielles	-	-	5,3	6,5	0,4	-	-	4,1	52,3	46,8	(58,0)	(57,4)	-	-
Gain (perte) net de change et réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	12,5	-	-	-	12,5	-
Autres recettes	-	-	1,1	2,1	-	-	-	-	0,4	2,2	0,1	(0,2)	1,6	4,1
Total, recettes	41,0	46,3	612,9	661,3	33,8	43,7	24,4	31,3	96,3	80,9	(94,8)	(91,9)	713,6	771,6

	Organes directeurs		Objectifs stratégiques		Services de management		Autres		Montants non affectés		Eliminations		Consolidation	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dépenses de personnel	32,2	35,1	328,3	335,4	32,3	33,8	2,6	3,2	37,1	22,2	(18,0)	(18,5)	414,5	411,2
Frais de voyage	1,3	1,4	27,6	26,1	1,1	0,9	0,6	-	0,7	0,8	(0,1)	(0,2)	31,2	29,0
Contrats de sous-traitance	1,3	1,3	123,1	103,1	4,7	1,6	1,4	1,1	(1,0)	(0,6)	(1,8)	(1,5)	127,7	105,0
Frais généraux de fonctionnement	2,0	2,4	42,4	40,6	0,5	0,5	0,4	-	0,5	0,4	(1,4)	(0,9)	44,4	43,0
Fournitures, consommables et petit matériel	0,3	0,1	12,8	9,7	0,1	0,1	0,1	-	(0,1)	0,2	-	-	13,2	10,1
Dotation aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	3,5	-	-	4,3	3,5
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	-	-	58,1	49,1	0,1	0,4	-	-	-	-	(8,4)	(6,5)	49,8	43,0
Perfectionnement du personnel	0,7	0,1	4,9	2,4	0,5	2,0	-	-	-	-	(0,9)	(0,4)	5,2	4,1
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	-	-	-	41,5	40,9	-	-	41,5	40,9
Contributions et subventions	0,1	-	16,3	11,7	0,5	0,1	33,4	37,4	0,2	0,4	(40,3)	(39,3)	10,2	10,3
Dépenses d'appui au programme	-	-	23,8	24,4	0,1	0,1	-	-	0,1	0,1	(24,0)	(24,6)	-	-
Perte (gain) nette de change et réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55,7	-	-	-	55,7
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	7,2	-	-	8,4	7,2
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	2,9	-	-	2,3	2,9
Autres dépenses	-	-	0,7	-	-	-	0,8	-	3,6	2,8	-	-	5,1	2,8
Total, dépenses	37,9	40,4	638,0	602,5	39,9	39,5	39,3	41,7	97,6	136,5	(94,9)	(91,9)	757,8	768,7
Résultats nets	3,1	5,9	(25,1)	58,8	(6,1)	4,2	(14,9)	(10,4)	(1,3)	(55,6)	0,1	-	(44,2)	2,9

Note 30 – Contributions mises en recouvrement – Récapitulatif

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en francs suisses)

Détails	Solde dû au 01.01.2014 ¹	Contributions fixées pour 2014-15	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités ²			Solde dû au 31.12.2015
				2014	2015	Total	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2014-15:							
2014 – Dans le cadre du budget		380 598 500	380 598 500	334 031 812	31 650 789	365 682 601	14 915 899
2015 – Dans le cadre du budget		380 598 500	380 598 500		310 888 561	310 888 561	69 709 939
Total des contributions fixées pour l'exercice 2014-15		761 197 000	761 197 000	334 031 812	342 539 350	676 571 162	84 625 838
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	94 428 880		94 428 880	65 516 019	8 695 170	74 211 189	20 217 691
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	-	-	-	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	101 044 569		101 044 569	65 516 019	8 695 170	74 211 189	26 833 380
Total 2014-15	101 044 569	761 197 000	862 241 569	399 547 831	351 234 520	750 782 351	111 459 218
Total 2012-13	132 434 904	723 781 154	856 216 058	415 525 580	339 645 909	755 171 489	101 044 569

Solde dû en dollars E.-U. au taux de change au 31 décembre 2015 pour les opérations de l'ONU (0,991 francs suisses pour 1 dollar E.-U.)

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

Contributions à recevoir des Etats Membres en dollars E.-U.

112 471 461

(884 230)

111 587 231

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2014.

² Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

	2014	2015
du système d'incitation au prompt versement des contributions, respectivement pour 2012 et 2013	151 754	235 510
des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	52 156	-
de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	1 612 729	100 565
Total des montants crédités	1 816 639	336 075

Note 31 – Contributions mises en recouvrement – Détail

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Détail pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 (en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2014-15						Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Année civile de contribution	Solde dû au 31.12.15			
	2014		2015		Solde dû au 31.12.15	Solde dû au 01.01.14	Montant reçu ou crédité		Solde dû au 31.12.15						
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2014	Montant reçu ou crédité en 2015			Contributions fixées %	Montant		en 2014			en 2015		
Afghanistan	0,005	19 030	-	-	0,005	19 030	-	-	38 060	14 475	14 475	-	-	2014-15	38 060
Afrique du Sud	0,372	1 415 826	1 415 826	-	0,372	1 415 826	1 415 826	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,010	38 060	-	38 060	0,010	38 060	38 060	-	-	59 810	40 000	19 810	-	-	-
Algérie	0,137	521 420	521 420	-	0,137	521 420	521 420	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	7,145	27 193 763	27 193 763	-	7,145	27 193 763	27 193 763	-	-	-	-	-	-	-	-
Angola	0,010	38 060	36 898	-	0,010	38 060	14	39 208	18 190	18 190	-	-	-	2014-15	39 208
Antigua-et-Barbuda ²	0,002	7 612	1 254	-	0,002	7 612	-	13 970	112 741	-	-	112 741	-	2000-2015	126 711
Arabie saoudite	0,865	3 292 177	3 292 177	-	0,865	3 292 177	3 292 177	-	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	0,432	1 644 185	1 176 252	467 933	0,432	1 644 185	92 000	1 552 185	1 477 739	1 477 739	-	-	-	2015	1 552 185
Arménie ¹	0,007	26 642	26 642	-	0,007	26 642	26 642	-	1 359 666	96 000	96 000	1 167 666	-	1994-2004	1 167 666
Australie	2,075	7 897 419	7 897 419	-	2,075	7 897 419	7 897 419	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	0,798	3 037 176	3 037 176	-	0,798	3 037 176	3 037 176	-	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan ¹	0,040	152 239	152 239	-	0,040	152 239	152 239	-	3 008 308	176 959	176 959	2 654 390	-	1994-2005	2 654 390
Bahamas	0,017	64 702	64 702	-	0,017	64 702	64 702	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahrein	0,039	148 433	148 433	-	0,039	148 433	148 433	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	38 060	38 060	-	0,010	38 060	38 030	30	-	-	-	-	-	2015	30
Barbade	0,008	30 448	30 448	-	0,008	30 448	30 448	-	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus ¹	0,056	213 135	213 135	-	0,056	213 135	213 135	-	630 987	157 746	157 746	315 495	-	1997	315 495
Belgique	0,999	3 802 179	3 802 179	-	0,999	3 802 179	3 802 179	-	-	-	-	-	-	-	-
Belize	0,001	3 806	60	3 746	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénin	0,003	11 418	-	-	0,003	11 418	-	22 836	22 310	20 131	-	2 179	-	2013-2015	25 015
Bolivie, Etat plurinational de	0,009	34 254	34 254	-	0,009	34 254	19	34 235	-	-	-	-	-	2015	34 235
Bosnie-Herzégovine	0,017	64 702	64 702	-	0,017	64 702	64 702	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	0,017	64 702	64 702	-	0,017	64 702	64 702	-	-	-	-	-	-	-	-
Bésil	2,936	11 174 372	11 338	-	2,936	11 174 372	-	22 337 406	11 598 631	5 833 512	5 765 119	-	-	2014-15	22 337 406
Brunei Darussalam	0,026	98 956	98 956	-	0,026	98 956	98 956	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	0,047	178 881	178 871	10	0,047	178 881	178 881	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,003	11 418	2 556	-	0,003	11 418	16	20 264	-	-	-	-	-	2014-15	20 264
Burundi ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	13 092	-	3 014	10 078	-	2011-2015	17 690
Cabo Verde	0,001	3 806	404	3 402	0,001	3 806	1 902	1 904	3 619	-	3 619	-	-	2015	1 904
Cambodge	0,004	15 224	15 224	-	0,004	15 224	15 224	-	27 056	27 056	-	-	-	-	-
Cameroun	0,012	45 672	45 672	-	0,012	45 672	45 672	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	2,986	11 364 671	11 364 671	-	2,986	11 364 671	11 364 671	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	0,334	1 271 199	1 271 199	-	0,334	1 271 199	1 271 199	-	3 697	3 697	-	-	-	-	-
Chine	5,151	19 604 629	19 604 629	-	5,151	19 604 629	19 604 629	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	0,047	178 881	178 881	-	0,047	178 881	178 881	-	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	0,259	985 750	526 798	311 170	0,259	985 750	397	1 133 135	-	-	-	-	-	2014-15	1 133 135
Comores ²	0,001	3 806	551	-	0,001	3 806	-	7 061	452 997	-	-	452 997	-	1985-2015	460 058
Congo	0,005	19 030	19 030	-	0,005	19 030	19 030	-	13 501	13 501	-	-	-	-	-

Etats	Contributions fixées pour 2014-15							Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Année civile de contribution	Solde dû au 31.12.15	
	2014			2015				Solde dû au 31.12.15	Solde dû au 01.01.14	Montant reçu ou crédité				Solde dû au 31.12.15
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2014	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2015	en 2014			en 2015				
Corée, République de	1,995	7 592 940	7 592 940	-	1,995	7 592 940	7 592 940	-	487 652	487 652	-	-	-	
Costa Rica	0,038	144 627	144 627	-	0,038	144 627	144 627	-	123 549	123 549	-	-	-	
Côte d'Ivoire	0,011	41 866	41 866	-	0,011	41 866	37 740	4 126	72 776	72 776	-	-	2015	4 126
Croatie	0,126	479 554	479 554	-	0,126	479 554	479 554	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	0,069	262 613	175 963	86 650	0,069	262 613	262 613	-	135 238	135 238	-	-	-	-
Danemark	0,675	2 569 040	2 569 040	-	0,675	2 569 040	2 569 040	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	102 019	3 873	-	98 146	1996+1998-2015	105 758
Dominique ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	29 883	-	-	29 883	2006-2015	37 495
Egypte	0,134	510 002	510 002	-	0,134	510 002	510 002	-	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,016	60 896	-	-	0,016	60 896	-	121 792	145 610	17 697	114 995	12 918	2013-2015	134 710
Emirats arabes unis	0,595	2 264 561	2 264 561	-	0,595	2 264 561	2 264 561	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	0,044	167 463	1 421	166 042	0,044	167 463	167 463	-	261 283	-	261 283	-	-	-
Erythrée	0,001	3 806	3 806	-	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,975	11 322 805	11 322 805	-	2,975	11 322 805	11 322 805	-	-	-	-	-	-	-
Estonie	0,040	152 239	152 239	-	0,040	152 239	152 239	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	22,000	83 731 670	58 919 556	24 812 114	22,000	83 731 670	41 880 835	41 850 835	39 806 688	39 806 688	-	-	2015	41 850 835
Ethiopie	0,010	38 060	38 060	-	0,010	38 060	45	38 015	-	-	-	-	2015	38 015
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,008	30 448	279	30 169	0,008	30 448	-	30 448	25 332	25 332	-	-	2015	30 448
Fidji	0,003	11 418	11 418	-	0,003	11 418	11 418	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	0,519	1 975 306	1 975 306	-	0,519	1 975 306	1 975 306	-	-	-	-	-	-	-
France	5,596	21 298 292	21 298 292	-	5,596	21 298 292	21 298 292	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	0,020	76 120	-	16 452	0,020	76 120	-	135 788	50 727	-	50 727	-	2014-15	135 788
Gambie ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	52 579	-	-	52 579	1999-2015	60 191
Géorgie ¹	0,007	26 642	26 642	-	0,007	26 642	15	26 627	2 350 005	307 190	164 527	1 878 288	1995-2004+2015	1 904 915
Ghana	0,014	53 284	-	53 284	0,014	53 284	42 206	11 078	42 769	-	42 769	-	2015	11 078
Grèce	0,638	2 428 218	2 397 510	30 708	0,638	2 428 218	1 766 967	661 251	1 292 516	1 292 516	-	-	2015	661 251
Grenade ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	14 864	-	-	14 864	2010-2015	22 476
Guatemala	0,027	102 762	102 762	-	0,027	102 762	102 762	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	0,001	3 806	70	3 736	0,001	3 806	-	3 806	295	-	295	-	2015	3 806
Guinée équatoriale ²	0,010	38 060	233	-	0,010	38 060	-	75 887	57 900	-	-	57 900	2012-2015	133 787
Guinée-Bissau ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	264 203	-	-	264 203	1992-2001+2003-2015	271 815
Guyana	0,001	3 806	3 806	-	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-
Haiti	0,003	11 418	124	-	0,003	11 418	17	22 695	-	-	-	-	2014-15	22 695
Honduras	0,008	30 448	29 296	1 152	0,008	30 448	25 201	5 247	21	21	-	-	2015	5 247
Hongrie	0,266	1 012 392	1 012 392	-	0,266	1 012 392	1 012 392	-	-	-	-	-	-	-
Illes Marshall	0,001	3 806	3 806	-	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-
Illes Salomon ²	0,001	3 806	168	-	0,001	3 806	-	7 444	26 459	-	-	26 459	2004-2007+2010-2015	33 903
Inde	0,666	2 534 786	2 534 786	-	0,666	2 534 786	2 534 786	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	0,346	1 316 871	1 316 871	-	0,346	1 316 871	1 316 871	-	-	-	-	-	-	-
Iran, République islamique d'	0,356	1 354 931	2 327	1 132 594	0,356	1 354 931	-	1 574 941	999 206	952 800	46 406	-	2014-15	1 574 941
Iraq ¹	0,068	258 807	258 807	-	0,068	258 807	258 807	-	4 266 779	304 770	304 770	3 657 239	1995-2007	3 657 239
Irlande	0,418	1 590 902	1 590 902	-	0,418	1 590 902	1 590 902	-	-	-	-	-	-	-
Islande	0,027	102 762	102 762	-	0,027	102 762	102 762	-	-	-	-	-	-	-
Israël	0,396	1 507 170	1 173 956	333 214	0,396	1 507 170	1 507 170	-	236 934	236 934	-	-	-	-
Italie	4,450	16 936 633	16 936 633	-	4,450	16 936 633	16 936 633	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	0,011	41 866	564	41 302	0,011	41 866	41 866	-	-	-	-	-	-	-
Japon	10,839	41 253 071	41 253 071	-	10,839	41 253 071	41 253 071	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	0,022	83 732	83 711	21	0,022	83 732	83 732	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan ¹	0,121	460 524	460 524	-	0,121	460 524	460 524	-	1 801 352	257 335	257 335	1 286 682	1997-1999	1 286 682
Kenya	0,013	49 478	49 478	-	0,013	49 478	43 567	5 911	-	-	-	-	2015	5 911

Etats	Contributions fixées pour 2014-15						Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Année civile de contribution	Solde dû au 31.12.15	
	2014			2015			Solde dû au 31.12.15	Solde dû au 01.01.14	Montant reçu ou crédité				Solde dû au 31.12.15
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2014	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2015			en 2014	en 2015			
Kirghizistan ²	0,002	7 612	-	0,002	7 612	-	15 224	1 151 217	-	-	1 151 217	1992-2015	1 166 441
Kiribati	0,001	3 806	-	0,001	3 806	-	7 612	7 416	7 311	-	105	2013-2015	7 717
Koweït	0,273	1 039 034	787	0,273	1 039 034	1 525	1 037 509	-	-	-	-	2015	1 037 509
Lesotho	0,001	3 806	3 332	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0,047	178 881	178 881	0,047	178 881	178 881	-	-	-	-	-	-	-
Liban	0,042	159 851	-	0,042	159 851	-	319 702	165 139	95 297	-	69 842	2013-2015	389 544
Libéria ²	0,001	3 806	3	0,001	3 806	4	7 605	83 430	-	-	83 430	1996-1999+2014-15	91 035
Libye	0,142	540 450	194 732	0,142	540 450	369	885 799	-	-	-	-	2014-15	885 799
Lituanie	0,073	277 837	277 837	0,073	277 837	277 837	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	0,081	308 285	264	0,081	308 285	308 285	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	0,003	11 418	-	0,003	11 418	-	22 836	21 726	10 470	10 997	259	2013-2015	23 095
Malaisie	0,281	1 069 482	1 069 482	0,281	1 069 482	1 069 482	-	-	-	-	-	-	-
Malawi	0,002	7 612	394	0,002	7 612	1	14 829	-	-	-	-	2014-15	14 829
Maldives, République des	0,001	3 806	-	0,001	3 806	-	3 806	7 190	-	7 190	-	2015	3 806
Mali	0,004	15 224	15 224	0,004	15 224	15 219	5	3 587	3 587	-	-	2015	5
Malte	0,016	60 896	60 896	0,016	60 896	60 891	5	-	-	-	-	2015	5
Maroc	0,062	235 971	233 378	0,062	235 971	210 671	25 300	-	-	-	-	2015	25 300
Maurice	0,013	49 478	49 478	0,013	49 478	49 478	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	0,002	7 612	50	0,002	7 612	1	9 376	1 881	-	1 881	-	2014-15	9 376
Mexique	1,843	7 014 430	7 014 430	1,843	7 014 430	259	7 014 171	8 420 525	8 420 525	-	-	2015	7 014 171
Moldova, République de ¹	0,003	11 418	11 418	0,003	11 418	11 418	-	1 637 604	136 467	136 467	1 364 670	1995-2004	1 364 670
Mongolie	0,003	11 418	11 418	0,003	11 418	11 418	-	7 371	7 371	-	-	-	-
Monténégro	0,005	19 030	19 030	0,005	19 030	19 030	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	0,003	11 418	11 418	0,003	11 418	11 418	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	0,010	38 060	36 799	0,010	38 060	38 060	-	414	414	-	-	-	-
Namibie	0,010	38 060	38 060	0,010	38 060	38 060	-	-	-	-	-	-	-
Népal	0,006	22 836	22 643	0,006	22 836	22 836	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	0,003	11 418	10 645	0,003	11 418	11 418	-	-	-	-	-	-	-
Niger	0,002	7 612	70	0,002	7 612	7 612	-	14 394	-	14 394	-	-	-
Nigéria	0,090	342 539	342 539	0,090	342 539	323 371	19 168	34 671	34 671	-	-	2015	19 168
Norvège	0,852	3 242 699	3 242 699	0,852	3 242 699	3 242 699	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,253	962 914	962 914	0,253	962 914	962 914	-	-	-	-	-	-	-
Oman	0,102	388 210	388 182	0,102	388 210	388 157	53	14	14	-	-	2015	53
Ouganda	0,006	22 836	228	0,006	22 836	8	45 436	17 874	-	-	17 874	2013-2015	63 310
Ouzbékistan ¹	0,015	57 090	-	0,015	57 090	57 090	57 090	1 527 210	85 500	74 900	1 366 810	1997-2015	1 423 900
Pakistan	0,085	323 509	282 875	0,085	323 509	323 459	50	15 003	15 003	-	-	2015	50
Palaos	0,001	3 806	-	0,001	3 806	-	4 280	5 770	-	5 770	-	2014-15	4 280
Panama	0,026	98 956	98 956	0,026	98 956	98 956	-	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	15 224	15 224	0,004	15 224	15 193	31	-	-	-	-	2015	31
Paraguay ¹	0,010	38 060	-	0,010	38 060	-	38 060	555 132	18 697	24 039	512 396	1988-1990+1998-2003 +2011-2013+2015	550 456
Pays-Bas	1,655	6 298 905	6 298 905	1,655	6 298 905	6 298 905	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	0,117	445 300	445 300	0,117	445 300	309 530	135 770	20 108	20 108	-	-	2015	135 770
Philippines	0,154	586 122	586 122	0,154	586 122	586 122	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	0,922	3 509 118	3 509 118	0,922	3 509 118	3 509 118	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	0,474	1 804 037	24 172	0,474	1 804 037	1 804 037	-	1 826 375	1 826 375	-	-	-	-

Etats	Contributions fixées pour 2014-15						Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Année civile de contribution	Solde dû au 31.12.15		
	2014			2015			Solde dû au 31.12.15	Solde dû au 01.01.14	Montant reçu ou crédité				Solde dû au 31.12.15	
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2014	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2015			en 2014	en 2015				
Qatar	0,209	795 451	795 451	-	0,209	795 451	795 451	-	-	-	-	-		
République arabe syrienne	0,036	137 015	137 015	-	0,036	137 015	137 015	-	194 961	194 961	-	-		
République centrafricaine ¹	0,001	3 806	3 806	-	0,001	3 806	3 593	213	81 920	8 192	8 192	65 536	1997-2000+2004-2007+2015	65 749
République démocratique du Congo	0,003	11 418	39	-	0,003	11 418	-	22 797	23 939	23 939	-	-	2014-15	22 797
République démocratique pop. lao	0,002	7 612	4 027	3 585	0,002	7 612	7 612	-	3 573	3 573	-	-	-	-
République dominicaine	0,045	171 269	310	170 959	0,045	171 269	171 269	-	406 028	280 235	125 793	-	-	-
République tchèque	0,386	1 469 110	1 469 110	-	0,386	1 469 110	1 469 110	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	0,226	860 153	860 153	-	0,226	860 153	860 153	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	5,182	19 722 614	19 722 614	-	5,182	19 722 614	19 722 614	-	-	-	-	-	-	-
Russie, Fédération de	2,439	9 282 797	9 235 611	47 186	2,439	9 282 797	9 282 797	-	-	-	-	-	-	-
Rwanda	0,002	7 612	49	-	0,002	7 612	1	15 174	3 576	-	-	3 576	2013-2015	18 750
Sainte-Lucie	0,001	3 806	3	3 803	0,001	3 806	3 806	-	1 597	-	1 597	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 806	108	-	0,001	3 806	1	7 503	-	-	-	-	2014-15	7 503
Saint-Marin	0,003	11 418	11 418	-	0,003	11 418	11 418	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	7 215	-	-	7 215	2011-2015	14 827
Samoa	0,001	3 806	3 792	14	0,001	3 806	3 751	55	-	-	-	-	2015	55
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	204 729	15 215	-	189 514	1995-2015	197 126
Sénégal	0,006	22 836	21 634	1 202	0,006	22 836	22 836	-	50 042	50 042	-	-	-	-
Serbie	0,040	152 239	152 239	-	0,040	152 239	152 239	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	0,001	3 806	3 806	-	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	417 465	-	-	417 465	1986-2015	425 077
Singapour	0,384	1 461 498	1 461 498	-	0,384	1 461 498	1 461 498	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,171	650 823	650 823	-	0,171	650 823	650 823	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,100	380 598	380 598	-	0,100	380 598	380 598	-	-	-	-	-	-	-
Somalie ²	0,001	3 806	-	-	0,001	3 806	-	7 612	396 752	-	-	396 752	1988-2015	404 364
Soudan	0,010	38 060	-	-	0,010	38 060	-	76 120	87 987	60 228	-	27 759	2013-2015	103 879
Soudan du Sud ²	0,004	15 224	-	-	0,004	15 224	-	30 448	18 203	-	-	18 203	2012-2015	48 651
Sri Lanka	0,025	95 150	94 514	636	0,025	95 150	95 150	-	-	-	-	-	-	-
Suède	0,961	3 657 552	3 657 552	-	0,961	3 657 552	3 657 552	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1,048	3 988 672	3 988 672	-	1,048	3 988 672	3 988 672	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	0,004	15 224	102	-	0,004	15 224	4	30 342	15	-	-	15	2013-2015	30 357
Swaziland	0,003	11 418	11 418	-	0,003	11 418	14	11 404	-	-	-	-	2015	11 404
Tadjikistan ²	0,003	11 418	-	-	0,003	11 418	-	22 836	575 451	35 900	20 000	519 551	1994-2015	542 387
Tanzanie, République-Unie de	0,009	34 254	326	10 849	0,009	34 254	-	57 333	29 177	10 887	18 290	-	2014-15	57 333
Tchad	0,002	7 612	13	7 599	0,002	7 612	7 612	-	21 976	19 101	2 875	-	-	-
Thaïlande	0,239	909 630	909 630	-	0,239	909 630	909 630	-	-	-	-	-	-	-
Timor-Leste	0,002	7 612	7 612	-	0,002	7 612	3 802	3 810	-	-	-	-	2015	3 810
Togo	0,001	3 806	3 806	-	0,001	3 806	3 806	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,044	167 463	167 463	-	0,044	167 463	167 463	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	0,036	137 015	137 015	-	0,036	137 015	137 015	-	-	-	-	-	-	-
Turkménistan	0,019	72 314	72 314	-	0,019	72 314	72 314	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	1,329	5 058 154	5 058 154	-	1,329	5 058 154	5 058 154	-	-	-	-	-	-	-

Etats	Contributions fixées pour 2014-15								Contributions fixées pour les exercices antérieurs				Année civile de contribution	Solde dû au 31.12.15	
	2014				2015				Solde dû au 31.12.15	Solde dû au 01.01.14	Montant reçu ou crédité				Solde dû au 31.12.15
	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2014	en 2015	Contributions fixées %	Montant	Montant reçu ou crédité en 2015	en 2014			en 2015				
Tuvalu	0,001	3 806	3	-	0,001	3 806	1	7 608	14	-	-	14	2013-2015	7 622	
Ukraine ¹	0,099	376 792	102	376 690	0,099	376 792	376 792	-	2 531 775	-	632 944	1 898 831	1998-99+2009+2015	1 898 831	
Uruguay	0,052	197 911	-	197 911	0,052	197 911	197 911	-	96 135	96 135	-	-	-	-	
Vanuatu ²	0,001	3 806	13	-	0,001	3 806	-	7 599	11 950	-	-	11 950	2010-2015	19 549	
Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,627	2 386 353	11 969	44 209	0,627	2 386 353	-	4 716 528	2 250 763	2 120 980	129 783	-	2014-15	4 716 528	
Viet Nam	0,042	159 851	159 851	-	0,042	159 851	159 851	-	-	-	-	-	-	-	
Yémen	0,010	38 060	396	16 157	0,010	38 060	-	59 567	14 674	-	14 674	-	2014-15	59 567	
Zambie	0,006	22 836	5 415	-	0,006	22 836	-	40 257	11 444	11 444	-	-	2014-15	40 257	
Zimbabwe	0,002	7 612	8	7 604	0,002	7 612	7 390	222	10	-	10	-	2015	222	
Total	100,000	380 598 500	334 031 812	31 650 789	100,000	380 598 500	310 888 561	84 625 838	94 428 880	65 516 019	8 695 170	20 217 691		104 843 529	
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT															
Paraguay ³	-	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937	245 066	
Ex.-République de Yougoslavie ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	-	6 370 623	1989-2011	6 370 623	
Total – Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	-	-	-	-	-	-	-	-	6 615 689	-	-	6 615 689		6 615 689	
Total	100,000	380 598 500	334 031 812	31 650 789	100,000	380 598 500	310 888 561	84 625 838	101 044 569	65 516 019	8 695 170	26 833 380		111 459 218	

¹ Arrangements financiers.

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions:

Etat Membre	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé:	
Arménie	93 ^e	(2005)
Azerbaïdjan	95 ^e	(2006)
Bélarus	86 ^e	(1998)
Géorgie	93 ^e	(2005)
Iraq	97 ^e	(2008)
Kazakhstan	88 ^e	(2000)
Moldova, République de	93 ^e	(2005)
Ouzbékistan	104 ^e	(2015)
Paraguay	102 ^e	(2013)
République centrafricaine	97 ^e	(2008)
Ukraine	99 ^e	(2010)

² Etats Membres soumis aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution.

Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2013-14). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation. Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

³ Statut du Paraguay.

Le Paraguay doit 245 066 francs suisses au titre de ses contributions à l'OIT et aux autres organisations de la Société des Nations pour la période antérieure à 1939. La Conférence internationale du Travail a décidé, à sa 45^e session (1961), d'annuler ces arriérés de contributions, ladite annulation devant devenir effective au moment du paiement par le Paraguay de toutes ses contributions arriérées depuis la date à laquelle il est redevenu Membre de l'Organisation.

⁴ Statut de la Yougoslavie.

L'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

5. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

Audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et autres questions

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Le 26 mars 2007, lors de sa 298^e session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a nommé le vérificateur général du Canada à titre de Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans. Le 25 mars 2011, lors de sa 310^e session, le Conseil d'administration a reconduit le mandat du vérificateur général du Canada pour les 73^e et 74^e exercices se terminant le 31 décembre 2015.

Il s'agit du huitième audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail qui est réalisé par le vérificateur général du Canada. Dans le présent rapport, nous vous fournissons toute l'information que nous devons vous communiquer à la fin de l'audit, selon le plan d'audit que nous vous avons présenté et, s'il y a lieu, les autres informations exigées par les Normes internationales d'audit. Par ailleurs, nous avons traité de toutes les questions dont nous avons pris connaissance au cours de notre examen des états financiers consolidés de l'Organisation et dont, à notre avis, le Conseil d'administration doit être informé. Comme cet audit marque la fin de notre mandat de Commissaire aux comptes de l'Organisation, nous avons aussi mené une réflexion sur les progrès réalisés par l'Organisation dans des secteurs clés et sur les défis qu'elle a relevés au cours des huit dernières années. Nous restons à votre disposition pour vous donner des précisions sur n'importe lequel de ces points lors de la réunion du 30 mai 2016 du Conseil d'administration.

Nous remercions le Directeur général, les directeurs généraux adjoints et le Trésorier et contrôleur des finances, ainsi que leur personnel, de l'aide et de la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de notre mandat de Commissaire aux comptes. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard des travaux du Bureau du vérificateur général du Canada.

Veuillez agréer nos plus sincères salutations.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada
Le 29 avril 2016

Table des matières

	Page
Résumé.....	1
Notre mandat	2
Étendue et objectifs de l'audit.....	3
Points saillants des états financiers.....	3
Stratégie d'audit et responsabilités du Commissaire aux comptes	4
Résultats de l'audit.....	5
Réalisation de l'audit	7
Rapport détaillé sur les résultats de l'audit	7
Nos travaux d'audit à titre de Commissaire aux comptes	8
Remerciements	9
Gouvernance.....	9
Pratiques en matière de gouvernance	9
La gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation.....	11
Gestion des risques organisationnels	12
Ressources humaines	17
Formation et perfectionnement	17
Planification de la relève.....	19
Conversion aux nouvelles normes comptables.....	20
Principales différences entre les normes UNSAS et les normes IPSAS.....	20
Assurance-maladie après la cessation de service	21
Avantages continus des Normes comptables internationales du secteur public.....	22

Résumé

Nous avons réalisé notre audit conformément au Rapport au Directeur général – Plan d'audit annuel, qui a été remis au Directeur général en septembre 2015.

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (l'OIT ou l'Organisation) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2015. Nous avons également conclu que ces états financiers donnaient une image fidèle de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS. Nous avons conclu que ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Enfin, nous avons conclu que les opérations de l'Organisation et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation.

Nous avons noté pour la deuxième année de suite que la direction avait ajouté au début des états financiers de l'exercice considéré une déclaration sur sa responsabilité révisée et élargie. Nous appuyons les progrès accomplis par la direction à cet égard.

C'est la troisième année que l'Organisation se conforme entièrement aux normes IPSAS. La direction a simplifié les états financiers de l'Organisation au fil des ans, et ceux-ci devraient permettre au Conseil d'administration de mieux comprendre les activités menées en 2015 par l'OIT.

L'OIT est l'un des trois organismes des Nations Unies qui continuent d'assurer et d'administrer eux-mêmes un régime d'assurance-maladie. La caisse de ce régime est gérée en autonomie au sein de l'organisme. Le secrétaire exécutif et le Comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel sont chargés de la supervision et du contrôle interne de la Caisse. Au cours des dernières années, nous avons été informés de certaines irrégularités, lesquelles ont fait l'objet d'enquêtes de la part du Bureau de l'audit interne et du contrôle. Les constatations majeures issues de ces enquêtes et des audits internes ont été communiquées au Conseil d'administration par l'entremise des rapports annuels du Chef auditeur interne.

L'évaluation de la juste valeur des biens immobiliers constitue un secteur hautement spécialisé. Nous sommes convaincus que les justes valeurs présentées dans les états financiers de l'Organisation reflètent la situation économique actuelle et sont exemptes d'anomalies significatives.

En plus d'auditer les états financiers, nous avons examiné comment les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les obligations de rendre compte qui se rattachaient à la gestion des risques avaient été définis et mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation. Nous avons conclu que, dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés depuis la nomination du Responsable principal de la gestion des risques. Cependant, il y a encore du travail à faire.

Dans le cadre de l'audit de l'exercice considéré, nous avons effectué un suivi des recommandations que nous avons formulées en 2014 et au cours d'années antérieures sur les éléments suivants :

- les pratiques en matière de gouvernance;
- la stratégie de financement à long terme — assurance-maladie après la cessation de service;
- la gouvernance — projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation;
- la gouvernance — technologies de l'information;
- les ressources humaines — formation et perfectionnement, et planification de la relève;
- les opérations financières — évolution récente et examen des normes IPSAS, et responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction à cet égard et l'encourageons à poursuivre ses efforts en ce sens.

Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. En tant qu'institution supérieure de contrôle, le BVG encourage la bonne gestion des finances et de l'environnement, et favorise un développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment Comptables professionnels agréés (CPA) Canada, qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore depuis plus de 50 ans avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la réalisation d'audits d'institutions internationales.

3. Le vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX et à l'annexe du Règlement financier de l'OIT. Selon ce règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'audit des états financiers de l'Organisation et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Étendue et objectifs de l'audit

4. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre IX du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail.
5. Un audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux autorisations importantes des organes délibérants et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.
6. Dans notre Rapport au Directeur général — Plan d'audit annuel, nous avons indiqué que notre audit avait pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir :
 - si les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS;
 - si les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
 - si les opérations dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Notre rapport de l'auditeur traite de chacun des objectifs d'audit.

Points saillants des états financiers

7. La direction de l'OIT nous a informés qu'elle examinerait les états financiers avec le Conseil d'administration et mettrait en lumière les écarts importants entre les budgets approuvés et les résultats de l'exercice précédent. Nous nous tenons à la disposition du Conseil pour répondre à toutes ses questions.

Stratégie d'audit et responsabilités du Commissaire aux comptes

8. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend des examens, au moyen de sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des méthodes comptables appliquées et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
9. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leur environnement d'exploitation, des risques auxquels elles sont exposées, des mesures prises par l'Organisation et son entité contrôlée pour maîtriser ces risques, et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises au sujet de l'OIT et du Centre international de formation, ainsi que de leur environnement, notamment leurs contrôles internes. Nous avons acquis cette compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et définir la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre.
10. La responsabilité du Commissaire aux comptes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de son audit. Un audit est réalisé de manière à fournir l'assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
11. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise et les autres risques d'audit que nous avons recensés ainsi que les procédures que nous envisageons pour faire face à chacun de ces risques avec la direction de l'OIT et le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation consolidés de l'Organisation. Nous avons aussi acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers consolidés. Pour définir le risque d'audit, nous avons tenu compte du registre des risques de l'OIT, tel qu'il est présenté dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-2015, de même que du registre des risques d'audit interne. Nous avons axé nos efforts sur les secteurs présentant un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation, en nous fondant sur notre compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leurs activités.
12. Le plan d'audit a été présenté à la direction de l'OIT et au Comité consultatif de contrôle indépendant au cours d'une réunion en septembre 2015. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avions relevé les secteurs d'importance et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation consolidé de l'OIT était complète. Nous avons présenté

un sommaire de notre plan d'audit lors de la 326^e session du Conseil d'administration, en mars 2016. Le plan d'audit décrivait également les travaux d'audit de performance qui seraient réalisés dans le cadre de l'examen des rôles et responsabilités du Responsable principal de la gestion des risques. Notre but était de comparer ces rôles et responsabilités avec ceux des titulaires de poste similaire dans des organisations similaires.

Résultats de l'audit

13. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail pour 2015. Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2015. Nous avons également conclu que ces états financiers donnaient une image fidèle de leur performance financière consolidée, de leurs flux de trésorerie consolidés et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.
14. Conformément au Règlement financier de l'OIT, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.
15. Nous avons également conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers consolidés avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT et du Centre international de formation.
16. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'informations à fournir qui pourrait, pris tant isolément que collectivement, influencer de manière significative sur les états financiers consolidés ou sur le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
17. De plus, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers consolidés. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'OIT.
18. La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction choisisse des méthodes comptables, qu'elle établisse des estimations comptables essentielles, et qu'elle présente des informations qui supposent des jugements et une incertitude

relative à la mesure importants, ce qui peut avoir une incidence considérable sur les résultats présentés par l'Organisation.

19. Le passif au titre des prestations constituées pour l'assurance-maladie après la cessation de service dépasse légèrement un milliard de dollars. L'augmentation par rapport à l'exercice antérieur est principalement attribuable à des circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisation. Vu la baisse généralisée des taux d'intérêt dans le monde, l'effet de l'actualisation sur le passif a fait augmenter la valeur. Nous croyons comprendre que l'OIT participe à un examen touchant l'ensemble des Nations Unies qui vise à répondre aux préoccupations relatives au financement et aux coûts des régimes de l'assurance-maladie après la cessation de service dans le système des Nations Unies. La direction de l'OIT a rendu compte au Conseil d'administration en mars 2016 des résultats des délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies sur cette question et fera de nouveau rapport en mars 2017.
20. L'Organisation internationale du Travail finance et administre elle-même la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Elle est l'un des trois organismes des Nations Unies qui continuent d'assurer et d'administrer eux-mêmes un régime d'assurance-maladie. Cette caisse est gérée en autonomie au sein de l'organisme. Le secrétaire exécutif et le Comité de gestion de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel sont chargés de la supervision et du contrôle interne de la Caisse. Au cours des dernières années, nous avons été informés de certaines irrégularités, lesquelles ont fait l'objet d'enquêtes de la part du Bureau de l'audit interne et du contrôle. Les constatations majeures issues de ces enquêtes et des audits internes ont été communiquées au Conseil d'administration par l'entremise des rapports annuels du Chef auditeur interne. Le manque de contrôle interne sur les paiements de la Caisse a eu un coût significatif pour la Caisse au cours des dernières années. L'OIT a été lente à réagir. L'investissement en argent ou en ressources humaines pour renforcer les mesures de contrôle interne et surveiller les mouvements de la Caisse s'est avéré difficile. L'Organisation internationale du Travail doit reconnaître l'obligation envers les membres de la Caisse et les États membres de protéger les cotisations et de garantir le règlement rapide et exact des réclamations d'assurance-maladie valides seulement.
21. **Recommandation** : La situation actuelle nécessite une attention immédiate et des mesures correctives afin que des coûts additionnels puissent être évités. Dans les mois qui viennent, la direction devrait donner suite aux recommandations importantes et cruciales du rapport d'août 2015 du Chef auditeur interne sur la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel.

***Réponse du BIT** – Le Bureau international du Travail accepte la recommandation du Commissaire aux comptes. Il a donné suite, ou donne actuellement suite, aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne. Avant la conduite de l'enquête en 2015 sur les irrégularités relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance-maladie et avant l'audit interne réalisé par le Chef auditeur interne, le Bureau avait lancé un processus d'examen interne des dotations en personnel et des procédures administratives en vue d'améliorer les niveaux de contrôle et de service.*

Lorsque des irrégularités ont été détectées en 2015, les seuils, les niveaux d'approbation et les procédures internes ont été immédiatement modifiés pour renforcer les contrôles. Les effectifs ont ensuite été étoffés. Les systèmes informatiques utilisés par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel ont été actualisés, et d'autres modifications ont été définies en vue de continuer d'améliorer les mécanismes de reddition de comptes et de contrôle, à la suite du processus d'examen interne et du rapport d'audit interne. Une étude confiée à un consultant externe a été lancée pour examiner les avantages et les inconvénients d'autres modèles de fonctionnement, le but étant de s'assurer que la meilleure structure possible est en place pour renforcer la fourniture de ce service et protéger les intérêts des États Membres et des assurés.

22. L'évaluation des biens immobiliers à la juste valeur a eu une incidence sur la valeur comptable de ces actifs présentés aux états financiers depuis que l'OIT a adopté les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Le Bureau international du Travail (BIT) a engagé un expert externe indépendant pour procéder à une évaluation annuelle des terrains et des bâtiments. Les changements à la juste valeur sont passés à l'actif net dans le poste distinct des écarts de réévaluation. Les changements à la juste valeur des immeubles de placement, également inscrits à la juste valeur, passent à l'état de la performance financière dans l'exercice où ils se produisent. Nous sommes satisfaits de la méthode d'évaluation et la détermination des valeurs de l'expert du BIT. Il ne faut pas considérer ces actifs comme étant disponibles pour régler le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service autre que sur le long terme.
23. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'Organisation, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, du caractère raisonnable des estimations comptables et des jugements importants, et du caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers.

Réalisation de l'audit

24. En 2015, nous avons mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général de l'OIT. Nous remercions l'Organisation du temps qu'elle nous a consacré et exprimons notre reconnaissance au Directeur général, aux directeurs généraux adjoints et au Trésorier et contrôleur des finances, ainsi qu'à leur personnel, pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

25. Conformément aux Normes internationales d'audit et au Règlement financier de l'OIT, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants

apportés aux méthodes et aux estimations comptables ainsi qu'aux informations à fournir dans les états financiers, de même que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour assurer la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention du Directeur général, dont nous discuterons avec le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous exposons dans le présent rapport les questions que nous jugeons pertinentes pour le Directeur général et le Comité, ainsi que des pistes de solution pour les régler.

26. Les observations et points de vue que nous formulons dans le présent rapport ne touchent que les états financiers pris dans leur ensemble et ne doivent pas être considérés comme une opinion sur un poste ou une estimation comptable en particulier. Nous communiquons notre avis afin de favoriser un dialogue franc sur ces questions.
27. Au cours de l'audit, nous avons fait un suivi des recommandations des exercices précédents : certaines continuent de représenter des possibilités d'améliorer les contrôles financiers de l'OIT. En général, au cours de notre mandat, nos recommandations ont été bien accueillies et mises en œuvre par la direction.

Nos travaux d'audit à titre de Commissaire aux comptes

28. Notre mandat à titre de Commissaire aux comptes de l'OIT prend fin cette année. Au cours des huit dernières années, nous avons accompagné l'Organisation tout au long de sa conversion réussie aux Normes comptables internationales du secteur public. Ceci inclut notamment la préparation des états financiers annuels, l'instauration de la Déclaration de responsabilité de la direction, l'amélioration du rapport financier (discussion et analyse des états financiers) et l'utilisation d'une version simplifiée des états financiers. Nous continuons d'encourager l'Organisation à présenter une Déclaration relative au contrôle interne.
29. Outre nos travaux d'audit visant les états financiers de l'Organisation, nous avons mené onze projets d'audit pour des donateurs, qui ont permis d'améliorer la gestion financière et les contrôles visant tous les fonds reçus de donateurs.
30. Nous avons aussi effectué des travaux d'audit et formulé des recommandations dans les secteurs suivants :
 - évaluation de la performance et méthodes d'établissement des rapports;
 - ressources humaines – formation et perfectionnement;
 - audit interne;
 - ressources humaines – planification de la relève;
 - environnement de contrôle des technologies de l'information;
 - gouvernance – projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation;

- assurance-maladie après la cessation de service;
- pratiques en matière de gouvernance – siège de l'Organisation;
- cadre de contrôle interne;
- environnement de contrôle informatique pour IRIS;
- mise en œuvre du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) dans les régions.

Au cours des dernières années, nous avons réalisé des suivis dans un certain nombre de ces secteurs. Cette année, nous avons examiné la gestion des risques organisationnels et procédé à un suivi approfondi des pratiques en matière de gouvernance relativement au projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation, à la formation et au perfectionnement des ressources humaines et à la planification de la relève.

31. Dans l'ensemble, nous avons constaté une amélioration dans les moyens et méthodes de gouvernance et de gestion financière ainsi que dans les systèmes et pratiques de contrôle de l'Organisation. Nous encourageons l'Organisation à poursuivre la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées à la fois par les auditeurs internes et les auditeurs externes.

Remerciements

32. C'est pour nous un privilège d'avoir été Commissaire aux comptes de l'OIT pendant deux mandats consécutifs. Nous tenons à remercier le Directeur général et le personnel du siège de l'Organisation à Genève et dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays de leur collaboration et de leur appui. Plus particulièrement, nous tenons à remercier le Trésorier et contrôleur des finances et le personnel des services des finances de leur appui et du professionnalisme dont ils ont fait preuve tout au long de notre mandat.

Gouvernance

Pratiques en matière de gouvernance

33. **Nos constatations antérieures** — Dans notre rapport de 2013, nous avons constaté ce qui suit au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) :
- la structure de gouvernance n'était pas clairement définie;
 - les documents sur la gouvernance ne reflétaient pas entièrement les changements organisationnels survenus;

- il fallait clarifier les rôles et responsabilités en élargissant le cadre général de responsabilisation de l'Organisation.
34. Nous avons aussi constaté que l'OIT avait adopté des pratiques de pointe en matière d'efficacité, qui se généralisaient de plus en plus dans le système des Nations Unies, et qu'elle avait coordonné ses initiatives avec ce système. En particulier, l'OIT a institué le Comité consultatif de contrôle indépendant et examiné les moyens d'aligner sa planification stratégique sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies.
35. Nous avons constaté que l'OIT devait améliorer davantage ses pratiques de gouvernance en adoptant et en adaptant de saines pratiques, relevées dans le système des Nations Unies, par l'amélioration continue et l'apprentissage organisationnel. L'OIT devait également renforcer certains éléments de son cadre de contrôle interne et améliorer ses systèmes de gestion des risques pour être en mesure d'évaluer, d'apprécier et de documenter l'importance des risques recensés et la probabilité qu'ils se matérialisent.
36. Nous avons noté qu'une revue systématique, au moins tous les cinq ans, des documents et politiques de gouvernance permettrait d'avoir l'assurance que l'OIT resterait actuel et pertinent au fil des changements marquant l'Organisation. Nous avons aussi constaté que la publication d'une déclaration relative au contrôle interne avec les états financiers annuels — une pratique courante parmi les organisations onusiennes — aiderait l'OIT à donner au Conseil d'administration l'assurance que l'Organisation gère et contrôle de manière convenable les ressources qui lui sont confiées.
37. **Mesures prises par l'OIT pour améliorer ses pratiques de gouvernance** — En septembre 2013, le Bureau international du Travail a diffusé un document de gouvernance interne sur les structures des départements au siège de l'Organisation. En décembre 2015, il a diffusé un autre document sur la structure, la composition et l'emplacement géographique de ses bureaux. Ces deux exemples sont représentatifs des documents diffusés par l'Organisation pour mieux définir sa structure de gouvernance.
38. En novembre 2014, le Conseil d'administration a adopté un plan stratégique de transition de deux ans, principalement en vue d'aligner le cycle de planification stratégique de l'OIT sur celui de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble dès 2018. L'OIT a aussi amorcé des travaux afin d'adopter une déclaration relative au contrôle interne. Dans un premier temps, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 contenaient une déclaration de responsabilité de la direction à l'égard du contrôle interne. L'OIT a par ailleurs étendu l'utilisation de sa lettre de déclaration interne, une attestation donnée par les gestionnaires que les contrôles internes qui étaient en place ont fonctionné efficacement au cours de l'exercice. Une première déclaration interne devrait être faite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les états financiers de 2017 devraient contenir la première déclaration relative au contrôle interne.

39. En 2015, l'OIT a lancé des initiatives visant à renforcer la transparence, notamment des initiatives sur la coopération pour le développement qui prévoient une amélioration du tableau de bord et un projet de visualisation des données. Ce projet sera ajouté au site Web public du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs de l'OIT (PARDEV). L'OIT a également commencé à diriger l'initiative mondiale sur le travail décent pour les jeunes, établie par le Comité de haut niveau chargé des programmes des Nations Unies.
40. En 2016, l'OIT a amélioré son cadre de responsabilisation en créant cinq axes de travail qui favorisent la mise en œuvre des initiatives relatives à l'indice de la santé organisationnelle dans le cadre de son examen des processus opérationnels.
41. L'OIT a clarifié sa structure de gouvernance et a documenté des structures et des pratiques clés au cours des trois dernières années. Ces initiatives font que les structures et pratiques de l'OIT sont davantage en harmonie avec celles des autres organisations des Nations Unies. Dans certains cas, ces initiatives font de l'OIT un chef de file parmi les organisations onusiennes.
42. **Recommandation** — Le BIT devrait continuer d'améliorer ses pratiques en matière d'efficacité et de coordonner ses initiatives avec le système des Nations Unies. L'Organisation devrait également améliorer son cadre général de responsabilisation, notamment en adoptant une Déclaration relative au contrôle interne.
43. **Réponse du BIT** — *Le Bureau international du Travail est dans l'ensemble d'accord avec la recommandation. Il surveille continuellement son cadre de gouvernance et de reddition de comptes pour avoir l'assurance qu'il est adapté aux besoins et à l'évolution des pratiques exemplaires. Le Bureau continuera de participer aux initiatives interinstitutions des Nations Unies visant à améliorer l'efficacité, dans tous leurs aspects, des activités dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les premières étapes de la mise en œuvre d'une déclaration relative au contrôle interne ont été amorcées. La mise en œuvre se poursuivra tout au long de la période biennale en cours. Comme l'a indiqué le Commissaire aux comptes, la date butoir pour cette initiative est le 31 décembre 2017.*

La gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation

44. **Nos constatations antérieures** — Dans notre rapport de 2012, nous avons constaté que le cadre de gouvernance du projet n'avait pas encore été parachevé ni approuvé et qu'il manquait les éléments suivants :
 - des rôles et responsabilités pour le Comité directeur précisant les pouvoirs de décision;
 - un calendrier approuvé des principaux résultats attendus et des échéances clés;
 - une délégation des pouvoirs claire et bien documentée;

- des rapports financiers et non financiers complets adressés au Comité directeur pour qu'il puisse s'acquitter correctement de son rôle de surveillance.
45. **Mesures prises par le BIT en faveur du projet de rénovation du bâtiment de son siège** — En novembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé le plan de rénovation complet du bâtiment du siège, qui devait être réalisé de 2011 à 2018, à un coût estimatif de 203,3 millions de francs suisses.
 46. En février 2013, le Directeur général a diffusé la version définitive et approuvée du nouveau cadre de gouvernance. Ce cadre était fondé sur les pratiques exemplaires tirées du rapport d'audit interne sur les travaux de rénovation urgents et la structure de gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège (2007-2010).
 47. En octobre 2015, le Bureau international du Travail a présenté un compte rendu au Conseil d'administration sur l'état d'avancement du projet et sur les faits nouveaux survenus, qui contenait notamment un budget révisé de 205,5 millions de francs suisses.
 48. Tout au long de la mise en œuvre du projet, le Bureau international du Travail a préparé un calendrier exhaustif et des informations détaillées sur le budget, et le Bureau de l'audit interne et du contrôle a examiné les processus de contrôle interne. Les changements au calendrier ainsi que l'élargissement de la portée du projet ont dû être gérés pour faire en sorte que les dépassements de coûts puissent être atténués. Cet examen a permis d'avoir l'assurance que des contrôles adéquats avaient été instaurés pour atténuer les principaux risques et déterminer si le projet était réalisé sous le signe de l'efficacité et de l'efficacité eu égard aux coûts engagés.
 49. **Recommandation** — Le Bureau de l'audit interne et du contrôle devrait continuer d'auditer le projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation au fur et à mesure qu'il progresse et retenir les services d'experts externes au besoin.
 50. **Réponse du BIT** — *Le Bureau international du Travail accepte cette recommandation et le Bureau de l'audit interne et du contrôle a confirmé qu'il poursuivrait ses audits réguliers du projet. Comme il a été indiqué au Conseil d'administration lors de sa 326^e session (en mars 2016), un audit a été réalisé au début de 2016 par une entité externe spécialisée dans l'audit des projets de construction. Les résultats de cet audit ont été positifs à l'égard des contrats, de la transparence et des contrôles.*

Gestion des risques organisationnels

51. La gestion des risques organisationnels constitue un processus stratégique qui permet de recenser les événements susceptibles de compromettre une entité et de les gérer dans le respect de l'appétence pour le risque de l'entité (seuil de tolérance au risque).

52. **Mesures prises par le BIT en faveur de la gestion des risques** — En août 2009, le Bureau international du Travail a instauré une politique sur la gestion des risques qui précise ce qui suit :
- le Bureau international du Travail devrait dispenser des formations et diffuser des procédures et directives de gestion des risques;
 - les gestionnaires devraient surveiller et examiner périodiquement le profil de risque de l'Organisation;
 - le Directeur général devrait établir des stratégies et des processus de gestion des risques ainsi que des seuils de tolérance au risque, qui seront communiqués dans des politiques et des directives;
 - les gestionnaires devraient établir des seuils de tolérance prudents dans leurs secteurs de responsabilité et leur sphère d'autorité dans certains cas.
53. En 2009, l'OIT a publié son Programme et budget pour 2010-2011, qui indiquait que la gestion des risques serait intégrée aux procédures établies et aux processus fondamentaux de l'Organisation tels que la planification des activités, les processus d'examen de la performance découlant de la gestion axée sur les résultats et la préparation du programme et budget pour les exercices à venir. En 2011, l'OIT a publié son Programme et budget pour 2012-2013, qui contenait le premier registre des risques de l'organisation. Celui-ci décrivait 12 risques, leurs causes profondes, les mesures et plans d'action correctifs prévus et les responsables de chaque risque. Les projets de Programme et budget des exercices subséquents comportaient une mise à jour du registre des risques.
54. En septembre 2014, le Responsable de la gestion des risques a été nommé au sein de l'Organisation.
55. En 2015, le Bureau international du Travail a créé un comité de gestion des risques, qui regroupe des représentants des secteurs suivants : Activités des bureaux extérieurs, Gestion financière, Développement des ressources humaines, Administration et services internes, Bureau du Conseil juridique et Programmation et gestion stratégiques. Présidé par le Trésorier et contrôleur des finances, le Comité joue un rôle primordial :
- en surveillant l'état général de la gestion des risques organisationnels au sein de l'Organisation;
 - en surveillant la conformité à la déclaration sur l'appétence pour le risque de l'Organisation;
 - en orientant la politique de l'Organisation en matière d'assurance et en en contrôlant la conduite.
56. Lors de la première réunion du Comité, son mandat a été adopté par les membres.

57. En avril 2015, le Bureau international du Travail a promulgué son cadre de gestion des risques organisationnels qui :
- renforce la gestion de l'exposition aux risques dans toute l'Organisation, notamment la capacité du Bureau international du Travail de prendre les mesures nécessaires relativement aux risques grâce à des plans stratégiques plus rigoureux et de contribuer à renforcer la confiance des parties prenantes;
 - établit une approche officielle et systématique pour recenser et gérer les risques;
 - comprend la déclaration sur l'appétence pour le risque de l'Organisation et les directives sur la gestion des risques;
 - définit les rôles, responsabilités et obligations redditionnelles se rattachant à la gestion des risques organisationnels;
 - définit ce qu'est un risque aggravé et la façon dont les risques devraient être portés à l'attention du comité de gestion des risques et du Comité supérieur de gestion du Bureau international du Travail ;
 - indique que le cadre sera accompagné d'un manuel qui contiendra des renseignements sur les principes régissant la gestion des risques organisationnels et des conseils sur la manière de les mettre en œuvre;
 - exige que les risques soient surveillés et qu'un rapport officiel soit soumis annuellement à cet égard.
58. Dans notre rapport de 2013, nous avons constaté que, même si l'OIT disposait d'un registre des risques de l'organisation, elle n'avait toujours pas adopté ni documenté de méthode pour évaluer, apprécier et documenter l'importance des risques identifiés et la probabilité qu'ils se matérialisent.
59. Au cours de l'exercice 2015-2016, nous avons réalisé un audit de suivi de la gestion des risques organisationnels de l'OIT. Nous avons examiné la politique de gestion des risques de l'Organisation, son cadre de gestion des risques organisationnels et le mandat du comité de gestion des risques. Nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires chargés de l'établissement des registres des risques et nous avons examiné la documentation connexe.
60. Nous avons aussi examiné comment les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les obligations de rendre compte qui se rattachaient à la gestion des risques avaient été définis et mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation.
61. Même si nous avons constaté qu'un cadre solide avait été établi et que sa mise en œuvre était en cours, il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette structure de gouvernance.

62. Par ailleurs, nous avons constaté que l'Organisation avait organisé un certain nombre d'activités de formation en matière de gestion des risques. Nous avons également constaté que les responsables de risque avaient déterminé et évalué l'incidence des risques et la probabilité qu'ils se matérialisent et documenté des mesures et des plans correctifs visant à les atténuer. Cependant, étant donné que la formation n'avait pas été donnée dans tous les bureaux et départements, la qualité et l'exhaustivité des documents que nous avons examinés variaient. L'une des prochaines étapes dans le processus de mise en œuvre consistera à faire en sorte qu'un plus grand nombre de responsables de risque évaluent les risques résiduels (à savoir les risques qui persistent après la mise en œuvre de mesures d'atténuation).
63. Nous avons constaté que certains responsables de risque avaient présenté un plus grand nombre de rapports sur la surveillance des risques que n'exigeait le cadre de gestion des risques organisationnels. Par exemple, un responsable de risque a surveillé les risques et actualisé les registres des risques tous les mois. Les versions actualisées des registres faisaient l'objet de discussions lors de la réunion mensuelle sur la gestion des risques. Certains départements ont intégré la surveillance des risques dans leurs plans de travail et leurs évaluations de la performance.
64. Nous avons aussi constaté que, contrairement à ce qu'exige la directive diffusée par le Bureau international du Travail en avril 2015, certains responsables de risque n'avaient pas satisfait à l'obligation d'établir un registre des risques au plus tard le 30 novembre 2015 pour leurs secteurs de responsabilité respectifs (département, bureau régional ou bureau de pays). Au moment de la préparation du présent rapport, 56 registres des risques avaient été présentés, 12 étaient en voie d'établissement et 11 étaient encore à venir.
65. Nous avons noté que l'OIT n'avait pas encore de système pour regrouper les risques et définir les mesures correctives qui pourraient se recouper et éclairer l'établissement du registre des risques de l'Organisation. L'OIT n'avait pas encore procédé à des exercices pour tirer les enseignements de la préparation des registres des risques, vu que les registres n'avaient pas tous été examinés. Elle n'avait pas non plus élaboré encore de plan précis pour établir des liens entre les différents registres des risques et le registre des risques et les objectifs stratégiques de l'Organisation dans son ensemble. Les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus ne comprenaient pas très bien comment les divers registres des risques allaient alimenter le registre des risques de l'organisation.
66. Enfin, nous avons constaté que le Responsable de la gestion des risques avait fourni la majeure partie des directives sur l'établissement des registres des risques, soit verbalement, soit lors de séances de formation. Entre août 2014 et février 2016, il a animé 15 séances de formation destinées à 12 départements et 17 bureaux extérieurs. Pendant et après les séances de formation, le Responsable de la gestion des risques a aidé les participants à remplir des sections de leur registre des risques en répondant à leurs questions et, parfois, a passé en revue des registres et formulé des avis. Les participants de tous les niveaux ont fait bon accueil à ces séances de formation. Nous avons aussi constaté que la formation n'avait pas été coordonnée avec l'aide du

Département du développement des ressources humaines et que, par conséquent, elle n'avait pas été consignée dans le profil de formation des membres du personnel, ni officiellement évaluée pour en déterminer l'efficacité. Étant donné que la personne qui occupe actuellement le poste de Responsable de la gestion des risques doit prendre sa retraite bientôt, le fait de documenter cette formation est essentiel pour assurer le transfert des connaissances et la préservation de l'histoire de l'Organisation.

67. **Recommandation** — Le Bureau international du Travail devrait s'assurer que les divers registres des risques sont tous établis et examinés et que des commentaires à leur sujet sont transmis aux responsables des risques. Le Bureau international du Travail devrait instaurer un système lui permettant de regrouper les registres des risques en vue de recenser les risques et les actions correctives qui se recoupent et d'établir un lien clair avec le registre des risques de l'Organisation dans son ensemble. Le Bureau devrait également consigner et décrire clairement l'activité de surveillance et d'évaluation des mesures d'atténuation et de correction. Avec l'arrivée du nouveau Responsable principal de la gestion des risques, il est essentiel, pour assurer la réussite de la transition, que les manuels de formation, les procédures et les rapports fournissent des instructions claires.
68. **Recommandation** — Une fois tous les registres des risques établis et regroupés, le comité de gestion des risques, avec l'aide du Comité supérieur de gestion, devrait revoir le registre des risques de l'Organisation afin d'évaluer tous les risques résiduels inscrits dans le registre et, au besoin, adapter les actions correctives en fonction des seuils de tolérance au risque établis. L'examen du registre des risques de l'Organisation devrait aussi englober les évaluations des risques et les actions correctives menées par d'autres organisations onusiennes.
69. **Recommandation** — Le Bureau international du Travail devrait continuer de fournir des conseils sur l'application des principes relatifs à la gestion des risques organisationnels, la mise en œuvre de la gestion des risques, les méthodes de surveillance des risques et l'établissement de rapports à cet égard. Le Département du développement des ressources humaines devrait intervenir dans la formation pour s'assurer que les profils de formation sont mis à jour et que l'évaluation de la formation est prévue afin d'améliorer les futures séances de formation.
70. **Recommandation** — Le Bureau international du Travail devrait procéder à des exercices pour tirer des leçons sur la préparation des registres des risques, la surveillance des risques et l'établissement de rapports d'activité au sein du Bureau international du Travail. L'Organisation devrait améliorer la communication pour encourager l'intégration de la gestion des risques à ses procédures normalisées et à ses processus fondamentaux, car elle est essentielle à l'atteinte des objectifs de l'Organisation.
71. **Réponse du BIT** — *Le Bureau international du Travail accepte les recommandations. Elles concordent avec la mise en œuvre structurée d'un mécanisme de gestion des risques à laquelle le Bureau a procédé dans les limites de ses ressources au cours des 18 derniers mois. Le regroupement des registres des risques a débuté, et le comité*

de gestion des risques du Bureau a réalisé un premier examen des risques transversaux. Une comparaison avec le registre courant des risques stratégiques a aussi été entreprise. Les Propositions de programme et de budget pour 2018-2019 du Directeur général contiendront un registre des risques stratégiques qui tiendra compte des résultats de la première série de registres présentés et revus. Il sera primordial de disposer d'un programme de formation élargi pour assurer le respect du Cadre de gestion des risques. Cela étant, les documents de formation établis pour le cours sur la gestion des risques ont été transmis au Département du développement des ressources humaines pour qu'il commence à donner suite aux observations formulées. Dans le souci de former le plus grand nombre de membres du personnel, nous examinons la possibilité d'élaborer un module de formation en ligne avec le Centre international de formation à Turin.

Ressources humaines

Formation et perfectionnement

72. **Nos constatations antérieures** — Dans notre rapport de 2010, nous avons constaté que l'OIT ne disposait pas des moyens nécessaires pour évaluer les effets de la formation à l'échelle de l'organisation. L'OIT devait :
- faire davantage pour déterminer si les besoins en matière de formation étaient comblés et si les ressources étaient utilisées efficacement au regard des coûts;
 - mettre au point une formation pour appuyer la gouvernance interne et la reddition de comptes et rendre la formation obligatoire et l'intégrer dans le programme de perfectionnement du personnel.
73. Nous avons également constaté que l'OIT devait élaborer de meilleurs systèmes en vue de recueillir de l'information fiable et complète pour éclairer l'établissement d'un programme de perfectionnement à même de combler les lacunes de son personnel. Enfin, nous avons noté qu'il fallait clarifier les rôles et les responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage.
74. **Mesures prises par le BIT en faveur de la formation et du perfectionnement** — En avril 2012, l'OIT a élaboré des tutoriels informatiques sur la gouvernance interne et les a offerts au personnel et aux gestionnaires. Les tutoriels ont été mis à jour en avril 2016, et les gestionnaires seront encouragés à suivre ces nouveaux cours en ligne. Les rôles et les responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage ont été clarifiés dans une directive du Bureau.
75. En 2013, le BIT a recruté un responsable de la planification de la main-d'œuvre et a déployé un système de gestion de la formation à l'administration centrale. Maintenant, le personnel du BIT de par le monde peut avoir accès à ce système, qui est une composante clé du système de gestion des talents en ligne de l'Organisation, appelé ILO People.

76. En 2014, dans le cadre du lancement d'ILO People, le BIT a instauré le Profil de l'employé. En janvier 2016, 35 % des membres du personnel avaient rempli leurs profils. Le BIT a intégré des évaluations des besoins de formation dans le processus de conception des nouveaux programmes. Les activités d'apprentissage liées à ces évaluations font l'objet d'un suivi dans le système de gestion de la formation. Le BIT a mis à l'essai divers mécanismes d'examen postérieur à la formation (questionnaires, entrevues) au cours de l'exercice 2014-2015 et les a utilisés pour évaluer les résultats des activités.
77. Le BIT a bien avancé dans l'élaboration de la formation ainsi que dans la surveillance des besoins en formation et de la prestation de la formation. Même s'il reste du travail à faire pour accroître la participation à l'échelle de l'organisation, nous nous réjouissons des progrès réalisés jusqu'à présent.
78. **Recommandation** — Le BIT devrait :
- rendre officielles ses activités d'évaluation postérieure à la formation, évaluer l'efficacité de ses programmes de formation et continuer à les améliorer;
 - poursuivre ses efforts visant à accroître le pourcentage de profils de l'employé remplis, afin de disposer d'une information fiable et complète pour réaliser une analyse des effectifs lui permettant de déterminer les besoins actuels et futurs en matière de main d'œuvre et de formation.
79. **Réponse du BIT** — *Dès 2016, les activités de formation seront classées en fonction d'une série de critères afin de déterminer le niveau approprié d'examen postérieur à une formation. Des processus normalisés d'évaluation seront instaurés en tenant compte de l'expérience acquise lors de la mise à l'essai, en 2014-2015, d'une diversité de mécanismes d'examen postérieur à une formation (questionnaires, entretiens et autres outils de remontée d'information). Ce projet pilote visait à évaluer les résultats des activités de formation selon quatre axes différents (Satisfaction, Apprentissage, Impact, Résultats) au moyen d'un modèle reconnu dans l'ensemble du secteur (le modèle Kirkpatrick).*
80. Le Bureau convient certes que le Profil de l'employé est un instrument utile pour planifier l'affectation du personnel, mais il ne constitue qu'un des nombreux outils utilisés par le Bureau pour déterminer ses besoins futurs en matière de personnel et en formation. Plus particulièrement, le module de gestion de la performance joue un rôle prépondérant puisque les objectifs d'apprentissage et de formation y sont consignés au début de chaque période d'évaluation de la performance de chaque membre du personnel. Ces renseignements servent ensuite à éclairer la stratégie d'apprentissage des unités de travail de l'ensemble du Bureau et les initiatives de perfectionnement du Bureau qui sont pilotées par le Département du développement des ressources humaines. Le Bureau estime donc que cette recommandation accorde peut-être une trop grande importance à l'outil qu'est le Profil de l'employé.

81. Le Bureau continuera de promouvoir l'utilisation du Profil de l'employé pour favoriser la mise en œuvre effective de la politique de mobilité et les travaux du Comité du recrutement, des affectations et de la mobilité. De plus, l'exigence demeure selon laquelle les membres du personnel qui sont intéressés par des détachements temporaires doivent manifester leur intérêt dans le Profil de l'employé afin que les gestionnaires puissent évaluer leurs qualifications et leur expérience grâce à cet outil. Par ailleurs, l'outil sera réexaminé afin d'y apporter des améliorations, notamment en y ajoutant des tableaux de bord et des rapports destinés aux gestionnaires.
- Planification de la relève**
82. **Nos constatations antérieures** — Dans notre rapport de 2011, nous avons constaté que le BIT avait de la difficulté à déterminer ses besoins actuels et futurs en ressources humaines. Le BIT nous avait indiqué qu'elle n'avait pas la capacité d'analyser l'effectif et qu'elle devait acquérir cette capacité.
83. Le BIT n'avait pas de processus de planification de la relève et elle n'avait pas non plus recensé ses postes clés ni élaboré de stratégies pour faire face au départ des titulaires de ces postes. L'Organisation n'avait pas non plus de système en place pour préparer les employés à occuper des postes de niveau supérieur ou de direction. Nous avons aussi constaté un manque de mobilité du personnel dans l'ensemble de l'Organisation, les mutations d'une région à une autre ou d'un service à un autre n'étant pas courantes.
84. **Mesures prises par le BIT en faveur de la planification de la relève** — En 2013, le BIT s'est doté d'un mécanisme de surveillance qui permet de repérer à l'avance les mouvements parmi les dirigeants de niveau supérieur.
85. En 2014, le Bureau :
- a lancé ILO People, un outil de profil qui permet aux employés d'exprimer leur intérêt et de communiquer leur état de préparation en matière de mobilité géographique ou fonctionnelle. L'outil a aussi amélioré la capacité du Bureau de recueillir des informations et de mener des analyses sur les effectifs;
 - a mis en place un programme de formation aux fonctions d'encadrement pour renforcer la capacité et soutenir les responsables et le personnel national des bureaux extérieurs.
86. En janvier 2015, le Bureau a annoncé une nouvelle politique de mobilité. Il a établi le Comité du recrutement, des affectations et de la mobilité pour formuler des recommandations connexes sur le placement à l'intention du Directeur général en vue de doter les postes vacants et de procéder à des mutations. Le Comité s'est réuni dix fois en 2015 et a présenté des recommandations au Directeur général sur la mutation du personnel et le lancement de concours pour des postes vacants.
87. Même si la mobilité géographique des employés du Bureau international du Travail s'est améliorée par rapport à 2014, il reste encore à faire pour identifier et former la relève pour les postes de niveau supérieur ou de direction.

88. **Recommandation** — Le BIT devrait définir un processus complet de planification de la relève et continuer de favoriser la mobilité du personnel pour permettre aux employés d'acquérir l'expérience nécessaire pour occuper des postes de niveau supérieur.
89. **Réponse du BIT** — *Le Bureau international du Travail continuera d'améliorer la planification de la relève grâce au Profil de l'employé, à sa nouvelle politique de mobilité, à la procédure révisée de recrutement et de sélection et à la nouvelle convention collective sur le recrutement et la sélection. De plus, le Groupe d'examen (regroupant des représentants des départements du Développement des ressources humaines, de la Programmation et de la gestion stratégiques et de la Gestion financière), qui est chargé d'approuver tous les concours pour les postes financés par le budget ordinaire, continuera de contribuer activement à la planification de la relève. Cette démarche globalisante est considérée comme plus efficace et plus pratique pour l'OIT qu'un processus plus conventionnel de planification de la relève en raison des règles et des règlements en vigueur.*
90. Les nouvelles procédures de recrutement et de sélection et le Comité du recrutement, des affectations et de la mobilité continueront de promouvoir la mobilité du personnel, tant géographique que fonctionnelle. Pour mieux aider les membres du personnel à se qualifier en vue d'occuper des postes de niveau supérieur, le Bureau perfectionnera son cadre en quatre axes de renforcement de l'aptitude à diriger afin de mieux encadrer le renforcement systématique des capacités et des aptitudes à diriger dans l'ensemble de l'Organisation.

Conversion aux nouvelles normes comptables

91. Les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) constituent un ensemble de normes d'information financière et de comptabilité qui a été publié par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public. En juin 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des normes IPSAS comme nouvelles normes comptables pour le système des Nations Unies, en remplacement des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).

Principales différences entre les normes UNSAS et les normes IPSAS

92. Les principales répercussions de l'adoption des normes IPSAS sont les suivantes :
- les transactions sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale plutôt que selon la méthode de la comptabilité de caisse lorsque les biens ou les services sont reçus;
 - la consolidation des états financiers des entités contrôlées (Centre international de formation de l'OIT);
 - la comptabilisation des charges sur la base des biens ou des services reçus (principe de la comptabilisation à la livraison / prestation);

- la comptabilisation et l'amortissement de toutes les immobilisations (biens et matériel);
 - la comptabilisation de la valeur des stocks à la fin de l'exercice dans les actifs;
 - la comptabilisation du passif lié aux avantages du personnel, notamment de l'assurance-maladie après la cessation de service, des congés accumulés et des indemnités de rapatriement;
 - la comptabilisation des contributions volontaires à recevoir;
 - l'inscription des immobilisations incorporelles à l'actif et amortissement sur toute la durée de vie utile du bien;
 - l'obligation d'établir des états financiers annuels.
93. L'OIT a commencé à appliquer les normes IPSAS de façon partielle en 2010 avant de s'y conformer pleinement en 2012. La conversion a constitué un changement fondamental des référentiels comptables et a exigé du personnel du service de comptabilité un travail assidu afin de mener à bien cette tâche chronophage, mais combien importante. Avec l'aide d'experts-conseils externes, le personnel du service de comptabilité a élaboré un plan en vue de l'adoption des normes IPSAS, suivi une formation et préparé des énoncés de principes présentant les répercussions de ces normes ainsi que la manière dont l'adoption de ces normes allait se traduire dans les états financiers de l'Organisation.

Assurance-maladie après la cessation de service

94. Grâce à l'adoption des normes IPSAS, l'Organisation a une appréciation plus juste de ses obligations futures. Elle comptabilise désormais un engagement au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service d'un peu plus de 1,1 milliard de dollars. Lors de la 326^e session, en mars 2016, l'OIT a donné un compte rendu au Conseil d'administration relativement à cet engagement.
95. Depuis plusieurs années, le Comité consultatif de contrôle indépendant et le Commissaire aux comptes attirent l'attention sur les charges non provisionnées (passif non capitalisé) au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service qui ne cessent de croître au titre de l'obligation de l'OIT envers ses employés et les retraités de l'Organisation. Des préoccupations semblables ont été exprimées par l'Assemblée générale des Nations Unies.
96. Un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'assurance-maladie après la cessation de service a été créé à la suite d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale, et l'OIT en fait partie. Les tâches du groupe de travail ont été présentées au Conseil d'administration lors du compte rendu fait par l'OIT.
97. La situation actuelle relativement à l'assurance-maladie après la cessation de service est la suivante :

- L'assurance-maladie est octroyée aux fonctionnaires et aux anciens fonctionnaires. Les cotisations versées par les fonctionnaires en activité dépassent les prestations qu'ils reçoivent, alors que dans le cas des anciens fonctionnaires, les prestations qui leur sont versées dépassent leurs cotisations.
 - Toute modification des conditions d'assurance n'est admissible que pour le personnel nouvellement recruté, sous réserve de la réalisation d'une analyse pour déterminer les conséquences juridiques de pareille modification.
 - Le groupe de travail analyse s'il serait possible d'obliger les membres du personnel à s'affilier à un régime national d'assurance-maladie (par exemple la partie B du régime Medicare des États-Unis) de manière à ce que l'assurance-maladie après la cessation de service devienne une couverture secondaire, plutôt que la première couverture d'assurance.
 - Un peu plus des trois quarts des frais médicaux pris en charge par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel de l'OIT sont engagés en Suisse et en France. L'OIT est donc chargé de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies sis à Genève en vue de négocier des tarifs communs pour les soins de santé et de réfléchir également à la faisabilité de l'affiliation des fonctionnaires internationaux actifs et retraités aux régimes nationaux d'assurance-maladie de manière à ce que l'assurance-maladie après la cessation de service devienne une couverture secondaire, plutôt que la première couverture d'assurance.
 - L'OIT collabore avec d'autres organismes présents à Genève pour négocier les coûts des soins médicaux avec les fournisseurs.
 - L'OIT est déterminée à accroître le financement de l'engagement que constitue le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et à limiter l'augmentation de ce passif en 2018-2019 en instaurant une charge salariale équivalant au coût annuel des services rendus plus les coûts financiers correspondants.
98. Nous invitons l'Organisation à continuer de collaborer avec le groupe de travail des Nations Unies en vue de mettre en œuvre les mesures décrites précédemment. De plus, l'Organisation devrait faire un suivi auprès des autres organismes des Nations Unies présents à Genève en vue d'harmoniser les facteurs externes qui influent sur les estimations, comme les taux d'actualisation, afin de favoriser une plus grande comparabilité des valeurs établies par calcul actuariel pour l'obligation au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Avantages continus des Normes comptables internationales du secteur public

99. Les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) ont permis d'améliorer la transparence, la comparabilité et la fiabilité de l'information financière au sein du système des Nations Unies. Elles ont également permis d'améliorer la

présentation de l'information dans les états financiers, favorisant ainsi une transparence accrue et la communication de renseignements de meilleure qualité et plus complets aux utilisateurs des états financiers (par ex. en présentant plus clairement la durée de vie utile résiduelle des immobilisations corporelles, le passif au titre des avantages futurs du personnel, les produits provenant des accords et les charges d'exploitation).

100. L'OIT devrait continuer de suivre l'évolution des normes IPSAS et d'en évaluer l'incidence sur le choix des méthodes et sur les informations à fournir. Nous avons noté que le groupe de travail sur les normes IPSAS avait relevé les problèmes suivants :

- l'uniformité dans la terminologie utilisée dans les états financiers;
- les estimations et les hypothèses importantes utilisées pour les calculs actuariels liés à l'assurance-maladie après la cessation de service, qui pourraient être harmonisées au sein du système des Nations Unies;
- l'adoption d'une interprétation commune pour la constatation des contributions volontaires.

Nous sommes conscients que les commissaires aux comptes doivent contribuer à régler ces problèmes d'uniformité. En tant que membre du Groupe d'auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes engagés à poursuivre cet objectif.

101. L'adoption des normes IPSAS a permis à l'Organisation d'obtenir de meilleures informations sur les coûts entiers de ses activités. Ces informations peuvent servir à améliorer la reddition de comptes et permettre d'établir des comparaisons directes entre les entités des Nations Unies. De plus, ces informations supplémentaires sur les coûts permettraient à l'OIT de s'assurer que les frais indirects ou les coûts de soutien aux projets restent adaptés pour des activités extrabudgétaires.

6. Annexe

Informations complémentaires non vérifiées

Détail des actifs, recettes et dépenses nets par fonds pour 2015 (milliers de dollars)

Actif net par fonds	Actif net au 31.12.2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Résultat net 2015	Transfert de fonds	Financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2015
Fonds ayant un budget approuvé								
Budget ordinaire	93 299	403 205	(418 620)	(15 415)	(411)	16 200	10 003	103 676
CINTERFOR	731	1 667	(1 537)	130	-	-	(1)	860
Centre de Turin	21 828	44 017	(43 905)	112	-	-	(2 294)	19 646
Sous-total	115 858	448 889	(464 062)	(15 173)	(411)	16 200	7 708	124 182
Autres fonds								
Projets de coopération pour le développement	-	234 547	(234 547)	-	-	-	-	-
CSBO	53 247	17 109	(23 594)	(6 485)	-	-	(17)	46 745
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	56 761	22 006	(10 986)	11 020	-	-	(40)	67 741
Publications	1 071	306	(168)	138	-	-	-	1 209
Fonds pour les systèmes informatiques	1 641	1	-	1	-	-	-	1 642
Recherche	15 700	12	-	12	-	-	-	15 712
Dons, subventions et frais remboursables	5 798	3 406	(4 114)	(708)	-	-	(7)	5 083
Terrains et bâtiments	493 789	715	(10 967)	(10 252)	-	-	(28 467)	455 070
Fonds pour le bâtiment et le logement	63 516	26 988	(17 205)	9 783	-	-	(4)	73 295
Fonds de roulement	35 461	(143)	-	(143)	-	(16 200)	-	19 118
Compte d'ajustement des recettes	62 830	(291)	(634)	(925)	-	-	-	61 905
Excédent de l'exercice précédent	928	1	(129)	(128)	-	-	-	800
Compte de programmes spéciaux	14 145	(36)	(1 955)	(1 991)	-	-	(1)	12 153
Fonds des indemnités de fin de contrat	(13 085)	4 689	(3 942)	747	-	-	10 325	(2 013)
CAPS	58 401	44 908	(41 657)	3 251	-	-	-	61 652
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(1 088 151)	-	(34 831)	(34 831)	-	-	(36 249)	(1 159 231)
Réserve pour le financement de l'assurance-maladie après la cessation de service	2 419	1 206	-	1 206	-	-	-	3 625
Autres fonds	2 556	4 188	(3 957)	231	-	-	(10)	2 777
Sous-total	(232 973)	359 612	(388 686)	(29 074)	-	(16 200)	(54 470)	(332 717)
Elimination des fonds intersectoriels	-	(95 029)	95 029	-	-	-	-	-
Total	(117 115)	713 472	(757 719)	(44 247)	(411)	-	(46 762)	(208 535)